

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2024_0073

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 28 JUIN 2024,
L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit juin, à 19h00,

Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 21 juin 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, mairie principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, MAIRE.

PRÉSENTS : M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCIENIAK, Mme JEGATHEESWARAN, Mme SABOUNDJIAN, M. MAYOULOU-NIAMBA, M. DUJARDIN, Mme VISKOVIC, Mme CAMARA-SAKHO, Mme ROTOMBE, Mme VICTOR-LE ROCH, Mme NATALE, Mme RAJAONAH, Mme DAGUILLANES, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, M. BEGUE, Mme MONIER, Mme PERUGIEN, M. KONTE, M. CASSE, Mme GRANGIE.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. BRICOGNE, qui a donné pouvoir à M. TIENG, M. TRIEU qui a donné pouvoir à Mme VISKOVIC, M. ROSENMANN qui a donné pouvoir à Mme CAMARA-SAKHO, M. ABOUDOU qui a donné pouvoir à Mme NATALE, Mme SAFI qui a donné pouvoir à Mme TROQUIER.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. DRAME, M. SEIDL.

Soit 31 élus présents ou représentés à l'ouverture de séance (quorum fixé à 17 élus présents ou représentés).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme JULIAN

10) RAPPORT 2023 PORTANT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES DANS LE CADRE DU FSRIF

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2531-12 et L. 2531-16,

VU le rapport 2023 portant sur les actions entreprises dans le cadre du fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France,

CONSIDÉRANT que le maire d'une commune ayant bénéficié, au titre de l'exercice précédent, d'une attribution du fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France prévu à l'article L. 2531-12 du CGCT, présente au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui présente les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement, que ce rapport est ensuite notifié à la préfecture de département,

ENTENDU l'exposé de M. RATOUCNIAK, 5e Adjoint au Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE du rapport 2023 portant sur les actions entreprises dans le cadre du Fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France, joint en annexe de la présente.

NOTE que ce rapport sera notifié à la préfecture de Seine-et-Marne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

VILLE DE NOISIEL

DIRECTION FINANCES ET MARCHES PUBLICS

SECTEUR FINANCES

Réf. : CH

RAPPORT 2023 PORTANT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES DANS LE CADRE DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

Depuis le 1^{er} janvier 1991, le Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Île-de-France contribue à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Île-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes.

En 2023, la dotation perçue par la Ville au titre de ce fonds s'est élevée à 1 253 328 €.

La Ville de Noisiel met en œuvre une politique sociale poussée assurant l'amélioration des conditions de vie de ses habitants.

Les recettes provenant du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Île-de-France participent à pérenniser et développer cette politique constituée d'actions réparties selon les secteurs suivants.

Table des matières

I. - URBANISME - POLITIQUE DE LA VILLE.....	2
II. - ACTION SOCIALE.....	14
III. PETITE ENFANCE.....	48
IV. EDUCATION - ACTIVITES PERISCOLAIRES.....	60
V. - SERVICE JEUNESSE.....	81
VI. SPORTS.....	91
VII. CULTURE - ANIMATION.....	97
VIII. - PATRIMOINE.....	125
IX. - PREVENTION - SECURITE.....	134
X. - GESTION DES BATIMENTS ET ESPACES COMMUNAUX.....	140

I. - URBANISME - POLITIQUE DE LA VILLE

Le service Urbanisme / Politique de la Ville regroupe 4 secteurs : l'urbanisme, la politique de la ville en tant que telle, la vie des quartiers et l'emploi.

Cette année, l'activité du secteur a été marquée par :

- la mise en œuvre du Contrat de ville du Val-Maubuée ;
- l'évaluation du contrat de ville avec les partenaires institutionnels, associatifs et habitants (questionnaires, etc.) ;
- le travail préparatoire à l'élaboration du nouveau contrat de ville « Engagement quartiers 2030 »
- la gestion du service Vie des quartiers et du secteur Emploi ;
- le suivi de la définition du Projet de Rénovation urbaine du quartier des Deux-Parcs/Luzard en collaboration avec la CAPVM

Le secteur a organisé 2 commissions Politique de la ville sur la période donnée.

A - Actions portées par le secteur Politique de la Ville

1 - Pour ce qui concerne le Contrat de Ville du Val-Maubuée

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a institué les contrats de ville, nouveau cadre partenarial de mise en œuvre de la Politique de la Ville. La commune est concernée par ce dispositif contractuel puisqu'elle possède un quartier prioritaire : les Deux-Parcs/Luzard. La loi de finances pour 2022 a acté la prorogation d'une année supplémentaire des contrats de ville en cours, soit jusqu'au 31 décembre 2023 (art. 30 de la loi du 21 février 2014, modifié par la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021). Cette prorogation donne le temps nécessaire aux travaux de préparation de la prochaine contractualisation.

Le travail du secteur, dans la mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville, repose essentiellement sur :

- la participation aux instances intercommunales de coordination et de pilotage du contrat de ville ;
- le suivi de la définition du Projet de Rénovation urbaine du quartier des Deux-Parcs/Luzard en collaboration avec la CAPVM,
- l'impulsion d'une dynamique de projet,
- l'élaboration du nouveau contrat de ville 2024-2030 :
- concertation préalable avec les habitants du QPV,
- participation aux 7 séminaires thématiques organisés par la préfecture de Seine et Marne,
- participation aux 5 ateliers thématiques et préparation/organisation de l'atelier organisé sur la ville,
- la mobilisation et l'accompagnement des porteurs de projets dans le cadre de la programmation du BOP 147.

Le montant total de la programmation du contrat de ville 2023 Paris Vallée de la Marne est de 483 500 €.

Pour 2023, il a été acté l'attribution des crédits spécifiques de l'État au titre du contrat de ville pour un montant de 133 000 € pour le Quartier Politique de la Ville (QPV) de Noisiel.

Le total de la programmation des crédits du BOP 147 (Budget Opérationnel de Programme N° 147) se décompose comme suit :

- 3 500 € pour la ville soit 1 action,
- 129 500 € pour les associations soit 8 actions.

Évaluation quantitative de l'action :

	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	2 754	2 754	3 038
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	Action permanente	Action permanente	Action permanente
Coût de revient global de l'action	10 132	6 322,93 €	6 192 €
Coût de revient par participant / ou usager	3,68 €	2,30 €	2,04 €

Budget de l'action :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service <i>Communication</i>	€	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges <i>de personnel</i>	6 192 €	Part communale :	6 192 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	6 192 €	Total produits :	6 192 €

Coût à la charge de la commune : **6 192 €**

Suivi des études découlant de la signature du protocole de préfiguration du quartier prioritaire au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain d'intérêt régional

Par courrier en date du 2 juillet 2015, l'État a informé la commune de l'inscription du quartier des Deux-Parcs/Luzard au titre du NPNRU dit « d'intérêt régional ».

Après la signature du protocole de préfiguration le 21 décembre 2015, des études réalisées courant 2016 (étude sociale, commerciale, de stationnement, faune-flore ou encore habitat) ont permis d'affiner le projet urbain et social.

Début 2019, sous l'impulsion de l'ANRU qui a informé les collectivités du délai de remise du dossier de présentation fixé à l'été 2019, plusieurs réunions sont venues préciser le Projet de Renouvellement Urbain autour de :

- la reconstruction de l'école maternelle de l'allée des Bois sur la butte située à l'est de l'école élémentaire de l'allée des Bois
- la construction d'un ensemble mixte avec un espace commercial 1 000 m² et 40 logements sur le lot 1, en lieu et place de l'école maternelle ;
- la construction d'un ensemble mixte de 140 logements et 500 m² d'espace commercial sur le lot 2 à la place du centre commercial Tang et des deux immeubles résidentiels des Cols Verts ;
- la réalisation de 58 logements sur le lot 3 en lieu et place du commissariat ;

- la réalisation d'une opération d'une trentaine de logements sur le parking du square de Diane (lot 4),
- la réalisation d'une opération d'une vingtaine de logements sur l'emplacement de l'ex-ludothèque ;
- la construction d'un nouveau programme d'une cinquantaine de logements à l'emplacement du plateau EPS situé à proximité de l'école élémentaire, en contrepartie de l'investissement d'Action Logement au Programme global ;

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) et la SPLA IN M2CA, filiale de l'EPAMarne, ont signé un traité de concession d'aménagement en février 2022, désignant ainsi M2CA comme concessionnaire/aménageur des lots 1 et 2 et de leurs abords.

De plus, les bailleurs sociaux du quartier proposent une réhabilitation de leur bâti en vue d'améliorer la performance énergétique, ainsi qu'un programme de résidentialisation permettant de clarifier les domanialités et d'embellir les espaces extérieurs.

Le Comité d'Engagement du NPNRU présidé par le Préfet, a validé le projet, les grands principes et équilibres financiers du projet le 4 décembre 2019. La rédaction de l'avenant à la convention ANRU signée le 24 mai 2019 portant sur les quartiers de l'Arche Guédon et des Deux-Parcs a pris beaucoup de retard, notamment en raison de problèmes techniques liés au fonctionnement du logiciel ad hoc. Toutefois, celui-ci a finalement été signé le 8 décembre 2022.

Par courrier en date du 21 mars 2023, M. Le Préfet délégué pour l'égalité des chances a informé la ville de son éligibilité à la dotation politique de la ville (DPV).

La DPV vise à compléter la logique de péréquation poursuivie dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine par un soutien renforcé aux actions développées au profit des habitants des quartiers les plus défavorisés de la commune, en l'occurrence la démolition de l'ancienne école maternelle de l'allée des Bois et le déplacement du plateau sportif rue Marcelin Berthelot.

Par ailleurs, la DPV prend en compte la géographie prioritaire de la Politique de la Ville et le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), dans le cadre fixé par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21

février 2014. Le périmètre d'intervention pour l'octroi de la DPV 2023 s'applique non seulement aux quartiers « Politique de la Ville » mais également aux secteurs périphériques, dès lors que, conformément à la logique de « quartier vécu », les actions ou les investissements profitent aux habitants des quartiers « Politique de la Ville ».

Le montant attribué au titre de la DPV 2023 s'élève à 364 679,21 euros

Évaluation quantitative de l'action :

	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	2 754	2 754	3 038
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	Action permanente	Action permanente	Action permanente
Coût de revient global de l'action	16 381 €	12 463,46 €	23 249 €
Coût de revient par participant/ ou usager	5,95 €	4,52 €	7,65 €

Budget de l'action :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions (DPV)	
63/64 Impôts et taxes <i>charges de personnel</i>	23 249 €	Part communale :	23 249 €
65- Frais de gestion		Part CAPVM :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	23 249 €	Total produits :	23 249 €

Coût à la charge de la commune : **23 249 €**

2 - Suivi et mise en œuvre du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC)

Le programme d'actions publiques envers les copropriétés, mené par la CAPVM en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) est arrivé à son terme.

Mais deux événements ont repris pour les copropriétaires, des ateliers rencontres autour de la rénovation énergétique dans les copropriétés :

- le 7 octobre 2023 à Pontault
- le 18 novembre à Chelles.

Et une seule réunion autour des aides communautaires s'est déroulée.

Évaluation quantitative de l'action :

	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	7 650	7 650	7 650
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	Action permanente	Action permanente	Action permanente
Coût de revient global de l'action	2 026 €	2 161,46 €	
Coût de revient par participant/ ou usager	0,26 €	0,28 €	

Budget de l'action :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes <i>charges de personnel</i>		Part communale :	
65- Frais de gestion		Part CAPVM :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :		Total produits :	

B. Actions portées par le secteur « Vie des Quartiers »

Les objectifs du secteur Vie des Quartiers concernent :

- l'accompagnement social de la population des quartiers couverts par un médiateur.
- la mise en oeuvre des projets d'animation de quartiers, de nature à tisser des liens sociaux.
- la gestion de la concertation en matière d'habitat et des doléances des habitants du parc social.
- la gestion des bénévoles : Ateliers Socio-Linguistiques (ASL) et écrivains publics.

1 - POUR L'ACCUEIL ET L'ORIENTATION DES FAMILLES DES QUARTIERS COUVERTS PAR LES MÉDIATEURS

L'action des médiateurs est une action de proximité qui consiste principalement à faire le lien entre les habitants des quartiers et les institutions (professionnels du champ social, du logement, de la santé, de l'éducation, de l'emploi, du droit et de la justice...). Elle vise en priorité un public d'adultes, hommes ou femmes, et de manière secondaire les adolescents, les personnes âgées et les enfants.

Le but recherché de la médiation au sein des quartiers est de rendre les populations autonomes.

A ce titre, il n'appartient pas aux médiateurs de se substituer à des institutions représentées sur le territoire (Maison des Solidarités, permanences de la C.A.F., Maison de Justice et du Droit, etc.) mais bien de servir de relais.

Le service a connu une réorganisation à partir du 1^{er} mars 2021 avec le départ d'une médiatrice et l'arrivée d'un médiateur-jeunesse partagé avec le service jeunesse (mi-temps).

Présentation de l'organisation :

* Pour le Lizard-Centre : Des permanences qui se déroulent à la Mairie annexe : les lundis, mardis et jeudis matin ; par deux médiateurs (sauf le lundi, le médiateur jeunesse ne travaillant pas ce jour-là).

* Pour la Pièce-aux-Chats : Les permanences se déroulent dans un local mis à disposition par le bailleur au 2, rue Anatole France. Deux permanences hebdomadaires et en binôme par la médiatrice et la conseillère emploi : ateliers culinaires animés par des mamans du quartier, accueil sur les questions emploi/formation, etc.

Le médiateur jeunesse apporte son aide et ses compétences auprès d'un groupe de jeunes du quartier (création de leur association en mars 2022, animations du quartier, etc.).

* Pour les Deux-Parcs / Trois Moulins Habitat (TMH) / Cité blanche (Habitat77) et l'allée Charles Fourier (SEQENS) : Deux médiateurs interviennent sur le patrimoine social Trois Moulins Habitat le plus important en nombre de la ville avec 425 logements et Habitat77.

Ces patrimoines sont suivis, depuis 2015 avec des permanences dans la Maison de quartier des Deux-Parcs (mercredi et vendredi).

* Pour le Front-Populaire et la Ferme-du-Buisson : Permanences, dans l'espace Familles de la Maison de l'Enfance et de la Famille (Front-Populaire). Le L.C.R. loué à Marne et Chantereine Habitat par la Commune de Noisiel au 3, cours du Buisson a été restitué le 31 janvier 2022. Depuis, les permanences de la médiatrice se déroulent à la Maison de Quartier de la Ferme du Buisson (Passage Louis Logre).

Évaluation quantitative de l'action :

	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	4 500	4 500	4 800
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	Action permanente	Action permanente	Action permanente
Coût de revient global de l'action	59 396 €	67 891,27 €	58 462 €
Coût de revient par participant / ou usager	13,2 €	12,84 €	12,18 €

Budget de l'action :

Charges	Montants	Produits	Montants
60- Achats et fournitures		70- Part des usagers	
61/62- Prestations de service <i>Charges Locatives PAC</i>	1 764 €	74- Subvention Contrat adulte-relais	12 199 €
63/64- Impôts et taxes <i>charges de personnel</i>	68 897 €	Part communale :	58 462 €
65- Frais de gestion		Part CAPVM :	
66- Charges exceptionnelles		Part diverses :	
Total charges :	70 661 €	Total produits :	70 661 €

Coût à la charge de la commune : **58 462 €**

2 - ACTIVITÉS COLLECTIVES CRÉATRICES DE LIEN SOCIAL

Les médiateurs de quartier encouragent, facilitent et mettent en œuvre des projets au profit des habitants, pour sortir ces derniers de l'isolement, pour développer leur réseau social, pour les impliquer dans la vie de la collectivité. L'objectif est de favoriser la cohésion sociale.

Pour l'année 2023, les activités proposées par les médiateurs ont repris en totalité.

Pour le Front Populaire :

Un groupe de parole est organisé tous les jeudis après-midis au L.C.R. des Totems par la médiatrice du Lizard et du Front-Populaire.

Deux trocs aux vêtements par an sur 2 jours (14/15 avril 2023 et 13/14 octobre 2023).
Projet initié depuis des années par la médiatrice et des bénévoles.

L'atelier-couture a lieu traditionnellement le 3^{ème} samedi du mois au L.C.R. des Totems.

Quant aux ateliers socio-linguistiques et les permanences des écrivains publics, ils continuent aux mêmes rythmes que les années précédentes.

Le secteur Vie des Quartiers a également organisé 2 « Sorties à la Mer » :

- Quend plage : samedi 22 juillet avec le départ de 61 personnes et en accompagnateurs un médiateur et la responsable de secteur,
- Quend plage : samedi 19 Août avec le départ de 61 personnes et 2 médiateurs accompagnateurs.

Les sorties à la mer ont bénéficié d'une subvention de 2 000 euros (Quartier d'été 2023).

Le sentiment des habitants sur ces sorties est très positif.

Évaluation quantitative de l'action :

	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Nombre d'utilisateurs concernés par l'action	150	150	126
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	Action permanente	Action permanente	Action permanente
Coût de revient global de l'action	10 067 €	22 779 €	16 450 €
Coût de revient par participant/ ou usager	67,1 €	151,9 €	130,5 €

Budget de l'action :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	860 €
61/62-Prestations de service transport collectif stationnement sur place Communication	3 221 € 180 €	74- Subvention Contrat adulte-relais	2 000 € 2 439 €
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	18 348 €	Part communale :	16 450 €
65- Frais de gestion		Part CAPVM :	
66- Charges exceptionnelles		Part diverses :	
Total charges :	21 749 €	Total produits :	21 749 €

Coût à la charge de la commune : 16 450 €

3 - FÊTES DE QUARTIERS ET AUTRES MANIFESTATIONS PONCTUELLES

En 2023, le secteur Vie des Quartiers est venu en soutien de l'initiative habitante et associative pour l'organisation de trois fêtes de quartier :

- A la Pièce-Aux-Chats : samedi 24 juin,
- Aux Deux-Parcs : samedi 17 juin,
- A la Ferme-du-Buisson (Scène nationale) : samedi 16 septembre.

Évaluation quantitative de l'action :

	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Nombre d'utilisateurs concernés par l'action	700	800	900
Coût de revient global de l'action	15 903 €	22 362,12 €	15 960 €
Coût de revient par participant/ ou usager	22,7 €	27,95 €	17,7 €



Budget de l'action :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures <i>Achats alimentaires</i>	1 200 €	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service <i>Communication pour fêtes</i>		74- Subvention Contrat adulte-relais	1 219 €
63/64 Impôts et taxes <i>charges de personnel</i>	15 979 €	Part communale :	15 960 €
65- Frais de gestion		Part CAPVM :	
66- Charges except		Part diverses	
Total charges :	17 179 €	Total produits :	17 179 €

Coût à la charge de la commune : **15 960 €**

4 - GESTION DE LA CONCERTATION EN MATIÈRE D'HABITAT ET DES DOLÉANCES DES HABITANTS DU PARC SOCIAL

Présentation de la mission : Cette mission recouvre le suivi des doléances des Noisiéliens en matière d'habitat (suivi des amicales de locataires, problèmes avec les bailleurs...).

L'équipe des médiateurs effectue ainsi une veille quant à l'état du parc social. Elle participe également aux visites de patrimoines sociaux organisées par le service municipal du Logement.

Les situations particulières qui réclament l'intervention du groupe Hygiène et Salubrité (problèmes au sein des logements) sont gérées par le secteur Logement ; les doléances collectives (pétitions) ou difficultés pointées dans les parties communes restant du ressort du secteur Vie des Quartiers, en partenariat avec les associations de locataires. Quotidiennement, les doléances individuelles sont également traitées.

Une attention particulière a été portée sur le patrimoine dégradé d'Habitat 77 et théâtre de nombreux dysfonctionnements. Des visites sur site ont également eu lieu avec le Maire, les élus et l'association de locataires.

Par ailleurs, le partenariat avec le secteur de la Concertation avec les habitants se poursuit : sur le terrain, les médiateurs exposent, en amont des visites de quartiers effectuées par les élus, les dysfonctionnements et désagréments qu'ils ont eux-mêmes constatés, ou qui leur ont été rapportés par les habitants, à l'agent en charge du secteur. Ils sont présents lors des visites elles-mêmes.

Évaluation quantitative de l'action :

	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	8300	8300	8300
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	Action permanente	Action permanente	Action permanente
Coût de revient global de l'action	21 428 €	29 004,9 €	32 489 €
Coût de revient par participant / ou usager	2,58 €	3,49 €	3,91 €

Budget de l'action :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service Subventions aux associations de locataires	200 €	74- Subvention Contrat adulte-relais	1 219 €
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	33 508 €	Part communale :	32 489 €
65- Frais de gestion		Part CAPVM :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	33 708 €	Total produits :	33 708 €

Coût à la charge de la commune : **32 489 €**

C - ACTIONS PORTÉES PAR LE SECTEUR « EMPLOI »

Le secteur emploi a déménagé à l'automne 2017 au rez-de-chaussée de la mairie annexe, à proximité du guichet unique. Le secteur emploi a vocation à accompagner la population noisiélienne en recherche d'emploi.

1. Mise en œuvre et suivi de la politique de l'emploi sur la ville

Gestion du service emploi

En 2023, la conseillère emploi a poursuivi l'accueil, l'accompagnement individuel et une aide à l'orientation des demandeurs en Mairie annexe. Deux postes informatiques avec accès Internet ainsi qu'une ligne téléphonique sont à disposition du public. A partir du 15 mai 2023, la conseillère emploi a vu son temps de travail réduit à 60 %, par conséquent il a fallu adapter ses missions.

La plupart des personnes reçues ont besoin d'un accompagnement total : un accompagnement pour rédiger les CV et les lettres de motivation, rechercher un emploi, postuler.

Sur l'année 2023, le secteur Emploi a reçu 434 vacations dont :

- 266 entretiens individuels sur rendez-vous ;

- 128 demandes d'information ;
- 40 libre accès informatique.

Dès l'accueil par la ville d'une famille ukrainienne, la conseillère emploi a servi de traductrice et de relais. Des sollicitations quotidiennes qui ont fortement impactées les missions de la conseillère emploi.

Évaluation quantitative de l'action :

	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Nombre d'utilisateurs concernés par l'action	Environ 175	549	434
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	Action Permanente	Action Permanente	Action Permanente
Coût de revient global de l'action	38 889 €	37 570,76 €	46 234,5 €
Coût de revient par participant / ou usager	222 €	68,43 €	106,53 €

Budget de l'action :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures Abonnements	€	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service Communication	€	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	46 234,50 €	Part communale :	46 234,50 €
65- Frais de gestion		Part CAPVM :	
66- Charges except.		Part diverses :	
Total charges :	46 234,50 €	Total produits :	46 234,50 €

Coût à la charge de la commune : 46 234,50 €

Organisation et/ou participation à des animations collectives

Au cours de cette année 2023, plusieurs partenariats ont pu être poursuivis ou développés. Notamment, la rencontre avec la nouvelle direction de pôle emploi : ce qui a permis une reprise de contact, facilité des échanges, et préparé l'événement « Les Deux-Parcs en route vers l'emploi et l'insertion », du jeudi 9 novembre 2023.

Évaluation quantitative de l'action :

	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Nombre d'utilisateurs concernés par l'action	686	2 754	2574
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	1 journée	Quartier Lizard/DP	Quartier Lizard/DP
Coût de revient global de l'action	768 €	8 497,21 €	13 751 €
Coût de revient par participant / ou usager		3,08 €	5,34 €

Budget de l'action :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64- Impôts et taxes <i>charges de personnel</i>	13 751 €	Part communale :	13 751 €
65- Frais de gestion		Part CAPVM :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	13 751 €	Total produits :	13 751 €

Coût à la charge de la commune : 13 751 €

I - URBANISME / POLITIQUE DE LA VILLE
Coût total des actions mises en place : 212 787,50 €

II. - ACTION SOCIALE

Le service action sociale met en œuvre la politique municipale dans les champs du social, du logement, de l'habitat, des retraités et de la santé et du handicap. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est intégré dans le service.

Le service d'action sociale/CCAS n'est pas à confondre avec le service social.

Le service d'action sociale est en lien direct avec le service social du département situé au sein de la maison départementale de solidarité (MDS).

En effet, ce dernier relève d'une compétence du Département en qualité de pilote de la politique d'action sociale. Le service social situé au sein des Maisons Départementales des solidarités (MDS) propose, notamment, un accompagnement social aux familles réalisé par des travailleurs sociaux diplômés (assistant social, conseiller en économie sociale et familiale, éducateur...).

Les **missions transversales** à l'ensemble du service sont les suivantes :

- Accueillir les noisiéliens pour toutes questions relevant du champ du social,
- Faciliter et promouvoir l'accès aux droits,
- Orienter vers le ou les interlocuteurs les plus adaptés en interne ou en externe,
- Lutter contre l'exclusion,
- Apporter une vigilance particulière au public en situation de vulnérabilité.

Quelques mouvements du personnel ont eu lieu durant cette période.

La responsable du secteur logement est partie en avril 2023

La responsable des affaires sociales est partie en mai 2023

L'agent du secteur affaires sociales est partie en mars 2023

Le responsable du service action sociale / C.C.A.S. est parti en août 2023

Arrivée de la nouvelle responsable du secteur logement/ affaires sociales (fusion de deux postes) en août 2023

Arrivée du nouvel agent du secteur affaires sociales en août 2023

Ainsi, le service d'action sociale comprend **5 secteurs d'activités** :

- A/ le secteur retraités - santé,
- B/ le secteur logement - habitat,
- C/ le secteur affaires sociales,
- D/ le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),
- E/ le secteur administratif et financier

13 agents travaillent au sein du service dont 8 en mairie et 5 à « La Pergola », ainsi que 2 vacataires.

Pour le calcul de la masse salariale, le secteur administratif et financier est intégré aux autres secteurs. En effet, d'une part, ses missions propres permettent la mise en œuvre des missions des autres secteurs, d'autre part, les deux agents concernés participent aux missions spécifiques de ces derniers. La rémunération du responsable du service a, également, été ventilée dans chaque secteur.

L'année a été marquée par des postes vacants qui ont eu un impact important sur la charge de travail des agents. L'équipe a été en grande partie renouvelée.

A - SECTEUR RETRAITÉS

Objectifs et/ou missions portés par le service :

- Objectif 1 / Mission 1 : Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile de la personne retraitée en favorisant sa mobilité.
 Mission 2 : Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile de la personne retraitée en favorisant sa sécurité et son confort matériel.
- Objectif 2 / Mission 1 : Proposer des activités, des loisirs et des moments festifs aux seniors.
- Objectif 3 / Mission 1 : Participation citoyenne des séniors - le conseil des aînés (CDA)

1 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

Moyens Humains

	2022/2023
Nombre d'agents de catégorie A	1 à 30 % Septembre à août
Nombre d'agents de catégorie B	1 à 100 % de septembre à août
Nombre d'agents de catégorie C	1 à 80 % de septembre à août 1 à 20 % 1 à 30 %
Vacataires	2

Moyens financiers

	2022/2023
Budget de fonctionnement	54 570 €
Budget en personnel	123 073 €
Budget en investissement	

Les agents vacataires sont : l'animateur sportif et l'animatrice du Conseil Des Aînés.

Moyens matériels

Matériels gérés par le service :

- Logiciel spécifique action sociale

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- Direction des Services techniques : manutentions diverses, mise à disposition d'un chauffeur et du minicar, implication/projet bancs du CDA.
- Service information/communication : maquette du journal des retraités (3 par an), réalisation de documents pour les différentes manifestations, couvertures photos et reportages au moment des manifestations, mise à jour du site Internet de la ville, plaquettes d'information sur la résidence.
- Service Fêtes et Cérémonies : aide technique et fournitures de matériels pour les manifestations.
- Service des sports : prêts d'équipements pour les fêtes de fin d'année et l'activité gymnastique douce.
- Direction des Finances et Marchés publics : aide pour la gestion comptable du service et des marchés du secteur.
- Service Informatique : soutien technique.

2 - Bilan / Evaluation des missions et actions portées en 2022/2023

MISSION 1 - Action 1 : Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile de la personne retraitée en favorisant sa mobilité

Présentation de l'action :

a) Les cartes de transport Pass Navigo / Améthyste

L'instruction des demandes est réalisée à la fois par la gestionnaire du secteur et les agents du secteur administratif et financier.

Le service a instruit 568 demandes de Pass Navigo/Améthyste, zone 4-5, à raison d'un envoi par semaine (538 en 2021-2022) ; il reçoit en retour un bordereau récapitulant les renouvellements opérés par le service des transports départemental.

Les bénéficiaires sont avisés par courrier de la validité de leur carte qu'ils peuvent ensuite aller recharger à la gare du RER de Noisiel. Chaque validation est valable pour un an.

b) Le service Mobilité seniors

Le service Mobilité Seniors a fonctionné normalement sur toute la période. Il a desservi les arrêts habituels pour permettre aux retraités de pouvoir faire les courses et les activités telles que la gymnastique douce et le club amitié seniors. Environ 45 personnes par semaine sont véhiculées par le minibus.

Un nouvel arrêt le lundi matin au centre aquatique de Champs sur Marne a été mis en place depuis le mois de mars 2023.

c) La gymnastique douce

Les séances de gymnastique adaptée, ont été dispensées de septembre à juin. 61 personnes se sont inscrites durant cette période.

Evaluation quantitative de l'action :

	2022/2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	674(1)
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	350
Coût de revient global de l'action	34 460
Coût de revient par participant / ou usager	51

(1) Le calcul de cette évaluation est réalisé sur le nombre de personnes inscrites aux cours de gymnastique douce (61), carte Navigo (568), Ligne mobilité transport club amitié senior (45).

Budget de l'action 2022/2023:

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	2294 (2)
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes <u>charges de personnel</u>	34 460 €	Part communale :	32 166 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	34 460 €	Total produits :	34 460 €

(2) Participation des retraités à l'activité gymnastique douce.

Coût à la charge de la commune : **32 166€ €**

Commentaires : Les personnes retraitées font part de leur satisfaction quant aux actions menées par la Commune et notamment le service Mobilité seniors, qui leur permet de faire leurs courses.

MISSION 1 - Action 2 : Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile de la personne retraitée en favorisant sa sécurité et son confort matériel.

Présentation de l'action :

Le service accueille et oriente les personnes sur les dispositifs permettant de maintenir leur autonomie à domicile. Il est le relais entre les personnes âgées et les associations ou autres prestataires, notamment le Pôle Autonomie Territorial (PAT) et participation à des visites à domicile.

Il instruit pour le compte du département :

- les demandes d'Allocation Personnalisée à l'autonomie (APA),
- les demandes d'aide sociale à l'Hébergement (ASH),
- les demandes d'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA et SASPA)
- les demandes de prise en charge financière du dispositif de téléalarme.

Conformément à la réglementation, il gère le dispositif « Plan canicule ». Le registre est régulièrement actualisé.

Evaluation quantitative de l'action :

	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Nombre d'usagers concernés par l'action(1)	68	114	146
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	250	250	250
Coût de revient global de l'action	21 934 €	29 049,11 €	34 460 €
Coût de revient par participant / ou usager	322,55 €	254,82 €	236 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	21 934 e	29 049,11 €	34 460 €

(1) 55 personnes âgées et/ou personnes handicapées, hors résidents Pergola, désormais inscrites sur le registre communal des personnes vulnérables (65 lors de la période précédente) + 91 dossiers concernant les aides départementales (ASPA, SASPA, ASH, APA...)

Budget de l'action 2022/2023 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64-Impôts et taxes charges de personnel	34 460 €	Part communale :	34 460 €
65-Frais de gestion		Part CA :	
66-Charges except		Part diverses :	
Total charges :	34 460 €	Total produits :	34 460 €

Coût à la charge de la commune : **34 460 €**.

Commentaires : L'été 2023 ayant connu un épisode caniculaire, des appels téléphoniques réguliers aux 65 personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables ont été assurés par le service lors du déclenchement du « plan canicule ». Par ailleurs, toutes les personnes inscrites sur le fichier retraités du service ont été contactées afin de les informer de l'existence du registre nominatif.

L'espace citoyen permet aux personnes fragiles, à leurs familles ou représentants légaux de solliciter l'inscription sur le registre des personnes vulnérables et de demander les rectifications éventuelles de données.

MISSION 2 - Action 1 : Proposer des activités et des loisirs aux seniors

Présentation de l'action :

Sur la période de référence, les actions de loisirs habituelles (activités du foyer, ciné seniors en partenariat avec la Ferme du Buisson à des tarifs spéciaux...) se sont déroulées sans encombre.

a) La semaine des assises

La 32ème édition des « Assises Locales des Personnes Retraitées », programmée du 3 au 8 octobre 2022, a rencontré un vif succès.

225 participants ont été comptabilisés tout au long de la semaine, dont 97 pour le repas dansant.

Évaluation quantitative de l'action hors « sortie annuelle » :

	2022/2023
Nombre d'usagers concernés par l'action(1)	225
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	126
Coût de revient global de l'action	38 999 €

225 personnes aux Assises locales des retraités,

Budget de l'action 2022/2023 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	679 €
61/62-Prestations de service	2 395 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	34 460	Part communale :	38 320 €
65- Frais de gestion	2 144(1)	Part CA:	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	38 999 €	Total produits :	38 899 €

(1) Coût d'impression (journal Ensemble, invitation aux Assises), frais postaux, d'animation et alimentaires pour les Assises (Assises €).

Coût à la charge de la commune : 38 320 €

b) La sortie annuelle

La sortie annuelle a eu lieu le 4 juillet au domaine des Macarons de Réault, suivi d'un déjeuner dansant. 103 retraités ont participé à cette sortie.

Évaluation quantitative de l'action « sortie »

	2022-2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	103
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	1
Coût de revient global de l'action	10 542 €

Budget de l'action 2022/2023 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	6 850 €	74- Subventions	1 751 €(1)
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	3 692 €	Part communale :	8 791 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	10 542 €	Total produits :	10 542€

(1) Participation des retraités au coût des sorties

La sortie annuelle a eu lieu le 4 juillet au domaine des macarons de Réault, suivi d'un déjeuner dansant. Les 103 seniors inscrits ont pu profiter d'une présentation de la fabrication des macarons et une visite libre du domaine. Le repas dansant a eu lieu au restaurant le Chalet du Moulin à Chailly-en-Bière et a tenu ses promesses, autant de par la qualité du menu que du professionnalisme de l'animateur, qui a fait chanter et danser tous les âges.

Coût à la charge de la commune : 8 791 €

MISSION 2 - Action 2 : Proposer des moments festifs aux seniors

Présentation de l'action :

Le traditionnel banquet des retraités a eu lieu le 28 janvier 2023. Il a réuni 480 retraités lors d'un repas dansant.

En fin d'année 2022, la distribution des colis festifs de Noël dédiée aux personnes âgées de 65 ans et plus a eu lieu sur 4,5 jours, pour respecter les mesures sanitaires.

Evaluation quantitative de l'action : Colis de Noël

	2021/2022	2022/2023
Nombre d'usagers concernés par l'action (1)	849	870
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	4,5	4,5
Coût de revient global de l'action	28 394,56 €	26 180 €
Coût de revient par participant / ou usager	33,44 €	30,09
Coût résiduel de l'action pour la commune	28 394,56 €	26 180€

(1) Ce chiffre correspond au nombre total de retraités bénéficiaires du colis. Les 870 colis commandés se composent de 545 Colis personnes seules et 325 Colis couples.

Budget de l'action 2022/2023 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	20 553 (1)	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	4 922 €	Part communale :	26 180 €
65- Frais de gestion	705	Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	26 180	Total produits :	26 180 €

- (1) Correspond à la facture de l'achat des colis
- distribution sur 4,5 jours

Commentaires : Depuis 2015, les personnes souhaitant bénéficier du colis festif de Noël, doivent le confirmer en renvoyant dans le délai imparti un coupon-réponse joint au journal « ensemble ». Cette confirmation est dorénavant demandée chaque année afin de mieux maîtriser l'évaluation de la dépense. L'analyse des propositions des fournisseurs a été effectuée par le comité de sélection composé d'élus et de membres du personnel du service de l'action sociale.

Coût à la charge de la commune : 26 180 €

Evaluation quantitative de l'action : Le Banquet

	2021/2022	2022/2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	0	486
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	0	1
Coût de revient global de l'action	0	26 761€
Coût de revient par participant / ou usager	0	55,06
Coût résiduel de l'action pour la commune	0	27 194 €

Budget de l'action 2022/2023 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	21 839 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	4 922 €	Part communale :	27 194 €
65- Frais de gestion	433	Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	27 194 €	Total produits :	27 194 €

Commentaires :

Le traditionnel banquet des retraités a eu lieu le 28 janvier 2023. La manifestation s'est déroulée au Cosom et a accueilli 486 usagers. L'âge requis pour y participer est de 65 ans à la date du banquet.

Coût à la charge de la commune : 27 194 €

MISSION 3 - Action 1 : Participation citoyenne des seniors - Le Conseil des aînées (CDA)

Le Conseil des Aînés, instance participative qui a pour mission de permettre aux retraités Noisiéliens de formuler des propositions dans des domaines touchant la vie des retraités à Noisiel, a pu mettre en place durant ce nouveau mandat de deux ans plusieurs ateliers permettant un partage de savoir et un maintien du lien social. Quatre ateliers se succèdent tous les mardis après-midis : des ateliers Bien manger au fil des saisons, lecture, jeux de société et discussions sont animés par des membres du conseil des Aînés. Par ailleurs, les membres du CDA ont souhaité mettre en place des ateliers intergénérationnels pour ce nouveau mandat, un atelier numérique qui sera animé par des jeunes et des membres du CDA et des rencontres intergénérationnelles avec les jeunes de la maison de la jeunesse (jeux de sociétés, débat...). Ces rencontres débiteront fin d'année 2023.

Durant la période de référence, le CDA a également poursuivi les projets débutés en 2020 à savoir l'implantation boîtes à livres. 8 boîtes à livres ont donc été installées sur la commune.

Le Conseil des Aînés a été renouvelé en octobre 2022.

Évaluation quantitative de l'action :

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	18 (1)	18 (1)	16
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	26	26	26
Coût de revient global de l'action	15 082 €	8 567,92 €	9 242 €
Coût de revient par participant / ou usager	837,88 €	476,00 €	577,63
Coût résiduel de l'action pour la commune	15 082 €	8 567,92 €	9 242 €

Budget de l'action :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	9 242 €	Part communale :	9 242 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	9 242 €	Total produits :	9 242 €

Coût à la charge de la commune : 9 242 €.



A - COUT TOTAL RESIDUEL DU SECTEUR RETRAITES = 176 353 €

B - SECTEUR SANTÉ

1/ Campagne de prévention Octobre rose

En partenariat avec la CA-PVM, deux actions ont été mises en place dans le cadre d'octobre rose 2022 :

un atelier de sensibilisation à l'auto-palpation pendant la semaine bleue
l'accueil l'exposition "12 femmes pour un combat" à l'hôtel de ville

2/ Commune donneur de sang

Avec le soutien de la Ville, l'EFS (Établissement français du sang) organise des collectes de sang sur la commune depuis plusieurs années.

La Ville a obtenu le Label Commune donneur pour la troisième année consécutive et le trophée du Label OR Commune Donneur en 2023.

C - SECTEUR LOGEMENT - HABITAT

Objectifs et/ou missions portés par le service

- Objectif 1 / Mission 1 : Gestion des demandes et des vacances de logement
- Objectif 2 / Gestion des logements privés de la ville
 - Mission 1 : Gestion des logements privés de la ville
 - Mission 2 : Gestion des logements des enseignants
 - Mission 3 : Gestion des logements de fonction
- Objectif 3 / Mission 1 : Groupe Hygiène et Salubrité

1 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

Moyens Humains

	2022/2023
Nombre d'agents de catégorie A	1 à 30 %
Nombre d'agents de catégorie B	1 à 100 %
Nombre d'agents de catégorie C	1 à 100 %

Moyens financiers

	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Budget de fonctionnement	17 465 €	8 000 €	8 000 €
Budget en personnel	107 671 €	116 172,27 €	100 948,75

Moyens matériels

Equipements gérés par le service :

- Logements privés de la ville
- Logements des enseignants
- Logements de fonction

Matériels gérés par le service

- Logiciel spécifique au logement
- Logiciel Péléhas
- LIBRE OFFICE

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- Les Services Techniques pour l'entretien des logements de la ville, les visites et interventions du Groupe Hygiène et Salubrité
- La Police Municipale pour visites du Groupe Hygiène et Salubrité
- Le service Urbanisme/Politique de la Ville pour une concertation sur certains dossiers, notamment s'agissant des doléances émanant des résidents du parc social
- Le secteur Éducation pour la gestion des logements des professeurs des écoles

2 - Bilan /Evaluation des missions et actions portées en 2022/2023

MISSION 1 - Action 1 : Gestion des demandes et vacances de logements

Présentation de l'action :

Adhésion au dispositif du N° unique depuis 2011. Réception du public, enregistrement des dossiers, accueil téléphonique. Gestion du fichier des demandeurs, dont actualisation des pièces justificatives. Gestion des vacances de logements et proposition de dossiers aux bailleurs

Veille quant aux évolutions législatives, notamment le volet Habitat de la loi Égalité et Citoyenneté, et les évolutions prochaines telles la gestion en flux et la cotation.

Participation réunions avec la CA-PVM et les bailleurs sociaux : Convention Intercommunale du Logement, programme Échanger/Habiter, Convention d'Utilité Sociale.

Evaluation quantitative de l'action :

	2022/2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	1 280
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	Permanent
Coût de revient global de l'action	77 019 €
Coût de revient par participant / ou usager	60,17
Coût résiduel de l'action pour la commune	77 019 €

Budget de l'action 2022/2023:

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	77 019 €	Part communale :	77 019 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	77 019 €	Total produits :	77 019 €

Coût à la charge de la commune : 77 019 €.

Commentaires : Les demandeurs de logement social Noisiéliens sont reçus par le secteur du logement sur rendez-vous lors de la demande initiale. Les renouvellements annuels sont en majeure partie traités sans réception du public.

Les demandes sont saisies sur un logiciel dédié, acheté par la Ville. Ce dernier est interfacé avec l'outil national pour permettre une saisie unique.

Ainsi, la Ville conserve la gestion de son fichier interne sur Péléhas et chaque dossier fait l'objet d'un suivi.

La référente du secteur logement participe en outre aux rendez-vous entre les demandeurs et l' élu en charge du logement. Pendant la période, elle a été mobilisée par 63 entretiens. Le nombre de sollicitations dans ce domaine (relance demande de logement, demande de rendez-vous) est en forte progression. Elles donnent lieu à la rédaction de courriers de réponse mais également à des courriers de soutien adressés aux bailleurs sociaux.

Depuis la réforme du Numéro Unique en 2011, le secteur du logement est également amené à enregistrer, sur l'outil national, les demandes émanant d'habitants d'autres communes.

Cet engagement entraîne non seulement un accueil physique et téléphonique mais aussi des sollicitations par courrier auxquelles le secteur du logement donne suite.

Les demandeurs eux-mêmes peuvent enregistrer et modifier leur demande et procéder à son renouvellement par internet. Cette pratique s'étend de plus en plus. Cependant, les dossiers enregistrés par ce biais sont souvent incomplets car dépourvus des pièces justificatives.

S'agissant du renouvellement, le gestionnaire régional du système d'enregistrement notifie à la personne la date de fin de validité de sa demande à 1 à 2 mois avant par courrier ou SMS.

Le « dossier unique » étant désormais opérationnel, le guichet enregistreur de la ville de Noisiel intègre depuis le 1^{er} septembre 2016 les pièces justificatives permettant l'instruction de la demande de logement dans le Système National d'Enregistrement. Elles sont immédiatement accessibles, non seulement aux acteurs en charge du

traitement de la demande de logement social, mais également au demandeur lui-même. Ces documents permettent en outre une meilleure maîtrise de la situation du demandeur.

Depuis la loi Égalité et Citoyenneté, promulguée en janvier 2017, les réservataires sont tenus de loger sur le contingent qui leur est réservé 25% de demandeurs reconnus prioritaires. Par ailleurs, dans une optique de mixité sociale, il leur est demandé de loger les demandeurs appartenant au 1^{er} quartile (seuil de revenus fixé au niveau de la région Île-de-France à 10 674 €/an) en dehors des quartiers prioritaires. Par conséquent, l'ancienneté de la demande n'est plus un critère prépondérant.

S'agissant du critère de mixité sociale, le secteur du logement représente la collectivité lors des ateliers organisés par la CA-PVM dans le cadre de l'élaboration de la Convention Intercommunale des Attributions.

Certains patrimoines sociaux étant fragiles, sans pour autant faire partie du quartier prioritaire, il faut y apporter une certaine vigilance sur le profil des demandeurs de logement lors des attributions de logement.

Les vacances qui se présentent sur le Programme Social de Relogement qui fait partie du patrimoine social de Mille et Une Vies Habitat (ex Logement Francilien) sont également gérées par le secteur logement. Rappelons qu'il s'agit de pavillons de type T1 au loyer peu élevé (238 €) réservés, suite à une évolution des critères d'accès, aux personnes âgées de plus de 60 ans, disposant de ressources inférieures à 855 € mensuels, ce qui correspond au seuil de pauvreté établi par l'Insee. Actuellement, 27 des 28 logements du P.S.R. sont occupés : l'un des logements est en effet inhabitable.

Concernant le délai de présentation des candidats par les réservataires, il est d'un mois en zone tendue. Ce délai est très court compte tenu des critères à prendre en compte mais aussi des difficultés pour les candidats sélectionnés à visiter un logement encore occupé. Il arrive fréquemment que d'emblée ou suite à la visite, les demandeurs refusent le logement notamment du fait de l'absence d'ascenseur dans l'immeuble. Il est demandé aux demandeurs qui déclinent une proposition de logement de motiver leur refus, celui-ci pouvant se justifier (exemple : défaut d'ascenseur pour une personne âgée ou une assistante maternelle).

Objectif 2 / MISSION 1 : Gestion des logements privés de la ville

Présentation de l'action :

Liens avec le Trésor Public, les locataires pour l'encaissement des loyers et le syndic pour le paiement des charges de copropriété. Émission des titres de recettes, après calcul des hausses de loyer effectuées pour la période par le secteur.

Liens avec les locataires, le syndic et les services techniques pour les travaux dans les logements et les parties communes.

Évaluation quantitative de l'action :

	2022/2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	2 familles
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	132
Coût de revient global de l'action	3 379 €
Coût de revient par participant / ou usager	3 379 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	3 379 €

Budget de l'action 2022/2023 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	1 495 €	Part communale :	3 379 €
65- Frais de gestion	1 884 €	Part CA :	
66- Charges except.		Part diverses :	
Total charges :	3 379 €	Total produits :	3 379 €

Coût à la charge de la commune : 3 379 €.

Commentaires : Depuis le 1^{er} janvier 2015, Foncia est le syndic des résidences Cariatides et Pastorale. La gestion des parkings de ces résidences incombait quant à elle à Foncia depuis le second semestre 2014.

A la date du 31 août 2023, la ville perçoit des revenus locatifs pour 1 appartement.
 Au cours de la période, le contrat de bail du locataire de la Pastorale au 5, allée Henri Bergson a été renouvelé pour une période de 6 ans, par tacite reconduction, au profit de sa veuve.

Objectif 2 / MISSION 2 : Gestion des logements des enseignants

Présentation de l'action :

Gestion des logements, suivi des attributions de logement décidées par Monsieur le Maire, rédaction des arrêtés et contrats d'occupation, contacts avec les enseignants dans le cadre du suivi du logement, et des relances éventuelles en cas de non paiement au Trésor Public. Édition mensuelle d'avis d'échéance. Calcul de l'évolution des redevances.

Évaluation quantitative de l'action :

	2022/2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	10 familles
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	Permanent
Coût de revient global de l'action	5 982,27 €
Coût de revient par participant / ou usager	598,23
Coût résiduel de l'action pour la commune	5 982,27 €

* mutation de 2 logements

Budget de l'action 2022/2023:

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	5 982,27 €	Part communale :	5 982,27 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges exceptionnelles		Part diverses :	
Total charges :	5 982,27 €	Total produits :	5 982,27 €

Commentaires : Depuis 2012, le secteur Logement s'est vu confier la gestion des 11 logements de fonction au sein de groupes scolaires, qui relevait précédemment du service Éducation.

Coût à la charge de la commune : 5 982,27 €.

ADRESSE	Surface locative en m2	Redevance de base 2022/2023	Redevance abattement déduit
6 allée des Noyers	100,46	770,89	655,26
8 allée des Noyers	100,46	770,89	655,26
2 bis rue du Bois de la Grange Lognes	113,20	868,64	738,34
2 bis rue du Bois de la Grange Lognes	107,09	820,07	697,06
2 grande allée du Cor	76,65	588,20	499,97
43 rue Voltaire	86,04	660,25	561,21
43 rue Voltaire	85,27	654,35	556,20
12 rue Anatole France	87,15	668,76	568,45
14 place du Front Populaire	79,20	607,74	516,58
14 place du Front Populaire	86,51	663,85	564,27
1 bis cours du Buisson	89,48	698,31	593,56

En cas de vacance de logement, et après appel à candidatures, il est proposé à Monsieur le Maire de donner une suite favorable à la demande de location des enseignants candidats.

Une décision particulière instituant un dépôt de garantie pour les nouveaux entrants ayant été adoptée en 2013, ce dernier est appelé avec le premier avis d'échéance pour les nouveaux locataires.

Chaque année une décision fixe le montant des redevances pour les onze professeurs des écoles.

Par ailleurs, un logement au 12 rue Anatole France est occupé par une ancienne institutrice, à titre payant, dans le cadre d'un bail de 6 ans qui a été reconduit en 2020. Le loyer de ce logement est réévalué chaque année, ainsi que le prévoit le bail, en fonction de l'Indice de Référence des Loyers.

S'agissant de logements de fonction avec des contrats d'occupation à titre précaire, ceux-ci sont renouvelés chaque année en septembre, les enseignants étant convoqués fin août, début septembre pour signer contrat et arrêté.

Au 31/08/2023, neuf logements sont occupés à titre payant par des professeurs des écoles. La démolition de l'école maternelle de l'Allée des Bois est programmée en 2023. L'enseignante logée dans le logement de fonction a déménagé dans le logement vacant au 14, place du Front-Populaire, en novembre 2022.

Aussi, l'année 2022 est marquée par le conflit en Ukraine qui a provoqué la fuite de la population ukrainienne cherchant refuge dans les pays européens. Dans le cadre du dispositif exceptionnel de protection temporaire mis en place par l'État, la ville de Noisiel a mis à disposition d'une famille ukrainienne le logement enseignant situé au 8, allée des Noyers.

La convention d'occupation avec intermédiation locative exercée par la Croix rouge française arrivera à échéance au 23 avril 2024. Ce dispositif permet à une association de sécuriser le paiement du loyer tout en assurant un accompagnement social de la famille.

Coût à la charge de la commune : 6 606,16 €

Objectif 2 / MISSION 3: Gestion des logements de fonction

Présentation de l'action :

Gestion des logements de fonction et mise en place du décret du 9 mai 2012 portant réforme du régime de concessions de logement.

C'est la Direction des Ressources Humaines qui est en charge du dossier des logements de fonction car il touche de près le personnel.

Il reste uniquement le suivi du logement d'un agent de la police municipale. L'agent occupe le logement au titre d'une convention d'occupation à titre précaire avec astreinte. Il doit payer une redevance égale à 50% de la valeur locative des locaux. Le service France Domaine n'est plus à consulter dans ce cadre.

Le montant de la redevance est réévalué chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers.

L'agent reçoit chaque mois un avis d'échéance.

Évaluation quantitative de l'action :

	2022/2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	1
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	4
Coût de revient global de l'action	1 495 €
Coût de revient par participant / ou usager	1 495 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	1 495 €

Budget de l'action 2022/2023 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	1 495 €	Part communale :	1 495 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except.		Part diverses :	
Total charges :	1 495 €	Total produits :	1 495 €

Coût à la charge de la commune : 1 495 €

Objectif 3 / MISSION 1 : Groupe Hygiène et Salubrité

Présentation de l'action :

Il est composé, de l'Élu au Logement et à la Solidarité, la responsable du secteur logement, d'un représentant de la Police Municipale et d'un représentant des services techniques.

Évaluation quantitative de l'action :

	2022/2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	3 familles
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	35 jours
Coût de revient global de l'action	14 955,50 €
Coût de revient par participant / ou usager	4 985 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	14 955,50 €

Budget de l'action 2022/2023 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	14 955,50 €	Part communale :	14 955,50 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	14 955,50 €	Total produits :	14 955,50 €

Commentaires :

L'application du Règlement Sanitaire Départemental sur le territoire de la commune relève de la compétence du Maire.

Un Groupe Hygiène et Salubrité a été constitué à cet effet relevant du secteur Logement depuis début 2010.

Cette mission reste constante, le service est sollicité régulièrement. En raison d'un changement important de personnel au sein du service, le nombre de visites a fortement diminué sur la période.

Les motifs de saisine sont généralement liés à des problèmes d'humidité, de moisissure, d'infiltration et à la présence de nuisibles.

Afin d'apporter une réponse aux locataires, des contacts sont pris avec les bailleurs sociaux pour connaître les moyens qui ont été mis en œuvre pour permettre de remédier aux dysfonctionnements. Il leur est d'ailleurs demandé d'assister aux visites lorsqu'elles ont lieu. Toutes les saisines ne donnent pas lieu à visite, le bailleur pouvant intervenir directement, dans ce cas, il n'y a pas lieu d'organiser un déplacement sur site.

Le groupe hygiène-salubrité intervient uniquement en cas de saisine des locataires du parc social. Il convient par ailleurs que des écrits attestant de l'existence d'échanges préalables entre bailleur et locataire soient fournis en amont de toute demande d'intervention du groupe. Cette visite ayant pour finalité la rédaction d'un compte-rendu de visite, qui bien que ne s'appuyant en aucun cas sur une expertise technique des intervenants en matière d'hygiène et de salubrité (les services municipaux ne possédant pas cette compétence), peut être utilisé à l'appui d'une saisine de la commission départementale de conciliation. Cette dernière est compétente en cas de litige entre bailleur et locataire. Après avoir convoqué les deux parties, elle établit un relevé de décisions recensant les engagements réciproques.

Une démarche « Permis de louer » a été initiée par la CA-PVM, à laquelle la collectivité de Noisiel a adhéré pour le quartier de la mairie.

Coût à la charge de la commune : 14 955,50 €.

C - COUT TOTAL RESIDUEL DU SECTEUR LOGEMENT = 109 436,93 €

D - SECTEUR AFFAIRES SOCIALES

Objectifs et/ou missions portés par le secteur:

- Objectif 1 / Mission 1 : Instruction des dispositifs légaux d'aides sociales
- Objectif 2 / Mission 2 : Avec le CCAS, offrir un suivi individuel et adapté aux usagers et proposer des solutions personnalisées

Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

Moyens Humains

	2022/2023
Nombre d'agents de catégorie A	1 à 20 %
Nombre d'agents de catégorie B	1 à 100 %
Nombre d'agents de catégorie C	1 à 100 % 1 à 25 % 1 à 15 %

Moyens financiers

Les aides sociales facultatives sont financées par le CCAS sur son budget.

	2022/2023
Budget en personnel	95 231,75 €

Moyens matériels

Matériels gérés par le service :

- Logiciel spécifique action sociale acquis par le CCAS
- Imprimante acquise par le CCAS

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- Service informatique : aide et soutien technique sur le logiciel
- Secteur politique de la ville : relais auprès des familles par l'intermédiaire des médiateurs de quartiers
- Police municipale : intervention ponctuelle, dans le service ou à l'extérieur, en cas d'usagers intransigeants ou en grande détresse

Bilan /Evaluation des missions et actions portées en 2022/2023

Évaluation quantitative de l'action : Évaluation quantitative de l'action :

	2022/2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	597
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	permanent
Coût de revient global de l'action	95 231 €
Coût de revient par participant / ou usager	159,52 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	95 231 €

(1) Le nombre d'usagers était précédemment calculé sur une partie des actions du secteur. Cette année, le calcul est plus exhaustif pour mieux prendre en compte l'activité.

(2) Année 2022-2023

MDPH = 21 - Complémentaire Santé Solidaire / AME : 1

ASPA = 8 / SASPA = 5

DALO = 7

Regroupement familial = 13

Domiciliation : 120 demandes (64 nouvelles, 56 renouvellements)

EDF : 51 courriers envoyés ;

CPIL : pas de CPIL sur la période

CFP et assignation : 34

Aides sociales facultatives : 174 aides alimentaires remises ; 11 aides à la rentrée scolaire ; 1 aide au décès ; 56 aides aux fêtes de fin d'année ; 85 aides au chauffage ; 2 aides financières passées en CA du CCAS TOTAL = 304

Aide Eau solidaire Veolia : 7

Tarifcation solidarité transport = 1

Coût à la charge de la commune : 95 231 €

MISSION 1 - Action 1 : Etre le relais de proximité des services de l'Etat, de la Région, du Département

Présentation de l'action :

- Il s'agit d'être un relais entre les usagers et les administrations délivrant des aides légales réglementées au niveau national et correspondant à certaines catégories de bénéficiaires. Cette mission de guichet de proximité fait partie des missions historiques des CCAS.
- Le service reçoit les usagers, les conseille, les oriente, instruit différents dossiers d'aides sociales légales :
 - Demande de prestations auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH),
 - Complémentaire Santé Solidaire (CSS) et l'Aide Médicale État (AME),
 - Revenu de solidarité active (RSA),
 - Regroupement familial,
 - Allocation Personnalisée d'Autonomie en complément du secteur retraité (APA),
 - Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées en complément du secteur retraité (ASPA).

a) Demande de prestations auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) :

Habituellement instruite par les CCAS, cette demande permet de solliciter diverses prestations auprès de la MDPH pour répondre aux besoins liés au handicap comme l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), la prestation compensatrice du handicap (PCH), la carte de transport.

Les personnes peuvent réaliser des demandes relatives :

- à la vie quotidienne,
- à la vie scolaire / étudiante,
- au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle.

Sur la période concernée, 21 dossiers ont été instruits par le secteur.

b) L'aide sociale à l'hébergement (ASH) :

L'aide sociale à l'hébergement (ASH) permet de prendre en charge tout ou partie des frais liés à l'hébergement d'une personne âgée ou handicapée en établissement ou chez un accueillant familial. Elle est versée par le Département.

Pour les personnes âgées, le CCAS doit solliciter les obligés alimentaires pour le calcul de leur participation. Si l'obligé ne réside pas à Noisiel, le CCAS de la commune de résidence est sollicité pour compléter le dossier.

c) Complémentaire Santé Solidaire (CSS) et l'Aide Médicale État (AME) :

La CSS donne droit à la prise en charge de la part complémentaire des dépenses de santé .

Elle est octroyée sous condition de ressources.

Selon les ressources, la CSS peut être sans ou avec participation financière.

Si la personne est étrangère et qu'elle ne dispose pas d'un titre de séjour, elle peut sous certaines conditions bénéficier de l'AME.

d) Le Revenu de Solidarité Active (RSA) :

Le CCAS instruit les demandes de RSA sachant que les usagers peuvent s'adresser également aux services du Département ou de la CAF.

Le RSA, a pris effet au 1^{er} juin 2009, en application de la Loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion.

L'article L.262-15 du code de l'action sociale et des familles relatif à l'instruction des dossiers de RSA stipule que le CCAS peut procéder à l'instruction lorsqu'il a décidé d'exercer cette compétence. Le Décret n° 2009-404 du 15 avril 2009 précise que le CCAS dispose d'un délai de 18 mois à compter du 1^{er} juin 2009 pour se prononcer sur la prise en charge de l'instruction des demandes de RSA.

Le Conseil d'Administration du CCAS, lors de sa séance du 1^{er} juillet 2009, a décidé, à l'unanimité d'assurer auprès des personnes résidant dans la commune ou ayant procédé à une élection de domicile auprès du CCAS l'instruction de la demande.

Les personnes peuvent depuis 2018 réaliser elles-mêmes les demandes de RSA sur le site de la CAF.

e) Le Regroupement familial :

Un étranger qui a un titre de séjour en France, peut être rejoint par son époux et ses enfants. C'est ce qu'on appelle la procédure de regroupement familial. L'étranger qui se trouve en France et sa famille le rejoignant doivent remplir certaines conditions.

Le service n'instruit plus ces demandes depuis 2015. En effet, une convention soumise au Conseil Municipal du 26 septembre 2014 permet à l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) de Melun, d'effectuer les demandes Cerfa ainsi que vérifier les conditions de logement et de ressources des demandeurs dans le cadre de l'instruction de ces dossiers.

Lorsque les différents éléments sont transmis dans le service, l'avis de Monsieur Le Maire est sollicité. Le secteur a transmis 13 demandes sur la période.

MISSION 1 - Action 2 : La domiciliation, une obligation légale des CCAS

Présentation de l'action :

Du fait de l'obligation légale de mettre en œuvre, les CCAS sont habilités de plein droit à procéder à des élections de domicile donnant accès à l'ensemble des droits civils, civiques et sociaux.

Les associations doivent, quant à elles, obtenir un agrément du Préfet du Département (8 associations en Seine et Marne sur 15 sites différents actuellement), lequel est désormais valable pour une durée de 5 ans.

La notion de « personne sans domicile stable » désigne « *toute personne qui ne dispose pas d'une adresse lui permettant d'y recevoir et d'y consulter son courrier de façon constante et confidentielle.* ».

Ainsi, la réglementation s'applique aux personnes sans domicile stable, en habitation mobile ou précaire.

Le lien avec la commune est entendu de façon plus large. La domiciliation est désormais de droit dans le cas d'action d'insertion, de suivi social, médico-social, professionnel, d'existence de liens familiaux avec une personne vivant dans la commune, ou de l'exercice de l'autorité parentale sur un enfant mineur scolarisé dans la commune...

Par ailleurs la Loi « Égalité et Citoyenneté » du 27 janvier 2017, dans son volet pour l'égalité réelle, prévoit la suppression de la commune de rattachement pour les gens du voyage.

Le régime des gens du voyage est désormais aligné sur les dispositions applicables aux personnes sans domicile stable. Les droits civils, civiques et sociaux des gens du voyage s'exercent désormais dans la commune de domiciliation. Les personnes précédemment rattachées à une commune sont automatiquement domiciliées auprès du CCAS de cette commune.

Les CCAS sont tenus de procéder à un entretien préalable avec la personne avant la délivrance de l'attestation de domiciliation.

Cet entretien a pour objectif de déterminer le lien avec la commune, d'informer la personne sur ses droits et devoirs liés à la domiciliation, d'identifier les droits de la personne et de l'orienter dans ses démarches. Les bénéficiaires sont également informés qu'ils doivent obligatoirement se présenter tous les trois mois ou téléphoner. Sans manifestation de la part de l'utilisateur, le CCAS peut procéder à la radiation de sa domiciliation.

Les domiciliations (demandes et renouvellements) sont enregistrées sur le logiciel Millésime.

Chaque courrier fait également l'objet d'un enregistrement spécifique. A chaque retrait d'une lettre par les personnes domiciliées, il est procédé à un émargement attestant que la personne s'est bien présentée. Du fait du changement dans la réglementation, les appels téléphoniques sont également enregistrés sur le logiciel.

Toute domiciliation refusée fait l'objet d'une notification écrite avec orientation vers un autre organisme. Ce refus peut faire l'objet d'un recours amiable auprès du Président du CCAS ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif.

Les principales causes de demandes de domiciliations sont les séparations, les conflits dans la famille, les expulsions, et le fait que les hébergeant craignant de voir leurs prestations diminuées souhaitent qu'une autre adresse soit utilisée par les hébergés.

Pour les demandes de domiciliations faisant suite à des conflits familiaux, la situation du demandeur nécessite parfois une autre prise en charge ou une orientation particulière.

Il existe des liens individuels et informels avec les services concernés, mais pas de suivi institutionnel permettant de connaître, en dehors de l'acceptation ou du refus, l'évolution des situations individuelles ainsi que l'éventuel mode de sortie du dispositif.

C'est pourquoi, le secteur affaires sociales a développé depuis août 2019, un suivi social auprès de ce public. Ainsi, les domiciliés peuvent être accompagnés selon leur situation dans leurs démarches administratives, leurs recherches d'hébergement ou de logement : demande de RSA ; demande de CSS ou AME ; demande de tarification solidarité transport ; dossier de logement social ; dossiers DALO (droit au logement opposable) ou DAHO (droit à l'hébergement opposable).

Pour information, selon une enquête réalisée en 2015 par l'Union Nationale des CCAS (UNCCAS), le coût de la domiciliation était alors estimé à 93€ par personne domiciliée. Ce coût prend en compte l'entretien, l'analyse de la demande, la gestion du courrier mais ne prend pas en compte l'accompagnement social, lequel est très différent selon les situations rencontrées.

Un règlement intérieur de la domiciliation a été adopté en juin 2021. Celui-ci est remis au moment de l'instruction de la demande, à chaque domicilié, afin qu'il puisse avoir connaissance de la procédure ainsi que de ses droits et devoirs.

Au total, **120 demandes de domiciliation** ont été déposées auprès du CCAS dont 56 demandes de renouvellements.

Sur ces 120 demandes, aucun refus n'a été émis.

Sur la période, **48 radiations ont été prononcées**, soit parce que les personnes ont trouvé un logement stable, soit parce qu'elles ne se sont pas manifestées depuis 3 mois.

Les motifs de refus sont principalement liés au lien avec la commune, insuffisant au sens de la loi/ou inexistant.

Les « attaches avec la commune » sont majoritairement la présence sur la commune (y compris l'hébergement) puis le suivi social sur la commune.

Les liens le moins souvent évoqués sont l'activité professionnelle et la scolarisation des enfants sur la commune.

L'activité de domiciliation engendre la réception de 2655 courriers.

MISSION 2 - Action 1 : Des actions de prévention en lien avec le logement

Présentation de l'action :

Le secteur met en place plusieurs actions pour prévenir :
les risques de coupures d'énergie
les risques d'impayés de loyer
les risques d'expulsion

a) Le risque de coupure d'énergie :

Les personnes en difficultés pour régler leurs factures EDF sont ainsi signalées, conformément à la législation en vigueur, aux services sociaux départementaux et communaux.

Le service de l'action sociale est saisi soit directement par les personnes en difficultés, soit par les services sociaux départementaux.

Sur l'année de référence, faisant suite aux signalement d'EDF, **51 courriers** ont été adressés par le service. Après examen des situations, 2 aides ont été délivrées par délibération.

b) Le risque d'impayé de loyer - la commission locale de prévention des impayés de loyer (CPIL) :

La CPIL a pour objectif de traiter les situations en impayés de loyer sur la commune afin d'éviter une procédure d'expulsion. Elle réunit les bailleurs sociaux, l'association « Empreinte », la MDS ainsi que le secteur affaire sociale qui pilote l'organisation.

En 2022/2023, l'organisation des CPIL n'a pu être effectuée en raison d'un mouvement de personnel important.

Toutefois, la volonté de la nouvelle équipe est de remettre en place ces commissions qui ont un rôle important dans la prévention des expulsions locatives.

c) les risques d'expulsion - Assignation en justice et concours de la force publique :

Le secteur des affaires sociales est informé des assignations au Tribunal pour les personnes en situation d'impayé de loyer.

Dans ce cadre, une mise à disposition est envoyée à la personne.

Si la personne le souhaite, elle est reçue, conseillée sur la procédure, sur la gestion de son budget. Une évaluation des droits sociaux est, également, réalisée.

Une enquête sociale peut être transmise au tribunal afin d'éclairer la décision du juge.

Dans le cadre du concours de la force publique (CFP), dernière étape avant l'expulsion, la Préfecture transmet une demande de rapport social pour certaines situations.

Le traitement de ces demandes est similaire à celui des assignations : une mise à disposition est envoyée.

MISSION 2 / Action 2: Attribution des aides financières gérées par le CCAS

Présentation de l'action :

a) les aides sociales facultatives :

Les CCAS ont la possibilité de délivrer des prestations sociales. Afin de soutenir les noisiéliens en difficulté, le CCAS s'est doté d'un règlement d'attribution d'aides sociales facultatives.

Lors du Conseil d'Administration du 1er juillet 2015, les membres ont décidé, à compter du 15 juillet, de procéder à certains ajustements dans ce domaine.

Les aides sont délivrées par le CCAS sous forme de bons alimentaires (chèque d'accompagnement personnalisé), de mandats administratifs à l'attention des organismes dont l'utilisateur est le débiteur, de chèques.

Les aides facultatives attribuées sont principalement des aides alimentaires, puis viennent les aides pour les fêtes de fin d'année et ensuite les aides aux personnes âgées pour le chauffage.

b) les aides à la consommation d'eau :

Cette aide attribuée par l'intercommunalité de Paris Vallée de la Marne est une action menée par le CCAS mais financée par la Communauté d'Agglomération.

La convention entre la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne et le CCAS, qui a pris effet au 1^{er} juillet 2015, est conclue pour une durée de 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024 (délibération du Conseil d'Administration du CCAS du 1^{er} juillet 2015).

Une dotation est accordée chaque année à chacune des communes composant la Communauté d'Agglomération.

Le montant de la dotation au 1^{er} janvier 2023 s'élève à 23 310,17 € selon Veolia. Ces sommes, à la charge de la Communauté d'Agglomération, ne sont pas incluses dans les dépenses du CCAS, ni de la Ville.

Cette aide peut être sollicitée par des personnes cliente de Veolia, mais, également par les personnes où la consommation d'eau est comprise dans les charges locatives.

Aucune condition de ressources n'est exigée par le CCAS de Noisiel.

S'agissant des aides d'un montant inférieur ou égal à 200 €, une délégation est accordée par le Conseil d'Administration du CCAS au Président et au Vice-président.

Au-delà de cette somme, c'est le Conseil d'Administration du CCAS qui doit se prononcer.

A ce jour, il semble que l'utilisation de cette aide ne soit pas optimale, du fait d'une communication du fournisseur à destination des usagers et des partenaires jugée insuffisante.

Dans le cadre du Fonds Solidarité Logement (FSL) du Département, les personnes peuvent, également, solliciter une aide pour leur consommation d'eau.

D - COUT TOTAL RESIDUEL DU SECTEUR AFFAIRES SOCIALES = 118 541,17 €

E] LA RÉSIDENCE AUTONOMIE POUR PERSONNES ÂGÉES LA « PERGOLA »

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune. Il exerce sa mission en liaison étroite avec les institutions publiques et privées (Département, CAF, bailleurs, associations, etc...). Ainsi, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

Une convention signée entre la Ville et le CCAS permet de déterminer leurs coopérations (mise à disposition de ressources matérielles et d'agents, support technique, etc...).

Ainsi, les agents du service peuvent être amenés à réaliser des missions aussi bien pour le compte de la Ville que celui du CCAS. Les missions et activités peuvent être très entrelacées.

Le budget du CCAS provient essentiellement de la subvention de la Ville.

Le CCAS gère également la résidence pour personnes âgées qui est en capacité d'autofinancement.

LA RESIDENCE AUTONOMIE « LA PERGOLA »

Objectifs et/ou missions portés par le service

Objectif 1 / Mission 1 : Mise à disposition de logements individuels au sein d'une structure adaptée aux besoins des personnes âgées autonomes.

Ressources à disposition de l'établissement pour assurer les missions confiées

Moyens Humains

	2022/2023
Nombre d'agents de catégorie A	1 à 30 %
Nombre d'agents de catégorie B	1 à 100 % 1 à 10 %
Nombre d'agents de catégorie C	4 à 100 %

Moyens financiers

	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Budget de fonctionnement	462 934 €	485 776,71 €	671 860,27 €
Budget en personnel	160 644 €	229 697,86 €	258 009,30 €

Moyens matériels

Équipements gérés par le service :

- 1- Le bâtiment loué

Matériels gérés par le service :

- 1- Cuisine équipée pour la restauration
- 2- Laverie
- 3- Système d'alerte

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- 1- Gestion financière par le secteur administratif et financier du service action sociale
- 2- Service Technique
- 3- Service informatique

Bilan /Évaluation des missions et actions portées

MISSION 1 - Action 1 : Mise à disposition de logements individuels au sein d'une structure adaptée aux besoins des personnes âgées autonomes.

Présentation de l'action :

le CCAS gère une résidence autonomie la «Pergola» de **80 logements** : 76 F1 et 4 F2.
Il s'agit d'appartements individuels, non meublés, et entretenus par les résidents.

Les services obligatoires depuis le loi Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) sont :

- une astreinte 24h/24 7j/7,
- un service de restauration,
- un accès à une laverie,
- des activités de maintien de l'autonomie,
- un accès Wifi .

Un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) a été signé entre le Conseil Départemental et le CCAS, suite au Conseil d'administration du CCAS du 6 octobre 2017. Il a permis l'attribution d'une subvention forfaitaire pour financer des actions de prévention à La Pergola. Le bilan de l'action étant très positif, sa reconduction par avenant est signée chaque année.

Ainsi dans le cadre de ce forfait autonomie, plusieurs ateliers sont proposés :

- de la gymnastique douce,
- des activités manuelles,
- des concerts,
- des conférences,
- interventions de ludothèque.

Tous les ateliers sont ouverts aux retraités de la ville, ainsi que le restaurant.

Depuis la publication du décret du 27 mai 2016, il convient que le nombre de personnes âgées dépendantes accueillies dans les résidences autonomie ne dépasse pas 15% de GIR 1 à 3 et 10 % de GIR 1 et 2 par rapport à la capacité totale autorisée (GIR = Groupes Iso-Ressources)

Si ce n'est pas le cas, soit l'équipement devra subir d'importants travaux, recruter du personnel qualifié, signer une convention avec le Conseil Départemental en matière de tarification, soit ces personnes devront être orientées vers des structures du type Établissement d'Hébergement de Personnes Âgées Dépendantes.

Évaluation quantitative de l'action :

	2022-2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	63(1)
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	365
Coût de revient global de l'action	133 397 €(3)
Coût de revient par participant / ou usager	2 117,42 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	133 397 €

1) Moyenne des résidents entre septembre 2022 et août 2023

(2) Intégration de la masse salariale du secteur administratif et finances et du responsable du service/ CCAS. Le CCAS rembourse à la Ville une partie de la masse salariale du service sur les missions du CCAS.

(3) cette année les recettes ont bien été déduite du calcul

Budget de l'action 2022/2023 : sur budget annexe RPA du budget principal du CCAS

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	70 181,74	70-Part des usagers	474 €
61/62-Prestations de service	397 518,73	752-Quittances usagers	525 158,49 €
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	229 697,86	77- Produits exceptionnels :	9 452,81
65- Frais de gestion	853,87	74 Subvention	24 895 €
67- Charges financières		Part RPA :	22 096,91 €
042- Amortissements	17 222,37	78 Appel Prov.	
		Part communale :	133 397,36
Total charges :	715 474,57	Total produits :	715 474,57 €

Commentaires :

Le budget de la résidence est intégrée dans celui du CCAS dans un budget annexe.
 Le Conseil d'Administration du CCAS a décidé de ne pas réévaluer les redevances de la Pergola.
 La perception des loyers et le forfait autonomie couvrent l'ensemble des dépenses courantes.
 La « Pergola » bénéficie d'un support des services de la Ville.

La pandémie continue d'impacter la vie des résidents de la « Pergola ».

Les agents polyvalents continuent de redoubler de vigilance sur les gestes barrières et appliquer des règles d'hygiène encore plus strictes.

L'ensemble des résidents et des agents ont pu bénéficier de la 3ème dose de vaccination grâce à un centre de vaccination mis en place par la Ville.

En fin d'année 2021, les évaluations interne et externe ont pu être réalisées.

Le projet d'établissement a été adopté au premier trimestre 2022. Il comprend notamment :

- la création de chambre d'hôte
- La possibilité d'un séjour découverte
- L'accueil de personnes en situation de handicap
- La création d'un poste d'apprenti en management des organismes médico-sociaux
- La création d'un espace bien-être (coiffeuse, esthéticienne, pédicure-podologue)

Le nombre de résidents a tendance a baissé. Le nombre d'entrées ne compense pas le nombre de sorties. De nombreuses places en EHPAD se sont malheureusement libérées.

Coût à la charge de la commune : 133 397,36 €

**E - COUT TOTAL RESIDUEL DU SECTEUR ADMINISTRATION
 FINANCES = 133 397,36 €**

F - SECTEUR ADMINISTRATION FINANCES

Objectifs et/ou missions portés par le service :

Objectif 1 / Mission 1 : Préparer et suivre les budgets du service tous secteurs confondus ainsi que les budgets du CCAS.

Objectif 2 / Mission 2 : Préparer les actes administratifs en amont et suivre leur exécution.

Objectif 3 / Mission 3 : Participer aux missions des autres secteurs

Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

La masse salariale des deux agents de catégorie C de ce secteur a été intégrée dans les autres secteurs. Un agent a en charge l'aspect finance et l'autre l'aspect administratif.

Moyens matériels

Matériels gérés par le service :

- Logiciel CIVIL NET FINANCES
- Logiciel WEBDELIB

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- Direction des finances et des marchés publics : aide pour les questions techniques au moment de l'établissement des budgets et décisions modificatives ainsi que pour les marchés.
- Unité des régies centralisées : travail en lien pour les recettes des activités des personnes retraitées.
- Service informatique : soutien technique sur les logiciels

Bilan /Evaluation des missions et actions portées en 2022/2023

MISSION 1 - Action 1 : Préparer et suivre les budgets du service, tous secteurs confondus.

Présentation de l'action

1 / Préparer et suivre les budgets, suivre les factures des différents secteurs.

La préparation budgétaire se fait au sein du secteur administration finances pour l'ensemble du service.

Pour chacun des secteurs, les balances budgétaires sont préparées en amont des demandes pour le budget primitif et les décisions modificatives.

Le secteur administration finances réalise le suivi des bons de commandes avant d'être acheminées vers le service des finances.

Après vérification du « service fait » ou de la « réception des marchandises », les factures sont traitées par ce secteur : vérification de la disponibilité des crédits et des imputations budgétaires. Les réclamations éventuelles sont traitées par ce secteur.

Nombre de factures logement : 2

Nombre de factures retraités : 24

Nombre de factures Santé: 0

Les demandes de virements de crédits sont initiées au sein du secteur administration finances, ce qui permet non seulement de suivre le budget du service, mais aussi de mettre en place, entre deux secteurs, des transferts de crédits lorsque les montants le permettent et ainsi réajuster quelques lignes selon les évolutions des besoins en cours d'année.

Commentaires :

Les différents outils informatiques utilisés permettent un traitement rapide des factures au sein des différents secteurs du service.

2 / Préparer et suivre les budgets du Centre Communal d'Action Sociale, liquider les factures du Centre Communal d'Action Sociale

Depuis 2008 le budget du CCAS se décline en deux budgets, le budget principal, celui du CCAS et le budget annexe, celui de la résidence pour personnes âgées.

Chacun de ces deux budgets comporte une section de fonctionnement et une section d'investissement, lesquelles doivent être en équilibre.

Pour le Compte Administratif, trois documents doivent être produits, un pour le CCAS, un pour la Pergola et un récapitulatif des deux budgets.

Les budgets du CCAS sont votés par le Conseil d'Administration du CCAS, qu'il s'agisse du budget primitif, du compte administratif et des décisions modificatives.

Le Conseil d'Administration du CCAS examine également le rapport annuel en vue du Débat d'Orientations Budgétaires lequel fixe les perspectives pour l'année à venir.

Par an	Mandats 2021/2022	Titres 2021/2022	Factures traitées 2021/2022	Mandats 2022/2023	Titres 2022/2023	Factures traitées 2022/2023
CCAS	160	47	16	160	31	8
RPA	192	86	166	192	153	131
TOTAL	352	133	182	352	184	139

Les bons de commandes pour le CCAS sont établis au sein du service ainsi que les mandats et titres de recettes.

Les factures sont traitées dans leur intégralité au sein du service : vérification, imputation, liquidation.

Les titres de recettes sont émis par le service pour le CCAS sur son budget principal : Il s'agit principalement de la subvention attribuée par la Ville (10), de l'encaissement de la restauration à la Pergola (31).

Les titres de recettes sont émis par le service pour la RPA :

Il s'agit des APL versées par la CAF pour les résidents, 40 966 € sur la période.

Nombre de titres de recettes pour la RPA : 78

Les reconstitutions de régies d'avances concernent essentiellement les aides financières délivrées par le CCAS, la Pergola n'utilisant plus la régie d'avances.

Nombre de reconstitutions pour le CCAS : 0

Les dépenses et recettes du CCAS et de la RPA font l'objet d'un traitement au sein du service puisque les régisseurs relèvent du CCAS et non des services municipaux. Il s'agit principalement des loyers des résidents et des encaissements de repas.

3 / Suivre les recettes du service :

Pour le secteur des retraités, les recettes sont encaissées par la régie centralisée de la commune après établissement des factures gymnastique par le secteur des retraités. Les recettes concernent aussi la participation aux sorties.

Pour le secteur du logement, il s'agit de l'établissement au sein du service des quittances mensuelles destinées aux locataires des appartements dont la commune est propriétaire (moyenne de 11 quittances mensuelles sur la période de référence).

Les loyers sont calculés sur la base de documents contractuels et revalorisés annuellement. Le règlement des loyers est effectué auprès des services du Trésor Public et de la régie centralisée.

4 / Suivre les recettes du Centre Communal d'Action Sociale.

Pour le CCAS la principale recette provient de la subvention de la commune, laquelle est versée mensuellement.

En 2023, la subvention de la commune s'est élevée à 142979 €. En 2022, faisant suite au transfert du versement des subventions aux associations caritatives de la Ville vers le CCAS, la subvention d'équilibre a été augmentée.

Pour la RPA, la principale recette provient des redevances (75 quittances en moyenne sur la période concernée) versées mensuellement par les résidents.

Les titres de recettes sont émis et suivis par le secteur administration finances.

Chaque mois une quittance détaillant les loyers, les charges puis les régularisations d'eau est établie pour chacun des logements de la Pergola. Chaque départ de la résidence fait l'objet d'un remboursement de caution selon l'état des lieux.

Les Aides Personnalisées au Logement versées par la CAF sont défalquées par le service des redevances dues par les résidents bénéficiaires.

La mise en place du prélèvement automatique des loyers des résidents est effective depuis 4 ans. Plus de 96 % des résidents ont adhéré à ce mode de règlement.

Commentaires :

Il s'agit d'une mission transversale menée par les agents du secteur, lesquels sont amenés à travailler avec la Pergola, les secteurs logement, personnes âgées, affaires sociales.

Coût à la charge de la commune : 183 540 €

MISSION 2 - Action 1 : Préparer les actes administratifs en amont et suivre leur exécution.

Présentation de l'action :

1/ Pour réaliser les missions précédentes sont élaborés des actes administratifs, notes, rapports, délibérations et décisions qu'il s'agisse des services de la Commune mais aussi du CCAS.

Les tarifs des redevances et repas de la Pergola sont examinés et revalorisés le cas échéant de façon annuelle par délibération du Conseil d'Administration du CCAS.

Les délibérations du Conseil Municipal, du Conseil d'Administration, les décisions et arrêtés sont préparés et suivis en lien avec la secrétaire du service qui transmet par voie dématérialisée les actes du CCAS au contrôle de légalité. Pour les actes de la commune c'est le service de l'administration générale qui effectue cette action.

Les budgets du CCAS sont transmis en Sous préfecture ainsi qu'aux services du Trésor Public.

Nombre de délibérations et décisions établies dans le service :

pour la ville :

2 délibérations

2 décisions

11 arrêtés

pour le CCAS :

28 délibérations

0 décision

12 arrêtés

Le CCAS est un établissement public autonome. Il dispose d'un budget propre et ses décisions sont prises par le Conseil d'Administration. Cette assemblée délibérante se réunit plusieurs fois dans l'année (5 réunions sur la période de référence). Ses membres sont élus à parité au sein du conseil municipal et nommés parmi les associations œuvrant dans le domaine social, le Maire étant président de droit.

Il appartient de ce fait au service de préparer et de suivre les séances de cette instance.

Le CCAS établit ses propres actes administratifs : délibérations, décisions et arrêtés, lesquels sont soumis aux règles de transmission au contrôle de légalité, publicité et notification.

Tous les actes du CCAS sont télétransmis en Sous préfecture. Ce dispositif ainsi que l'utilisation par le CCAS du parapheur électronique i-parapheur permettent une plus grande réactivité au niveau notamment de la délivrance des aides aux usagers.

Les documents comptables, bons de commandes, factures, titres de recettes sont, également, traités de façon dématérialisée en interne au niveau des signatures avec i-parapheur ainsi qu'avec les services de la Trésorerie.

Une convention régit les relations entre la commune et le CCAS. Celle-ci énumère les moyens humains, en matériel et en bâtiment mis à disposition du CCAS par la Commune. La convention prévoit que le CCAS rembourse une partie de la masse salariale à la Ville.

Cette convention a été renouvelée en février 2021 pour une nouvelle période de trois années.

2/ Le suivi des contrats est assuré dans ce secteur :

Les marchés et contrats passés avec les fournisseurs de la commune et du CCAS sont suivis en lien avec la responsable de la « Pergola ».

Les montants, les durées, les conditions de mise en œuvre, font l'objet d'un suivi régulier.

En 2021, pour le CCAS, une mise en concurrence des fournisseurs de Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP) a été effectuée en lien avec le secteur des marchés. Les CAP sont délivrés aux personnes ayant besoin d'une aide alimentaire. Le marché est d'une durée de 3 ans.

Au total 11 marchés: 2 pour la ville et 11 pour le CCAS.

MISSION 3 - Action 1 : Participer aux missions des autres secteurs

Présentation de l'action :

Les deux agents du secteur collaborent activement à des missions relevant principalement des autres secteurs.

Au quotidien, ils participent de l'accueil téléphonique et physique du service (écoute, information, orientation, etc...).

En soutien aux affaires sociales, ils remettent le courrier aux domiciliés.

Le secteur réalise des saisies informatiques lors d'opération du secteur retraités (Colis, banquet, allocation chauffage senior, etc.).

Et de manière générale, le secteur apporte son soutien dès que nécessaire sur les activités du service.

**F - COUT TOTAL RESIDUEL DU SECTEUR
ADMINISTRATION FINANCES = 183 540 €**

II - COUT TOTAL RESIDUEL DU SERVICE ACTION SOCIALE = 721 268,46 €

III. PETITE ENFANCE

Objectifs et/ou missions portés par le service

Objectif 1 / Mission 1 : Informer et accompagner les familles dans la définition du projet d'accueil de leur enfant de moins de quatre ans, en proposant une offre d'accueil de qualité par le biais du RAM ou des établissements d'accueil de jeunes enfants de la commune.

Objectif 2 / Mission 2 : Soutenir à la parentalité

Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

Moyens Humains

	2020-2021	2021-2022	2021-2022
Nombre d'agents de catégorie A	11	13 le poste de la psychologue n'est plus en vacation mais sous contrat depuis janvier 2022 création 1/2 poste EJE comme accueillante au LAEP	13
Nombre d'agents de catégorie B		17 Les auxiliaires étaient en catégorie C et sont dorénavant catégorie B	18
Nombre d'agents de catégorie C	39 (création d'un poste d'entretien à temps plein à la Maison de l'enfance et Maison de la famille)	22 Le différentiel étant lié au changement de catégorie des auxiliaires de puériculture	32 <u>14 en crèche collective</u> 4 agents techniques + 1 remplaçante 5 en poste auprès des enfants + 4 remplaçantes <u>16 au multi accueil</u> 4 en postes agents techniques + 3 remplaçantes 7 en postes auprès des enfants + 2 remplaçantes <u>2 côté famille</u> 1 au secrétariat et 1 agent d'entretien
Vacataires	A : 2 (le médecin a pris ses fonctions en mai 2021, le	A : 1 le médecin réalisant les vacations depuis mai 2021 C : 14 assistantes	A : 1 le médecin réalisant les vacations depuis mai 2021 C : 14 assistantes

	contrat précédent s'était arrêté en novembre 2020, le poste de psychologue a été vacant sur toute la période, la nouvelle professionnelle a pris ses fonctions le 08 septembre 2021) C : 14 assistantes maternelles	maternelles	maternelles
--	---	-------------	-------------

Moyens financiers

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Budget de fonctionnement	125 098€ (alimentation et fournitures diverses) + 68 569 € de charges techniques) soit 193 667€	107 847€(alimentation et fournitures diverses	133 350 € (alimentation et fournitures diverses)
Budget en personnel	2 497 474 €	2 531 179 €	2 717 585,00 €
Budget en investissement	8 378 €	57 129€	20 543 €

Le budget du personnel est en augmentation, cela est lié à l'augmentation du point d'indice en juillet 2023 mais aussi lié aux 10 remplacements assurés à la crèche collective et au Multi accueil (4 agents techniques et 6 agents auprès des enfants) afin de permettre la continuité d'accueil des enfants dans le respect des normes d'encadrement et des règles d'hygiène en structures collectives.

Le budget en investissement apparaît en diminution sur cet exercice en comparaison de l'exercice précédent en raison d'un plan pluriannuel d'investissement financé par la Caisse d'Allocation Familiale que nous avons soldé cette année. Il y a eu une convention signée avec la CAF en décembre 2020 avec une de mande de versement formulée en avril 2022 au titre de travaux d'aménagement (178 374,31 euros) et de mobiliers (13 265,69 euros). Le versement des fonds a eu lieu en fin d'année 2022 et début 2023.

Moyens matériels

Équipements gérés par le service :

Pour la partie petite enfance

- Une crèche collective de 60 berceaux.
- Au sein de la Maison de l'Enfance et de la Famille Suzanne LACORE se trouve :
 - * Une crèche familiale de 59 berceaux

* Un multi accueil de 40 places en accueil régulier du lundi au vendredi de 8h à 18h et 10 places en accueil occasionnel de 8h à 12h les lundis, mercredis, jeudis et vendredi hors période vacances scolaires.

* Un Relais Petite Enfance dont la directrice accompagne plus d'une vingtaine d'assistante maternelles indépendante et rencontre toutes les familles en recherche d'un mode d'accueil.

Pour la partie soutien à la parentalité

- Le Lieu d'Accueil Enfants Parents « Grain de Sel », à raison de 4 demies journées par semaine, et 8 demies journées lors des périodes de vacances. Cette action est à destination de toutes familles ayant un enfant à naître voire jusqu'à 4 ans.

- Le Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des parents « Grain de Café », qui propose des temps collectifs d'accompagnement des parents dans leur rôle, pour les familles ayant un enfant de plus de 6 ans.

- Les entretiens individuels dans le cadre de démarche et questionnement, de l'accès aux droits et à la santé ainsi qu'un accompagnement pour les familles confrontées à des violences intrafamiliales.

Matériels gérés par le service :

- Le logiciel concerto Opus permet d'augmenter les possibilités pour les familles en termes de démarches dématérialisées à travers l'espace citoyen.

L'utilisation de cet outil de communication s'est développée depuis plusieurs années, afin d'optimiser le temps de transmission d'information, par l'utilisation d'un support de communication disponible à tout instant pour les parents, tels que l'envoi de SMS ou courriel groupés, ainsi que les données à communiquer aux partenaires financeurs pour les subventions.

- Du petit matériel audiovisuel (appareil photo, rétroprojecteur, ordinateur portable...)

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- Services techniques : entretien des espaces verts, maintenance des bâtiments, réfection et entretien des locaux, soutien technique pour l'amélioration de la sécurité du bâtiment.

- Service communication : couvertures photos et reportages sur les différentes manifestations et soutien pour l'utilisation de l'espace citoyen.

- Direction des finances et des marchés publics : aide pour la gestion comptable du service et l'établissement des budgets et décisions modificatives, ainsi que pour les différents marchés.

- Service informatique : soutien technique au quotidien sur le logiciel et élaboration des outils pour l'espace citoyens, ainsi que les démarches dans le cadre du RGDP.

- Direction des ressources humaines : analyse conjointe des offres d'emploi, des fiches de poste et des procédures de recrutement.

- Service de la jeunesse : utilisation de salle de danse de la Maison de la Jeunesse par le multi accueil et la salle du rez-de-chaussée pour les actions collectives de Grain de café lors des grands groupes,

- Service des sports ; utilisation du gymnase « la halle des sports » par la crèche collective.

Bilan /Évaluation des missions et actions portées

MISSION 1 - Action 1 : Informer et accompagner les familles dans la définition du projet d'accueil de leur enfant de moins de quatre ans, en proposant une offre d'accueil de qualité par le biais du RPE ou des établissements d'accueil de jeunes enfants de la commune.

Présentation de l'action :

Il s'agit d'accueillir les enfants dès deux mois et demi en l'absence de leurs parents de façon à répondre aux besoins de garde de ceux-ci mais en respectant strictement l'ensemble des contraintes liées au secteur petite enfance : normes de sécurité des établissements accueillant du public, normes de sécurité et d'encadrement fixées par les textes et sous le contrôle des services du Département, normes d'hygiène concernant la restauration collective. Les partenaires financeurs, Département et CAF, fixent également des obligations de résultats à la commune.

Enfin, de nombreux textes visant à lutter contre l'emploi précaire et à favoriser l'insertion ont des incidences directes sur l'accueil (obligation d'accueillir 10% d'enfants issus de familles en situation de pauvreté dans les modes d'accueils collectifs et ainsi favoriser l'accompagnement de familles monoparentales, bénéficiaires du RSA ou de la prime d'activité majorée) et sur les agents qui assurent celui-ci.

Il s'agit d'accueillir les enfants dans un climat permettant un développement physique et psychologique de ceux-ci. Les structures préparent un « projet pédagogique » précisant les conditions d'un accueil adapté aux attentes de tous les partenaires. Les familles peuvent bénéficier de modes d'accueil diversifiés : accueil familial ou collectif, à temps plein ou partiel, contractualisé.

La crèche collective a continué ses partenariats et ainsi proposé:

- les ateliers d'expression corporelle, 5 séances avec la compagnie Ballons
- l'utilisation du gymnase à raison de 1 à 2 fois par semaine selon les périodes de l'année et la disponibilité de l'équipement.
- le partenariat avec la médiathèque de la Ferme du Buisson : 5 séances pour lesquelles les enfants et professionnelles se sont rendus sur place et 4 séances pour lesquelles la bibliothécaire s'est déplacée à la crèche pour des lectures en section.

Nous avons également :

- débuté un partenariat avec une sophrologue, Mme DE HAUT Julia, pour 6 séances à destination des adultes , en prévention des risques psychos sociaux (3 séances par groupe d'adultes, 2 groupes constitués)

Le multi accueil a poursuivi :

Le partenariat 1 fois par mois avec la Fée en chant thé, qui utilise un tapis à histoires à destination de 4 groupes d'enfants ;

Le café des parents, qui donne lieu à des échanges entre les parents et entre parents/professionnelles ;

Le Partenariat médiathèque/ludothèque ;

Les ateliers parents/enfants ;

L'utilisation de la salle de danse côté jeunesse 2 fois par semaine (hors vacances scolaires) ;

La mise en place de l'utilisation du terrain de sport.

La crèche familiale a poursuivi

- les ateliers musicaux, 1 fois par mois, avec Lolie harpe animé par Élodie Hersault (10 séances d'éveil musical et 1 spectacle)
- les ateliers artistiques, 1 fois par mois : Art Thérapie animé par Maud Olivero (5 séances + 1 atelier parents/enfants)

La crèche familiale a relancé le partenariat Médiathèque, 1 fois par mois (9 sorties de janvier à décembre), et le partenariat Ludothèque, 1 fois par mois (8 sorties de janvier à décembre).

Un atelier parent/enfant a été proposé par une sophrologue Julia Le Haut.

Le relais petite enfance a poursuivi son partenariat avec :

- la psychologue de l'association « du Cocoon au papillon », Marion SADONES
- une psychomotricienne, Marion LEFEUVRE

Ces professionnelles interviennent à raison d'une fois par mois lors des ateliers d'éveil et également lors de deux soirées d'échanges à destination des assistantes maternelles indépendantes. Ces interventions permettent d'accompagner les assistantes maternelles dans leur professionnalisation afin d'améliorer la qualité de l'accueil proposé.

Le relais petite enfance a poursuivi également le partenariat avec les médiathèques du Val Maubuée dans le cadre de la sensibilisation des professionnelles sur la littérature jeunesse.

Évaluation quantitative de l'action :

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	216 enfants 207 familles	216 enfants 20 familles	234 enfants 221 familles
Crèche collective	67 enfants 63 familles	69 enfants 64 familles	66 enfants 64 familles
Crèche familiale	39 enfants 37 familles	39 enfants 35 familles	36 enfants 32 familles
Multi accueil	50 enfants 47 familles	48 enfants 42 familles	62 enfants 59 familles
RAM	60 enfants 60 familles 26 Professionnelles	60 enfants 60 familles 26 Professionnelles	70 enfants 66 familles 25 professionnelles
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	218 jours 221 jours 221 jours Les 3 structures de la petite enfance ainsi que le RAM ont fermé :	Crèche collective 226 jours crèche familiale 233 jours Multi accueil 231 jours Les 3 structures de la petite enfance ainsi	Crèche collective 231 jours (Jours de fermetures : 1 semaine de fermeture aux vacances de décembre, 3 semaines en août, les jours

	1 semaine à Noël, les 3 semaines d'avril ainsi que 3 semaines en août	que le RAM ont fermé : 1 semaine à Noël, les 3 semaines d'avril ainsi que 3 semaines en août sauf la crèche collective 4 semaines cet été pour finaliser les travaux dans le bâtiment et les 3 cours	fériés, le pont de l'ascension, 1 journée pour la journée pédagogique, 1 journée pour les travaux de géothermie) Crèche Familiale 233 jours Multi accueil : 229 jours Les structures ont fermé 1 semaine à Noël et 3 semaines en août.
Coût de revient global de l'action	2 590 973 €	2 695 029 €	2 850 936 €
Coût de revient par participant / ou usager	11 995 €	12 476,98 €	12 183,49 €
Coût résiduel de l'action	1 065 721 €	1 153 668 €	1 068 268 €

Il y a eu 94 nouvelles familles admises sur la période, 20 en crèche collective, 36 en crèche familiale et 38 au multi accueil.

Afin de compléter les places vacantes, lors de la fermeture estivale et l'entrée des grands à l'école maternelles, les nouvelles familles débutent leur adaptation dès la semaine de réouverture soit fin du mois d'août et ainsi la grande majorité des enfants ont débuté leur contrat au 1^{er} octobre au plus tard.

Les différents règlements sont répartis de la façon suivante pour 1547 factures : 28 paiements en espèces, 29 paiements par chèques, 87 paiements par carte bancaire, 920 paiements en ligne, 326 paiements par prélèvement automatique et 70 par CESU.

La CAF a poursuivi l'accompagnement financier proposé aux structures petite enfance afin de permettre aux gestionnaires de pouvoir faire perdurer un accueil adapté en fonction des besoins des familles.

Une subvention particulière est aussi perçue en cas d'enfants absents liés au COVID . Cette aide ponctuelle a été perçue pour 15 jours Covid en crèche collective pour 3 enfants et 3 jours en crèche familiale pour 3 enfants.

Budget de l'action 2022/2023 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	130 142 €	70-Part des usagers	343 845 €
61/62-Prestations de service	3 209 €	74- Subventions	1 782 667 €
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	2 717 585 €	Part communale :	724 424 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	2 850 936 €	Total produits :	2 850 936 €

Commentaires :

Les charges 60 et 61/62 sont en baisse suite aux diminutions sur les budgets de l'ensemble des secteurs de la ville.

Le budget en personnel en augmentation lié à l'augmentation du point d'indice en juillet 2023 mais aussi lié aux 10 remplacements assurés à la crèche collective et au Multi accueil (4 agents techniques et 6 agents auprès des enfants) afin de permettre la continuité d'accueil des enfants dans le respect des normes d'encadrement et des règles d'hygiène en structures collectives.

La baisse des participations familiales peut s'expliquer par le fait qu'au dernier trimestre 2023, il y a 6 places non pourvues (4 en crèche collective et 2 au Multi accueil) du fait d'arrêts d'agents plus ou moins longs et non remplacés par manque de candidature.

Coût à charge de la commune : 724 424 €

MISSION 1 - Action 2 : soutenir la parentalité

Depuis septembre 2021, la Maison de la Famille au sein de la maison de l'enfance et de la famille a été labellisée «Tiers lieu parentalité» par la CAF. En effet cet espace est un lieu ressource pour les familles sans distinction de genre.

Il s'agit d'un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges avec des professionnelles, partenaires ou entre usagers, voire d'orientation vers d'autres services ou partenaires selon la thématique abordée.

L'espace Maison de la famille comporte le relais petite enfance évoqué dans la partie petite enfance ainsi que le lieu d'accueil enfants parents, le réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents par le biais d'actions collectives tels que le coup de mains des parents, les ateliers de parents ainsi que les cafés de parents

De plus certaines rencontres individuelles sont possibles avec l'éducatrice de jeunes enfants référente à la parentalité, la psychologue municipale, la médiatrice de quartier, et les divers partenaires qui accompagnent la population dans différents moments de la vie tels qu'au niveau administratif, santé voire à destination des familles victimes de violences intrafamiliales.

1- Présentation de l'action pour les enfants de 0 à 6 ans :

Pour différentes raisons, le questionnement des parents se fait de plus en plus ressentir dans les structures qui leur sont dédiées. On constate une évolution dans la nature des interrogations soulevées par les parents.

L'entrée des écrans, par exemple, la place importante accordée à la télévision et aux jeux vidéo dans les familles, la présence forte des craintes liées au chômage, l'entrée à l'école maternelle ainsi que de nombreux facteurs expliquent l'exigence des parents en termes de performances demandées aux enfants, aux structures... Certains bébés se trouvent au cœur même de problèmes relationnels importants.

Un certain nombre d'actions ouvertes à tous et à tous les questionnements visent à conforter les parents dans leur rôle.

« A petits pas vers l'école »

Il s'agit de goûters d'accueil prévus pour la première rentrée des enfants à l'école maternelle, afin que les parents aient un temps de discussion avec l'éducatrice pour être accompagnés dans cette étape ; partager leurs questionnements sur les thématiques éducatives : la séparation, l'acquisition de la propreté, la relation famille/école et voir l'enfant agir avec les autres en présence de l'enseignante.

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) :

Il s'agit d'un accueil collectif, anonyme et gratuit. Il offre aux enfants de moins de 4 ans un espace de socialisation, d'éveil et de jeu et aux futurs parents, parents et grands-parents, un moment de détente, de partage et de rencontres.

Il est ouvert 4 demies journées par semaine en période scolaire et 8 demies journées la première semaine des petites vacances scolaires, pour être fermé la seconde. Lors de ces **Accueils** sont abordées avec les familles les thématiques telles que l'isolement, l'alimentation, le développement de l'enfant, l'école, la fratrie, le sommeil...

Le LAEP a participé sur 4 demi-journées au quartier d'été. Ce qui a permis aux familles de la ville de connaître le lieu et de proposer un espace spécialement dédié aux enfants de moins de 4 ans durant cette manifestation. Les familles en ont fait un retour positif.

Ces accueils peuvent permettre d'orienter les personnes vers des professionnels plus spécialisés. Ils constituent aussi des lieux d'écoute réciproque et d'échange très appréciés.

Un gros travail de communication et de partenariats a été fait durant l'année par les accueillantes. Ce qui a permis une hausse de la fréquentation par rapport à la période précédente.

Une nouvelle professionnelle a été formée à l'écoute afin de venir compléter l'équipe. L'objectif était de pouvoir proposer une ouverture supplémentaire le matin (demandé lors du comité de pilotage 2021). Toutefois, la professionnelle travaillant également sur un poste au multi-accueil, elle n'a pu intervenir sur le lieu que durant un mois et demi.

La psychologue qui intervient au sein des 3 établissements d'accueil de jeunes enfants, réalise aussi des temps de supervision avec les deux accueillantes une fois par mois. L'objectif de ce temps de travail est de contribuer au développement des compétences, mettre à jour les pratiques professionnelles, développer les savoirs, savoir-faire et savoir être de l'équipe...

2- Présentation de l'action pour les enfants de plus de 6 ans :

Ces temps de rencontre privilégient les initiatives collectives et le partenariat avec les acteurs locaux associatifs et professionnels.

Un important travail de partenariat avec les services municipaux, les services de l'Éducation Nationale et les différentes institutions ou associations a été poursuivi cette année. La Maison de la Famille (Grain de Café) est désormais identifié comme le premier tiers lieu parentalité de la Seine et Marne.

Le partage des connaissances par le biais:

Du coup de main des parents : qui sont des ateliers co-animés par la référente soutien à la parentalité de la commune et une technicienne de la CAF, le lundi matin pendant la période scolaire afin de valoriser les compétences des parents et les partager avec les autres.

Cette action a toujours un franc succès. Ce temps d'échanges entre maman est utilisé en moyenne par 8 personnes, ce qui permet un échange entre tous les participants.

Les ateliers ont été déplacés de l'espace Grain de café à une salle de la jeunesse (locaux qui ne sont pas utilisés par ce service ce jour-là) quand la surface demandée pour le nombre d'utilisateurs doit augmenter comme en période hivernale par exemple.

Des ateliers parents-enfants : l'objectif de ces ateliers est de retrouver un moment de partage entre les parents et leur enfants de 6 à 10 ans, un mercredi sur deux, pendant la période scolaire, à travers un atelier artistique ou avec la Communauté d'Agglomération.

Ce deuxième partenaire a pour objectif de permettre l'accès aux récits et histoires au plus grand nombre d'enfants, de faire vivre le livre dans le quotidien des familles, d'accompagner celles-ci à fréquenter les médiathèques. Cette action contribue aussi à la prévention de l'illettrisme.

Des petits déj' ou des goûters : cette action se développe sur différentes écoles. L'objectif est d'aborder avec les parents une thématique qui les intéresse et ainsi leur redonner confiance et les accompagner dans leur rôle parental. Cette action repose sur la participation active des parents, la reconnaissance et la valorisation de leurs compétences.

* La prévention :

Les partenaires présents sur le Café des Parents regroupent :

- deux professionnels de l'ANPAA, Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie qui interviennent tous deux le mercredi sur rendez-vous. L'ANPAA a pour domaine d'action l'ensemble des addictions telles que l'alcool, les produits illicites, le tabac et les médicaments psychotropes.

- l'association Relais Jeunes 77 qui intervient le 2^{ème} mercredi après-midi. Les permanences sont des actions menées en individuel et ayant pour objectif d'informer les jeunes sur les modalités d'accueil au logement et sur le dispositif de logement temporaire

* L'action autour des violences faites aux femmes :

- Un juriste a repris des permanences le vendredi matin sur rendez-vous uniquement afin d'accompagner les femmes . Celles-ci ont pour but de donner et diffuser gratuitement aux habitants une information juridique, professionnelle, sociale et pratique, leur faisant connaître leurs droits, les démarches à entreprendre et les orientant si besoin est vers les organismes spécifiques compétents.

- la psychologue spécialisée en psycho-trauma et toutes formes de violences intervient un lundi par mois.

- les diverses permanences de l'association Djamma Djigui, par le biais de sa présidente ainsi que des divers interlocuteurs, sont réalisées les jeudis ou vendredis avec l'avocate, la psychologue, la masseuse, la sophrologue...

*Les temps de rencontres individuelles

- la référente soutien à la parentalité qui accompagne les usagers dans leur démarche en lien avec leur rôle de parent, voire, oriente vers les partenaires adéquats selon la thématique et les besoins de la personne.

- le commissariat de Noisiel qui réalise une permanence par le délégué à la cohésion police population. Les permanences sont centrées sur la prévention et la gestion des conflits, la prévention de la délinquance, la prévention et l'accompagnement des violences intrafamiliales. Le partenaire intervient le premier mercredi de chaque mois et est en lien avec la médiatrice de quartier, le service jeunesse et les intervenants de la maison de la famille.

La technicienne de la CAF pour accompagner les familles dans le cadre d'intervention sociale autour des questions de séparation et des problématiques parentales . Ces permanences ont lieu 1 à 2 fois par mois le vendredi.

- la psychologue municipale qui réalise des permanences dédiées à l'accompagnement des enfants.

Un travail a été fait avec le service communication pour avoir un flyer plus complet qui reprend l'ensemble des action proposées au sein du secteur Maison de la Famille. Les services techniques ont aussi travaillé pour une meilleure identification de cet espace aux multiples possibilités d'accompagnement des familles.

Évaluation quantitative de l'action :

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	<u>Enfants de moins de 6 ans :</u>	<u>Enfants de moins de 6 ans :</u>	<u>Enfants de moins de 5 ans :</u>
Grain de sel	1055	1000	1223
À petits pas vers l'école	945	951	64
Action accompagnement école	0	0	
	110	49	
	<u>Enfants de plus de 6 ans : (2)553</u>	<u>Enfants de plus de 6 ans : (2) 969</u>	
	Soit un total de 1608	Soit un total de 1969	Soit un total de 1287
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	<u>Enfants de moins de 6 ans (1) :165</u>	<u>Enfants de moins de 6 ans (1) :176</u>	<u>Enfants de moins de 6 ans (1) :199</u>
Grain de sel	159 séances	174 séances	
A petits pas vers l'école	0 séance	0 séance	3 séances
Action accompagnement école	6 séances	4 séances	5 séances
	<u>Enfants de plus de 6 ans (2)</u>	<u>Enfants de plus de 6 ans (2)</u>	
	100	258	
	Soit un total de 265	Soit un total de 434	
Coût de revient global de l'action	113 711 €	150 224 €	145 798,25 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	35 261 €	77 632 €	112 586€

Commentaires :

Depuis 2023, il y a une limite d'âge fixée à 5 ans, liée à la configuration des locaux qui limite le nombre d'enfants accueillis de plus les propositions de jeux ne sont pas adaptées aux plus de 5 ans. Sur le chiffre global, on constate une baisse de fréquentation (1263 au lieu de 1969 qui s'explique du fait de 969 enfants de plus de 6 ans) mais quand on affine à la population ciblée (enfants de 5 ans et moins), il y a une augmentation de fréquentations (1263 au lieu de 1000).

Budget de l'action 2022-2023:

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
60-Achats et fournitures	4 228 €	70-Part des usagers	0
61/62-Prestations de service	0	74- Subventions	33 211,27 €
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	141 570,25	Part communale :	112 586,98 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	145 798,25	Total produits :	145 798,25 €

Commentaires :

Les dépenses sont liées en grande partie aux intervenants extérieurs qui interviennent au REAAP.

Les recettes sont liées aux subventions de la CAF pour le LAEP et le REAAP, à des subventions du Département pour le LAEP et à des subventions de la Cité Éducative pour le LAEP.

Coût à la charge de la commune : 112 586,98 €

III - COUT TOTAL RESIDUEL DU SECTEUR PETITE ENFANCE = 837 253,98 €



IV. EDUCATION - ACTIVITES PERISCOLAIRES

1 - SECTEUR EDUCATION

Objectifs et/ou Missions portés par le Secteur

Objectif 1 - Mission 1 : Assurer la restauration et l'entretien des locaux scolaires.

Objectif 2 - Mission 2 : Doter les écoles de moyens logistiques et en assurer le suivi :

- Fournitures scolaires ;
- Classe d'enfants de moins de 3 ans ;
- Sorties scolaires ;
- Intervention musicale ;
- Distribution de dictionnaires aux élèves de GS maternelle et de calculatrices aux élèves de CM2 ;
- Spectacles ;
- Coopérative scolaire...

Objectif 3 - Mission 3 : Organiser les Études Dirigées pour les élèves du CP aux CM2 des écoles de la ville.

Objectif 4 - Mission 4 : Organiser des Classes de Découvertes pour les élèves de CM2 des écoles de la ville.

Objectif 5 - Mission 5 : Promotion des Activités Physiques et Sportives.

Ressources à disposition du service pour assurer les Missions confiées

Moyens Humains

Les effectifs étant très fluctuants, le mois de mars 2023 sera le mois de référence pour la prise en compte des moyens humains. Nous avons également intégré les vacataires des études dirigées et des classes de découvertes.

Le service est composé de **97** Agents dont :

- 1 Éducatrice Sportive ;
- 7 Agents Administratifs ;
- 17 Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM) ;
- 70 Agents de restauration et d'entretien dont 11 Responsables d'équipes.

	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Nombre d'Agents de catégorie A	0	1	0
Nombre d'Agents de catégorie B	2	3	4
Nombre d'Agents de catégorie C	94	93	93
Nombre de Vacataires (études dirigées + classes de découvertes)	55	55	55

Moyens Financiers

	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Budget de Fonctionnement	1 136 K€	1 075 K€	1 318 K€
Budget en Personnel	3 505 K€	3 616 K€	3 727 K€
Budget en Investissement	120 K€	169 K€	144 K€

Moyens Matériels

Équipements gérés par le service :

- 12 Écoles maternelles et élémentaires ;
- 7 Restaurants scolaires.

Équipements communaux entretenus par le service - secteur Intendance :

- Centres d'Accueils ;
- Centres de Loisirs ;
- 12 Écoles maternelles et élémentaires ;
- 7 Restaurants scolaires.
- Milieus Ouverts - Arc-En-Ciel;
- Mairie Annexe ;
- Mairie Principale ;
- Centre Technique Municipale (CTM) ;
- LCR ;
- Pôle Culturel
- Police Municipale ;
- Service Emploi ;
- Service Patrimoine ;
- Maison de la Jeunesse ;
- Information Noisiel Jeunesse (INJ)...

Matériels gérés par le service - secteur Intendance :

- Mono-brosses lustreuses ;
- Aspirateurs ;
- Machines à laver (linge + vaisselle) ;
- Auto-laveuses ;
- Chariots d'entretien ;
- Fours + Micro-ondes ;
- Mobiliers scolaires.

Moyens Complémentaires apportés par les services d'appui :

- Action Sociale ;
- Administration Générale : État-Civil, Guichet unique, Régie centralisée ;
- Communication/Tourisme ;
- Pôle Culturel ;
- Informatique ;
- Finances/Marché Publics ;
- Patrimoine ;
- Police Municipale ;
- Ressources Humaines ;



Sports ;
Techniques ;
Urbanisme/Politique de la Ville.

Bilan / Évaluation des Missions et Actions portées

Présentation de l'Action 1 :

La société Élior est notre prestataire de restauration scolaire depuis le 1^{er} janvier 2016 (antérieurement la société Sogéres).

Les repas sont servis avec une composante bio notamment le légume ou le fruit.

Depuis janvier 2021, les repas sont élaborés par la cuisine centrale de Chelles et depuis mars 2019, les repas maternels sont à quatre composantes et ceux des élémentaires à cinq composantes.

Évaluation quantitative de l'Action :

	2021/2022	2021/2022	2022/2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	1 648	1 648	1 686
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	138	138	140
Coût de revient global de l'action	2 865 820 €	2 865 820 €	3 113 713 €
Coût de revient par participant et/ ou usager	1 738 €	1 738 €	1 846 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	2 232 514 €	2 232 514 €	2 425 617 €

Budget de l'Action 2022/2023 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	685 644 €	70 - Part des usagers	612 440 €
61/62 - Prestations de service (communication incluse)		74 - Subventions	75 656 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	2 368 511 €	Part Communale :	2 425 617 €
65 - Frais de gestion	59 558 €	Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnelles		77 - Remboursement	
Total charges :	3 113 713 €	Total produits :	3 113 713 €

Les charges des personnels de restauration et d'animation ont été intégrées

Coût à la charge de la commune : 2 425 617 €

Commentaires :

Les Agents de restauration du secteur Intendance commandent, réceptionnent, préparent et remettent en température les repas. Ils procèdent également à l'entretien des offices de restauration.

Les « ATSEM » du secteur Intendance participent, avec les animateurs du secteur Activités Périscolaires, à l'animation et l'encadrement des repas.

1) Qualité des Repas

En partenariat avec notre prestataire de restauration scolaire, la commune souhaite maintenir, pour les enfants des écoles, une qualité de repas supérieure.

Qualité de repas supérieure qui se vérifie, tant sur le plan nutritionnel que gustatif : introduction d'une composante Bio dans chaque repas pour les légumes d'entrées crus ou cuits, légumes d'accompagnement et fruits, viandes bovines, porcines, ovines et volailles « Label Rouge ».

2) Éducation Alimentaire

Le service Éducation et la diététicienne du prestataire de restauration élaborent les menus selon l'équilibre alimentaire (menus attractifs au niveau couleur, texture et variété) et selon la connaissance de l'enfant avec des recettes adaptées pour favoriser la consommation.

Des animations sont proposées autour du repas afin de favoriser la découverte et l'initiation :

- « Semaine du Goût » ;
- « Bienvenue à la Ferme » ;
- « Semaine du Développement Durable » ;
- « Semaine de la Fraich'Attitude ».

Cette année **84 %** des enfants scolarisés déjeunent au sein des 7 restaurants scolaires pendant les 140 jours de fonctionnement contre 82 % l'année dernière.

Dans sa réflexion sur l'équilibre alimentaire, le service Éducation propose une fois par an, une animation « Petits Déjeuners » à destination de tous les élèves de CE2 scolarisés sur les écoles de la commune.

Cette animation, organisée avec le concours du prestataire de restauration Élior a pour objet de sensibiliser parents et enfants aux bienfaits nutritionnels du premier repas de la journée.

En partenariat avec l'Éducation nationale, la commune a mis en place le dispositif « Petit-Déjeuners » dans les écoles maternelles et élémentaires classées en Réseau d'Éducation Prioritaire.

C'est ainsi que **17 classes** ont participé à cette action cette année.

OBJECTIF 1 - 1 - ACTION 2 : ENTRETIEN DES LOCAUX SCOLAIRES PAR LE SECTEUR INTENDANCE

Présentation de l'Action :

Évaluation quantitative de l'Action :

	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Nombre d'utilisateurs concernés par l'action	1 790	1 786	1824
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	137	138	140
Coût de revient global de l'action	1 106 213 €	1 155 796 €	1 204 802 €
Coût de revient par participant et/ou usager	618 €	647 €	660 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	1 106 213 €	1 155 796 €	1 204 802 €

Budget de l'Action 2022/2023 :

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
60 - Achats et fournitures	87 809 €	70 - Part des usagers	
61/62 - Prestations de service	66 127 €	74 - Subventions	
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	1 050 866 €	Part Communale :	1 204 802 €
65 - Frais de gestion	€	Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnelles	€	77 - Remboursement	
Total charges :	1 204 802 €	Total produits :	1 204 802 €

Commentaires :

Compte tenu de la difficulté de quantifier le nombre d'usagers, nous avons fait le choix de ne considérer que les effectifs scolaires et uniquement le personnel intervenant sur les écoles.

56 Agents interviennent quotidiennement, matin ou soir pour entretenir les 12 565 m² de locaux scolaires.

Coût à la charge de la commune : 1 204 802 €

OBJECTIF 2 - MISSION 2 : Doter les écoles de moyens logistiques et en assurer le suivi

Présentation de l'Action :

L'action se vérifie par la mise à disposition de :

- Classe d'enfants de moins de trois ans ;
- Transports scolaires pour les visites en cours d'année ;
- Fournitures scolaires ;
- Interventions musicales ;
- Distribution de dictionnaires aux écoles de maternelle ;
- Distribution de calculatrices aux CM2 en élémentaire ;
- Cahiers de vacances à tous les enfants Noisiéliens ;
- Spectacles de fin d'année ;
- Subventions aux coopératives scolaires...

	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	1 790	1 786	1 824
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	137	138	140
Coût de revient global de l'action	91 270 €	92 169 €	93 068 €
Coût de revient par participant et/ ou usager	51 €	52 €	51 €
Coût résiduel de l'action pour la Commune	91 270 €	92 169 €	93 068 €

Budget de l'action 2022/2023 :

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
60 - Achats et fournitures	25 877 €	70 - Part des usagers	
61/62 - Prestations de service	63 949 €	74 - Subventions	
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel		Part Communale :	93 068 €
65 - Frais de gestion	3 242 €	Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnelles		77 - Remboursement	
Total charges :	93 068 €	Total produits :	93 068 €

Commentaires :

Un certain nombre de dépenses obligatoires incombent aux communes en matière de scolarité pour le fonctionnement des écoles, notamment, les dépenses liées à la construction et l'entretien des bâtiments, à l'acquisition et l'entretien du mobilier scolaire, au chauffage et à l'éclairage des classes, à la rémunération des personnels de service s'il y a lieu.

Outre ces dépenses obligatoires, la commune de Noisiel participe, également, financièrement à l'**organisation de projets** améliorant ainsi, les acquis scolaires et les connaissances des élèves en partenariat avec les équipes enseignantes des écoles de la commune.

Le service Éducation participe au financement et à l'organisation des sorties scolaires et aux spectacles de fin d'année pour l'ensemble des écoles de la ville. Ce service dote toutes les écoles en fournitures scolaires, participe au financement des abonnements des écoles et offre chaque année des dictionnaires aux élèves de grande section maternelle et de CM2.

Cette année, comme l'année dernière, des cahiers de vacances ont été envoyés à tous les enfants noisieliens scolarisés dans les écoles primaires.

Coût à la charge de la commune : 93 068 €

MISSION 3 - Action 1 : Organiser les Études Dirigées

Présentation de l'Action : Organisation des études dirigées pour les élèves des écoles élémentaires pour l'année scolaire 2022/2023.

Évaluation quantitative de l'action :

	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Nombre d'usagers concernés par l'action / Fréquentation moyenne	678/318	680/292	684/344
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	137	138	140
Coût de revient global de l'action	152 497 €	162 373 €	172 245 €
Coût de revient par participant et/ou usager	479 €	556 €	501 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	87 189 €	104 793 €	111 270 €

Budget de l'Action 2022/2023:

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures		70 - Part des usagers	53 016 €
61/62 - Prestations de service		74 - Subventions	7 959 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	172 245 €	Part Communale :	111 270 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnelles		77 - Remboursement	
Total charges :	172 245 €	Total produits :	172 245 €

Commentaires :

Les études dirigées sont organisées par le service Éducation et s'adressent à tous les élèves fréquentant les écoles élémentaires de la commune. Elles se déroulent quatre jours par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi) sur la période scolaire et de 16h30 à 18h00.

Dans chaque école, un responsable est nommé par le Maire, il est garant du fonctionnement et de l'organisation des études dirigées pour le compte de la commune.

Prioritairement, l'encadrement est assuré par des enseignants volontaires exerçant sur la commune et à défaut par des intervenants extérieurs à l'Éducation Nationale.

L'inscription est annuelle et la participation financière de la famille se calcule en fonction de ses ressources et de sa composition.

Pour l'année scolaire 2022-2023, 684 enfants étaient inscrits à l'étude dirigée, 344 élèves étaient présents quotidiennement en moyenne, effectif en hausse suite au retour à la semaine de 4 jours scolaires et à 4 soirs d'études dirigées par semaine. 25 groupes d'étude fonctionnaient au sein des 6 écoles élémentaires de la commune.

COÛT À LA CHARGE DE LA COMMUNE : 111 270 €

MISSION 4 - Action 1 : Organiser les Classes de Découvertes

Présentation de l'Action :

La Ville propose l'organisation de séjours de découvertes sur le temps scolaire de 6 à 10 jours pour les élèves de CM2.

Évaluation quantitative de l'Action :

	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Nombre d'usagers concernés par l'action		191	219
Nombre de jours de fonctionnement de l'action		5 à 10 jours	5 à 10 jours
Coût de revient global de l'action		112 679 €	137 631 €
Coût de revient par participant et/ ou usager		627 €	629 €
Coût résiduel de l'action pour la Commune		96 126 €	110 545 €

Budget de l'Action 2022/2023

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	132 973 €	70 - Part des usagers	22 888 €
61/62 - Prestations de service		74 - Subventions	4 196 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	1 188 €	Part Communale :	110 547 €
65 - Frais de gestion	3 470 €	Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnelles		77 - Remboursement	
Total charges :	137 631 €	Total produits :	137 631 €

Commentaires :

Depuis plusieurs années, la commune favorise et facilite le départ en classes de découvertes des enfants scolarisés en CM2 fréquentant les écoles élémentaires Noisiéliennes.

Le service Éducation accompagne les enseignants dans l'organisation administrative des projets de classes de découvertes (rédaction du cahier des charges du marché public, suivi des prestataires, inscriptions, organisation des réunions de présentation...) et participe financièrement à environ 80 % du coût du séjour.

La participation financière de la famille se calcule en fonction de ses ressources et de sa composition.

L'objectif des classes de découvertes est de sortir l'élève du milieu « classe » pour lui faire découvrir un environnement souvent méconnu (milieu marin, montagne...) et lui faire pratiquer des activités nouvelles. Les sensibilisations et découvertes sont réinvesties par les enseignants lors des apprentissages scolaires.

La classe de découvertes est souvent, pour l'enfant, la première expérience d'éloignement du milieu familial.

Pour l'année 2022-2023, 219 élèves de 6 écoles élémentaires différentes ont bénéficié des classes de découvertes.

Coût à la charge de la commune : 110 547 €

MISSION 5 - Action 1 : Promotion des Activités Physiques et Sportives

Présentation de l'Action :

Soutien pédagogique au cours d'Éducation Physique et Sportive auprès des écoles élémentaires.

L'Éducation Physique et Sportive (EPS) proposée aux enfants de l'enseignement élémentaire relève de la responsabilité de l'Éducation Nationale.

Ainsi, seuls les professeurs des écoles détiennent la responsabilité et le choix de la mise en place des activités sportives proposées dans ce cadre.

Au regard des spécificités pédagogiques de l'EPS, les communes peuvent décider de s'associer et s'investir en apportant un soutien volontaire et pédagogique aux professeurs des écoles.

Une éducatrice sportive, compétente dans l'initiation de nombreuses disciplines, est ainsi mise à disposition des différentes écoles élémentaires de la ville.

Afin de permettre aux enfants d'évoluer dans un environnement adapté, la municipalité :

Assure l'accès à l'ensemble de ses équipements sportifs municipaux de proximité aux écoles élémentaires ;

Gère l'organisation et la prise en charge matérielle des déplacements (location de cars avec chauffeurs) vers les gymnases et la piscine intercommunale de Torcy.

Évaluation quantitative de l'Action :

	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	629	631	634
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	140	138	140
Coût de revient global de l'action	61 353 €	64 567 €	67 782 €
Coût de revient par participant et/ ou usager	97,5 €	102 €	107 €
Coût résiduel de l'action pour la Commune	61 353 €	64 567 €	67 782 €

Budget de l'Action 2022/2023 :

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
60 - Achats et fournitures		70 - Part des usagers	
61/62 - Prestations de service	31 921 €	74 - Subventions	
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	35 861 €	Part Communale :	67 782 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnelles		77 - Remboursement	
Total charges :	67 782 €	Total produits :	67 782 €

Commentaires :

Cette mission est essentielle pour optimiser les conditions d'enseignement de l'EPS et sensibiliser, dès le plus jeune âge, aux bienfaits d'une pratique sportive.

L'éducatrice sportive municipale est intervenue 23 heures par semaine, sur 4 jours, prioritairement auprès des classes de cycle 3 (CM1 et CM2, ainsi qu'auprès des classes de CE2,) des différentes écoles élémentaires de la ville.

Cette priorité a été définie conformément aux prérogatives de l'Éducation Nationale dans les notes et circulaires départementales de rentrée 2021/2022 : « priorité d'intervention au cycle 3 ».

De ce fait, 27 classes et 634 enfants ont été concernés par ce dispositif.

Les achats et fournitures intégrés à cette action correspondent aux investissements de matériels pédagogiques permettant la pratique de disciplines diverses.

Les prestations de services concernent le recours à un prestataire de transport pour affecter :

Principalement les élèves de l'école Jules Ferry sur les équipements sportifs (école éloignée de toute structure sportive) ;

Toutes les classes de la ville bénéficiant de l'apprentissage de la natation à la piscine de Torcy.

Coût à la charge de la commune : 67 782 €

MISSION 5 - Action 2 : Promotion des Activités Physiques et Sportives

Présentation de l'action : *Stages sportifs*

L'éducatrice sportive intervient auprès des 6 écoles élémentaires de Noisiel durant tout l'année scolaire, de septembre jusqu'à juillet, du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h30. Environ 634 enfants ont bénéficié de ces interventions.

L'année est répartie en 4 périodes, soit 4 activités sportives différentes : sports de raquettes, sports de combat, sports artistiques, sports collectifs. Le planning des activités sportives est proposé en collaboration avec les équipes enseignantes et les différentes compétences demandées par l'Éducation Nationale.

Pendant les périodes de vacances scolaires : nous accueillons généralement 36 enfants par semaine pendant la 1^{ère} semaine des vacances d'automne, d'hiver et de printemps et 3 semaines pendant les vacances d'été.

En hiver 2023, au regard des augmentations des fluides et des coûts énergétiques, il n'y a pas eu de stage mais pour équilibrer et ne pas pénaliser les enfants, il y a eu 2 stages au Printemps, ce qui revient au même nombre d'intervention sur l'année.

Organisation d'une journée type : Les stages sportifs s'organisent du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30. La matinée et l'après midi sont divisées en 2 parties - 4 activités différentes.

La journée est ponctuée d'un temps méridien, pour profiter d'un temps calme ou temps de projection vidéo (reportage sur le thème du sport et du corps humain). Le repas se faisant lui au centre de loisirs des Noyers.

Nous profitons des différents équipements de la ville (COSOM et stades) et organisons en été des sorties en canoë/kayak sur la journée entière (1fois/semaine).

Pour le bon déroulement de ces stages nous recrutons 3 éducateurs sportifs diplômés pour chaque période de vacances, en soutien à l'éducatrice sportive en poste toute l'année.

Évaluation quantitative de l'action :

	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Nombre d'utilisateurs concernés par l'action	160	216	216
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	25	30	30
Coût de revient global de l'action	26 785 €	44 841 €	51 190 €
Coût de revient par participant et/ou usager	167,40 €	207,6 €	237 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	21 529 €	37 716 €	43 056 €

Budget de l'action 2022/2023 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	5 899 €	70 - Part des usagers	8 134 €
61/62 - Prestations de service	7 991 €	74 - Subventions	
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	37 300 €	Part Communale :	43 056 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnelles		77 - Remboursement	
Total charges :	51 190 €	Total produits :	51 190 €

Commentaires : Cette mission est essentielle pour optimiser les conditions d'enseignement de l'EPS et sensibiliser, dès le plus jeune âge, aux bienfaits d'une pratique sportive.

COÛT À LA CHARGE DE LA COMMUNE : 43 056 €

1 - COÛT TOTAL RÉSIDUEL DU SECTEUR ÉDUCATION = 4 056 142 €

2 - SECTEUR-ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

1. Objectifs et/ou Missions portés par le secteur

Objectif 1 / Mission 1 : Organisation des temps Périscolaires ;

Mission 2 : Conseil Municipal des Enfants (CME) ;

Mission 3 : Gestion de l'Animation des temps de restauration scolaire.

Objectif 2 / Mission 1 : Organisation des Accueils de Loisirs (CA), des Centres de Loisirs des Mercredis (CLM) et Centres de Loisirs Vacances (CLV) qui se déroulent pendant les vacances scolaires.

Objectif 3 / Mission 1 : Organisation de la structure Arc-En-ciel (AEC).

Objectif 4 / : Favoriser les départs en vacances ;

Mission 1 : Mini-séjours.

II. Ressources à disposition du secteur pour assurer les Missions confiées

Moyens Humains

	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Nombre d'Agents de catégorie A	0	0	0
Nombre d'Agents de catégorie B	3	3	3
Nombre d'Agents de catégorie C	36	35	35
Nombre de vacataires (restauration scolaires, accueils, TAP, ...)	51	50	49

Moyens Financiers

	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Budget de Fonctionnement	337 280 €	376 292 €	415 313 €
Budget en Personnel	1 714 655 €	1 794 427 €	1 874 458 €
Budget en Investissement	23 820 €	4 600 €	25 380 €

Moyens Matériels

Le **secteur des Activités Périscolaires** gère **7** structures qui sont organisées en **3** types d'équipements :

3 structures assurent à la fois les **Centres d'Accueils** périscolaires - CA (matin, mini-soir et soir) **et** les **Centres de loisirs** (les mercredis - CLM et/ou pendant les vacances - CLV) : La Pièce aux Chats, Les Noyers et Le Verger.

3 structures assurent **exclusivement** les **Centres d'Accueils** périscolaires (matin, mini-soir et soir) : L'Allée des Bois, Le Bois de la Grange et Les Tilleuls.

1 structure dite « Milieu Ouvert »(MO) ou « **Arc-En-Ciel** »(AEC) du Bois de la Grange qui propose des Accueils périscolaires et loisirs. Elle est accessible uniquement aux enfants âgés de 6 à 11 ans dont les familles ont un quotient familial inférieur à T9.

Equipements gérés par le secteur :

- 3 Centres d'Accueils et de loisirs ;
- 3 Centres d'Accueils périscolaires ;
- 1 Centre d'Accueil de loisirs en milieu ouvert Arc-En-Ciel (AEC).

Matériels gérés par le secteur :

- Matériels pédagogiques de type petits consommables (peinture, paillettes ...) ;
- Jeux de société ;
- Matériels sportifs (ballons, cages de but, ...) ;
- Jeux extérieurs (patinettes, vélo, ...) ;
- Un véhicule.

Moyens Complémentaires apportés par les services d'appui :

- Action Sociale ;
- Administration Générale ;

Communication/Tourisme ;
 Culture/Animation ;
 Éducation/Intendance ;
 Informatique ;
 Finances/Marché Publics ;
 Patrimoine ;
 Sports et Jeunesse ;
 Ressources Humaines ;
 Techniques ;
 Urbanisme/Politique de la Ville.

III. Bilan / Évaluation des Missions et Actions

MISSION 1 - Action 1 : Organisation des Temps Périscolaires

Présentation de l'Action : Accueils périscolaires

Le secteur Activités Périscolaires a pour vocation d'accueillir les enfants entre 3 et 11 ans dans des centres d'accueils périscolaires. Ces temps d'accueils fonctionnent tous les jours du lundi au vendredi et se déclinent en deux parties :

Les temps périscolaires, le matin entre 7h et 8h30 : les familles peuvent déposer leur(s) enfant(s) à partir de 7h dans ces structures rattachées à leur école.

Les temps postcolaires, le soir de 16h30 à 19h : les équipes d'animation proposent un goûter ainsi que des activités libres aux enfants .

Analyse de la moyenne des fréquentations par jour :

Par rapport à l'année précédente, nous constatons une stabilité des effectifs maternels et élémentaires.

Accueils Périscolaires	Année 2021/2022 pour les structures (hors AEC)				Année 2022/2023 pour les structures (hors AEC)			
	3/5ans	6/11ans	Moyenne par jour	Moyenne par structure	3/5ans	6/11ans	Moyenne par jour	Moyenne par structure
Matin	34	59	93	15	36	60	96	16
Soir	170	97	267	45	174	102	276	48
Total	204	156	360	60	210	162	372	62

Évaluation quantitative de l'Action :

	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Nombre de journée enfants sur l'année	52 650	51 740	54 082
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	137	138	140
Moyenne de fréquentation par jours de fonctionnement	385	375	387
Coût de revient global de l'action	346 046 €	350 326 €	393 136 €

Budget de l'Action 2022/2023 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	39 354€	70 - Part des usagers	62 795 €
61/62 - Prestations de service (communication incluse)		74 - Subventions	6 397 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	353 782 €	Part Communale :	323 944 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnelles		Part diverses :	
Total charges :	393 136 €	Total produits :	393 136 €

Coût à la charge de la commune : 323 944 €

MISSION 2 - : Conseil Municipal d'Enfants (CME)

Présentation de l'Action 1 :

Installé en Mars 1992, le Conseil Municipal d'Enfants compte cette année 16 élus titulaires et 15 suppléants. Les jeunes en CM2 et 6^{ème} sont élus pour 2 ans et répartis sur trois Commissions : Animation/Santé, Environnement, Solidarité.

Cette année, les élus ont participé aux différentes commémoration nationale : 1^{er} et 11 novembre, Vœux du Maire en janvier, Victoire du 8 mai 1945,...).

Une Animatrice a assuré le suivi du fonctionnement du Conseil Municipal d'Enfants, en collaboration avec un Agent administratif sur les périodes scolaires afin de mieux répartir : la gestion des différentes animations, les préparations des trois Commissions et visites des sites. C'est ainsi que cette année plusieurs actions ont été menées :

- Environ 34 convocations aux différentes Commissions et Animations ;
- Participation aux manifestations communales ;
- Organisation de collectes alimentaires ;
- Rencontres intergénérationnelles ;
- A la découverte des services municipaux de la Mairie ;
- Visite du Sénat et découverte d'une caserne de Sapeurs-Pompiers ;
- Actions citoyennes (ramassages des déchets, sensibilisation gestes écocitoyens...) ;

Budget de l'Action 2022/2023:

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	1 465 €	70 - Part des usagers	
61/62 - Prestations de service (communication incluse)		74 - Subventions	
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	15 353 €	Part Communale :	16 818 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnelles		Part diverses :	
Total charges :	16 818 €	Total produits :	16 818 €

Comme pour toutes préparations d'Élections, le Conseil Municipal d'Enfants sollicite plus de moyens pendant les mois de septembre à décembre de l'année scolaire en cours.

C'est à cette occasion que le service Éducation se mobilise pour aider et organiser ces élections :

- Envois de courriers aux parents des candidats, soit 215 élèves de CM2 cette année ;
- Envois de courriers aux enseignants, Directions des écoles et à la Municipalité afin de contribuer au déroulement de ces élections ;
- Création de bulletins aux noms des candidats, des cartes électorales et gestion du matériel de vote dans chaque école élémentaire ;
- Récapitulatif des résultats des élections et programmation de la la séance plénière avec M. Le Maire.

Coût à la charge de la commune : 16 818 €

MISSION 3 - Action 1 : Gestion de l'Animation des Restaurants Scolaires

Moyens Humains

	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Nombre d'Agents permanents	27	26	26
Nombre de Vacataires	110	111	105
Coordinatrice	1	1	1
Total	138	138	132

Évaluation Quantitative de l'Action :

	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Nombre d'utilisateurs concernés par l'action	1 657	1 648	1 653
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	137	138	132
Coût de revient global de l'action	2 617 947 €	2 865 820 €	3 112 281 €
Coût de revient par participant et/ou usager	1 580 €	1 738 €	1 883 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	2 033 066 €	2 232 514 €	2 424 466 €

Budget de l'Action 2022/2023:

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	685 329 €	70 - Part des usagers	612 204 €
61/62 - Prestations de service (communication incluse)		74 - Subventions	75 611 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	2 367 422 €	Part Communale :	2 424 466 €
65 - Frais de gestion	59 530 €	Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnelles		77 - Remboursement	
Total charges :	3 112 281 €	Total produits :	3 112 281 €

* Les charges des personnels de restauration et d'animation ont été intégrées

Le service Activités Périscolaires se charge depuis le 1^{er} septembre 2012 de la gestion de l'animation des temps de restauration scolaire.

La fonction de la restauration scolaire s'est profondément modifiée. Tout en satisfaisant au besoin nutritionnel fondamental, l'activité a évolué vers une éducation des enfants aux règles d'alimentation et à la convivialité.

Le projet de chaque restaurant doit en outre satisfaire aux finalités suivantes :

Assurer la sécurité physique, affective et morale des enfants ;

Veiller au calme et à la sérénité lors du déroulement du repas ;

Répondre aux besoins alimentaires et d'hygiène ;

Favoriser la découverte des aliments, apprendre à consommer une alimentation variée et équilibrée ;

Sensibiliser au goût et à l'éducation nutritionnelle ;

Apprendre à participer de façon active et responsable au repas ;

Permettre aux plus jeunes enfants d'acquérir plus d'autonomie (se servir seul, ...) ;

Veiller au respect de chaque convive (langage, ...).

Chaque équipe d'animation est encadrée par un responsable de restaurant scolaire.

Le responsable du restaurant scolaire anime l'équipe et impulse une dynamique.

Pendant le temps du repas, il est garant du bon fonctionnement pédagogique.

Coût à la charge de la commune : 2 424 466 €

OBJECTIF 2 - MISSION 1 - Organisation des Accueils de Loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires

Présentation de l'Action : Accueils de Loisirs

La tranche d'âge des 3/11 ans :

Les Accueils de Loisirs sont destinés aux enfants âgés de 3 à 11 ans. Les structures sont ouvertes les mercredis en période scolaire ainsi que tous les jours pendant les vacances :

Les mercredis : Depuis septembre 2018, le mercredi est un jour vaqué pour les élèves. Aussi, les enfants inscrits aux accueils de loisirs sont pris en charge à partir de 7h. Le repas est inclus dans la prestation et encadré par l'équipe d'animation.

La journée est rythmée en fonction des besoins physiologiques des enfants. De nombreuses activités sont proposées : manuelles, sportives, culturelles, d'expression.

Des sorties sont également ponctuellement proposées : piscine, cinéma, parcs à thèmes, bowling,... en fonction des thématiques en cours dans les structures.

Les familles peuvent venir chercher leur(s) enfant(s) à partir de 16h30 et ce jusqu'à 19h.

Pendant les vacances scolaires, les structures ouvrent à 7h00. Les familles peuvent déposer leur(s) enfant(s) pour la demi-journée, avec ou sans repas ou pour la journée complète. Le repas est inclus dans la prestation.

La journée est organisée en fonction des besoins physiologiques des enfants. De nombreuses activités sont proposées.

Il est à noter que depuis les vacances d'Automne 2014, une mutualisation systématique des structures d'accueil a été mise en place en fonction des effectifs d'enfants inscrits. Ce fonctionnement permet de proposer aux enfants des activités de qualité et de créer une dynamique d'animation intéressante.

Cela permet également à des enfants de différents quartiers de se rencontrer, de partager des temps d'animation ensemble et enfin de rationaliser le fonctionnement des structures, les embauches d'animateurs et les plannings des agents d'entretien.

Les différents Accueils de Loisirs :

Le Verger accueille les enfants scolarisés à la Ferme du Buisson et à l'Allée des Bois.

Cette répartition permet de diminuer l'effectif des enfants qui sont accueillis au centre de loisirs des Noyers.

Les Noyers accueille les enfants scolarisés au Bois de la Grange, aux Tilleuls et aux Noyers.

La Pièce aux Chats accueille les enfants scolarisés à Maryse Bastié et Jules Ferry, les mercredis et certaines périodes de vacances scolaires.

Analyse de la moyenne des fréquentations par jour pour les structures
 (hors AEC et en nombre moyen d'enfants présents) :

Centres de Loisirs	Année 2021/2022			Année 2022/2023		
	3/5ans	6/11ans	Moyenne par jour	3/5ans	6/11ans	Moyenne par jour
Mercredis	131	150	281	136	160	296
Petites vacances	110	112	222	115	118	333
Vacances d'été	116	84	200	121	87	208

Commentaires :

L'analyse de la fréquentation des accueils de loisirs nous montre plusieurs éléments :
 Les 3/5 ans sont des enfants très présents sur nos structures durant les petites vacances et vacances d'été.

Comparativement à l'année dernière :

La tranche d'âge 3/5 ans, nous pouvons faire plusieurs constats : une augmentation de la fréquentation sur les vacances d'été sur les petites vacances et les mercredis ;

La tranche d'âge 6/11 ans, nous pouvons faire les constats suivants : une augmentation de la fréquentation sur les périodes de petites vacances et le mercredi tandis qu'une légère augmentation lors des vacances d'été.

Évaluation quantitative de l'Action :

	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Nombre de journées par enfant concerné par l'action	26 440	27 720	32 910
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	105	114	113
Moyenne de fréquentation par jour de fonctionnement	227	235	279
Coût de revient global de l'action	861 440 €	877 151 €	963 561 €
Coût de revient par participant et/ou usager	31,8 €	31,6 €	29,3 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	307 195 €	517 585 €	569 465 €

Budget de l'Action 2022/2023 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	223 420 €	70 - Part des usagers	382 114 €
61/62 - Prestations de service (communication incluse)	57 863 €	74 - Subventions	9 705 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	681 929 €	Part Communale :	571 742 €
65 - Frais de gestion	349 €	Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnelles		Part diverses :	
Total charges :	963 561 €	Total produits :	963 561 €

Coût à la charge de la commune : 571 742 €

OBJECTIF 3 - MISSION 1 - Organisation de la Structure Ouverte, Arc-En-Ciel

Présentation de l'Action : Structure Arc-En-Ciel :

La structure Arc-En-Ciel ou « Milieu Ouvert » a un fonctionnement différent des autres structures d'accueils. L'autonomie et le volontariat de l'enfant sont mis au centre du projet.

Les inscriptions au préalable ne sont pas obligatoires, l'enfant peut venir et repartir sans être accompagné d'un parent ou adulte référent.

L'Accueil de l'Arc-En-Ciel est l'unique structure de ce type encore en fonctionnement, elle accueille les enfants âgés de 6 à 11 ans.

Cette structure a été créée dans l'objectif de permettre à tous d'avoir accès aux accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires.

En effet, il avait été observé que les familles aux revenus les plus faibles n'inscrivaient pas leurs enfants à ce type d'accueil.

Aussi, cet espace est accessible aux enfants dont le quotient familial est inférieur à 9.

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires sur la ville à la rentrée 2013 a entraîné une réorganisation de L'Arc-En-Ciel.

En effet, les mercredis matins sont devenus des temps Éducation Nationale.

Suite au retour du rythme scolaire à 4 jours en 2017, le centre fut ouvert en semaine les lundis et jeudis jusqu'à 18h (gratuit), les mercredis et les vacances scolaires de 9h à 12h et de 14h à 19h en période scolaire.

Le tarif appliqué est forfaitaire, il s'élève à 0,50 € par enfant et par jour.

Les horaires de fonctionnement et les tarifs sont toujours d'actualité.

En ce qui concerne les sorties, le tarif appliqué correspond à 50 % du coût de cette dernière et gratuité pour une même famille à partir du troisième enfant.

La journée est rythmée en fonction des besoins physiologiques des enfants. De nombreuses activités sont proposées : manuelles, sportives, culturelles, d'expression.

Des sorties sont ponctuellement proposées en fonction des thématiques en cours dans les structures : piscine, cinéma, parcs à thèmes, bowling,...

Analyse de la fréquentation pour l’Arc-En-Ciel :

Arc-En-Ciel	Année 2021/2022		Année 2022/2023	
	6/11 ans	Moyenne par jour	6/11 ans	Moyenne par jour
Accueils périscolaires	2 452	45	2 580	47
Mercredis	1 236	44	1 336	48
Petites vacances	1 243	42	1 282	43
Vacances d’été	1 894	46	1 984	48
Total	6 825	177	7 182	186

Commentaires : L’analyse de la fréquentation de la structure Arc-En-ciel nous montre une augmentation dans les effectifs d’enfants accueillis quelle que soit la période de l’année.

OBJECTIF 4 - MISSION 1 : Favoriser les Départs en Vacances

Présentation de l’Action 1 : Mini séjours :

Cette année, le secteur Activités Périscolaires a proposé 4 mini-séjours aux enfants âgés de 4 à 11 ans, 3 durant la période estivale et 1 pendant les vacances de printemps pour 96 enfants.

Évaluation quantitative de l’Action 1 :

	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Nombre d’usagers concernés par l’action	39	48	96
Nombre de jours de fonctionnement de l’action	14 jours pour 6 séjours	14 jours pour 6 séjours	5
Coût de revient global de l’action	46 762 €	45 742 €	34 294 €
Coût de revient par participant et/ou usager	1 199 €	953 €	357 €
Coût résiduel de l’action pour la commune	36 510 €	25 450 €	25 378 €

Budget de l’action 2022/2023:

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	34 294 €	70 - Part des usagers	6 711 €
61/62 - Prestations de service (communication incluse)		74 - Subventions	2 144 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel		Part Communale :	25 439 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnelles		Part diverses :	
Total charges :	34 294 €	Total produits :	34 294 €

La participation financière de la Ville reste importante, 74 %. Cela s'explique par une participation faible des familles avec des petits quotients familiaux.

Ce sont 96 places en mini-séjours qui ont pu être proposées par les Directeurs des Accueils de loisirs aux enfants, en priorisant ceux qui ne partaient pas en vacances et fréquentant régulièrement les centres de loisirs de la ville.

Cette année le taux de remplissage est de 100 % comme pour les années précédentes.

Ce type de séjours connaît un fort engouement auprès des familles.

Après analyse nous pouvons supposer plusieurs raisons de ce choix :

- Un tarif abordable pour les familles, soit 90,00€ par enfant et par séjour ;
- Une durée de séjour plus courte ;
- Des lieux de séjours plus proches de la région parisienne ;
- Un encadrement réalisé par les équipes municipales connues des parents et des enfants qui rassure.

Ces trois derniers points ont contribué à rassurer les familles et les enfants.

Coût à la charge de la commune : 25 439 €

**2 - COÛT TOTAL RÉSIDUEL DES ACTIONS MISE EN PLACE PAR
LE SECTEUR ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES = 3 362 409 €**

**IV - COUT TOTAL RESIDUEL DES SERVICES EDUCATION/
ACTIVITES PERISCOLAIRES (1+2) = 7 418 551 €**

V. - SERVICE JEUNESSE

Objectifs et/ou missions portés par le service

Objectif 1/Mission 1 : Accueil des jeunes âgés de 11 à 14 ans
Objectif 2/Mission 2 : Accueil des jeunes âgés de 15 à 17 ans
Objectif 3/Mission 3 : Accueil des jeunes âgés de 18 à 25 ans
Objectif 4/Mission 4 : L'Information Noisiel Jeunes de 16 à 25 ans

Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

•Moyens Humains

	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Nombre d'agents de catégorie A	0	0	0
Nombre d'Agents de catégorie B	4	1	1
Nombre d'agents de catégorie C	5	5	5
Vacataires	15	17	17

•Moyens financiers

	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Budget de Fonctionnement		52 K€	53 K€
Budget en Personnel	252,5 K€	366,6 K€	370,9 K€
Budget en Investissement	0,45 K€	0,45 K€	0,45 K€

•Moyens matériels

Équipements gérés par le secteur:

Le Service Municipal de la Jeunesse est composé de secteur :

- La Maison de la Jeunesse (MEJ) qui comprend un secteur préadolescent (11/14 ans) et un secteur adolescent (14/17 ans)
- L'Information Noisiel Jeunes (INJ) qui se situe à la Mairie annexe :

A - La Maison de la Jeunesse

1. Préadolescent (11/14 ans) occupe le rez-de-chaussée de la MEJ.

L'espace de Loisirs se compose d'un bureau dédié aux Animateurs et de différentes salles d'activités :

- Tisanerie équipée d'appareils électroménagers nécessaires pour la réalisation d'ateliers et de repas autonomes ;
- Salle de danse équipée d'un parquet et d'un mur de miroirs ;
- Salle d'activités manuelles/vidéo meublée de canapés et d'une télévision ;
- Salle de billard et Baby foot.
- L'espace loisirs est équipé d'une table de ping-pong, des jeux vidéo ainsi que divers matériels pédagogiques qui sont également à la disposition des jeunes afin de favoriser la mise en place d'activités collectives, manuelles, sportives...

2. Adolescent (15/17 ans) occupe le premier étage de la MEJ.

L'espace se compose d'un bureau dédié au Responsable du secteur Jeunesse, d'un bureau accessible au directeur de la structure ; ainsi que de plusieurs salles d'activités :

- Tisanerie : équipée d'appareils électroménagers nécessaires à la réalisation d'ateliers et de repas autonomes ;
- Salle de danse équipée d'un parquet et d'un mur de miroirs ;
- Salle vidéo équipée de canapés et d'une télévision ;
- Salle informatique compte cinq ordinateurs et une imprimante avec accès Internet ;
- Salle d'activités manuelles ;
- Espace Loisirs ;
- Espace Information ;
- Salle polyvalente.

L'espace est également équipé de tables de ping-pong, baby-foot et billards.

Sont également à disposition : des consoles vidéo, ainsi que du matériel pédagogique permettant la mise en place d'activités manuelles et sportives.

Le service Jeunesse a également à sa disposition un **minibus de 9 places** qui permet les déplacements des jeunes vers les différentes activités.

B - L'Information Noisiel Jeunes

L'Information Noisiel Jeunes occupe l'aile gauche de la Mairie Annexe et dispose de :

- 1 grande salle équipée de 9 postes informatiques avec accès internet ;
- 2 espaces de bureaux destinés aux agents Informateurs jeunesse ;
- 1 photocopieur ;
- 1 local servant d'espace confidentiel.

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

Outils de communication :

Programmes d'activités : à chaque période de vacances scolaires, les jeunes ont à leur disposition un flyer format A5 contenant le programme d'activités quotidiennes proposées pendant la période,

Profil Instagram : afin d'optimiser la communication avec les jeunes

Réseau internet des partenaires

Tout au long de l'année, des actions ont été menées en partenariat avec différents services municipaux :

Secteur activités périscolaires

Service éducation

Service pôle culturel (culture et animation) ;

Service politique de la Ville - secteurs Vie des Quartiers et Emploi ;

Service Action Sociale - secteurs : personnes retraitées, petite enfance et Grain de café ;

Service Communication ;

Service Police Municipale ;

Service des Sports ;

Services Techniques...

Ces services supports ont eux un lien direct avec l'organisation des différentes actions du service.

Réseau de partenaires externes :

- Le lycée Simone Veil ;
- Le collège du Lizard ;
- L'Association AURORE ;
- Les Associations locales ;
- Les bénévoles...

Bilan / Évaluation des missions et actions portées 2022/2023

Les jeunes ont adhéré aux nouvelles règles sans trop de soucis.

Les activités proposées l'ont été en tenant compte des contraintes.

Les espaces dédiés aux préadolescents (11 à 14 ans) et adolescents (15 à 17 ans) à la MEJ ont été ouverts en périodes scolaires selon les horaires suivants :

Les mardis et jeudis de 14h à 19h ;

Les mercredis de 13h30 à 20h ;

Les vendredis 14h à 22h ;

Les samedis de 14h à 18h.

Pendant les vacances scolaires, la structure est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 19h.

Objectif 1 / MISSION 1 - Accueil des jeunes âgés de 11 à 14 ans.

Analyse de la fréquentation en périodes scolaires (moyenne de jeunes présents)

Jeunes de 11/14 ans	Année 2021/2022			Année 2022/2023		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Nombre de Jeunes	587	515	1 102	589	523	1 112
Par Jour	15	13	28	17	15	32

Commentaires :

La fréquentation quotidienne du secteur préadolescent est stable. Comme les années précédentes, le public féminin est plus important (soit 53% de filles et 47% de garçons).

Néanmoins on note une fréquentation en hausse sur le mois de juillet (pré ados) malgré le séjour et beaucoup de nouveaux pré-ados et toujours en majorité des filles.

Analyse de la fréquentation en périodes de vacances scolaires

(moyenne de jeunes présents)

Périodes	PRÉ-ADOS (11-14)					Total	Moyenne
	Nombre jours	Moyenne N-1	Réalisés				
			Filles	Garçons			
Automne	9	33	175	156	331	37	
Noël	11	13	74	33	107	10	
Hiver	10	13	60	73	133	13	
Printemps	10	32	171	151	322	32	
Été	37	21	396	421	1 817	22	
TOTAL	77	22	876	834	1 710	23	

Commentaires :

La fréquentation des jeunes est toujours supérieure durant les périodes de vacances scolaires.

La fréquentation quotidienne est, cette année, moins bien répartie entre les filles et les garçons (soit 51% de filles et 49% de garçons).

OBJECTIF 2 - MISSION 2 - Accueil des Jeunes Âgés de 15 à 17 ans

Analyse de la fréquentation en périodes scolaires

(moyenne de jeunes présents)

Évaluation quantitative de l'action	15/17 ans		
	Filles	Garçons	Total
Nombre de jeunes	549	699	1 248
Par jour	16	20	36

Commentaires :

Comme pour le secteur préadolescent, la fréquentation des jeunes est supérieure durant les périodes de vacances scolaires.

Analyse de la fréquentation en période de vacances scolaires (moyenne de jeunes présents)

Périodes	ADOS (15-17)					Total	Moyenne
	Nombre jours	Moyenne N-1	Réalisés				
			Filles	Garçons			
Automne	9	37	122	256	378	42	
Noël	11	17	50	91	141	13	
Hiver	10	19	81	112	193	19	
Printemps	10	37	120	251	371	37	
Été	37	17	229	419	648	18	
TOTAL	77	25	602	1 129	1 731	26	

Commentaires :

La fréquentation quotidienne du secteur adolescent était auparavant relativement bien répartie entre les filles et les garçons.

Depuis, l'écart entre les deux catégories se creuse davantage sur cette période comparé à l'année 2021/2022, 65 % de garçons et 35 % de filles.

OBJECTIF 3 / MISSION 3: Les Projets Phares Communs aux Différentes Tranches d'Âges

Action 1 : Accueil des 11-17 ans

Maison de la Jeunesse - « Les vacances sont à nous » :

Après un confinement imposé par la Covid-19, la maison de la jeunesse s'est adaptée et a rouvert ses portes. Le mot d'ordre au niveau de l'équipe d'animateurs était dans un premier temps de permettre aux jeunes de revenir, tout en respectant les gestes barrières et d'hygiène.

Pour cela, une organisation spécifique a été mise en place, avec le lavage régulier des mains, désinfection du matériel plusieurs fois par jour, respect du sens de circulation, port du masque à l'intérieur des locaux...

Selon la période de vacances scolaires différents thèmes ont été mis en place. Un large panel d'activités variées a été proposé : sorties culturelles, de loisirs, activités sportives et artistiques, minis séjours, ...) afin de permettre à tous de s'épanouir dans une réalisation, qu'elle soit : artistique, sportive, ou autour du jeu, de façon collective ou plus individuelle.

Pour chaque période, un planning a été mis en place par l'équipe pédagogique en collaboration avec les jeunes.

Par exemple :

Les mois de juillet et août se sont articulés en 6 axes d'activités.

Les activités ont été diverses et variées afin de permettre aux jeunes de passer de bonnes vacances à Noisiel, car nombreux sont ceux qui ne partent pas en vacances ou ne le peuvent pas.

Sur l'ensemble des 2 mois la fréquentation fut en hausse comparativement à l'année précédente surtout chez les préadolescents en juillet.

Les animateurs ont constaté aussi que les jeunes sont de plus en plus autonomes pour faire des sorties entre pairs pour se rendre au cinéma, à la piscine.

En revanche, ils attendent de la structure que celle-ci leur permette de vivre des moments moins ordinaires (soirées, grandes sorties...)

Un panel d'activités a été proposé :

- **Des jeux** : sportifs , de plateau, de société (cluedo, QUIZ, défi pyramide...).
- **Des ateliers culinaires** qui passent par la découverte de nouvelles recettes, la sensibilisation à l'importance d'un repas équilibré pour une bonne santé.
- **Des Petits déjeuners**, des Brunchs, des repas autonomes, des pâtisseries pour le goûter.
- **Des stages** : artistiques (bandes dessinées)

- **Des sorties :** à la mer, au cinéma, à la piscine, une visite à PARIS (Tour Eiffel et Champs-Élysées), au Zoo de Beauval et de Thoiry, plusieurs sorties dans des bases de loisirs à CERGY, JABELINES et VAIRES/TORCY. Deux journées ont été consacrées au Parc Astérix.

Les jeunes ont pu découvrir également ou redécouvrir le karting, le vélo, s'initier au baby foot humain à Pontault, expérimenter l'accrobranche, le tir-à-l'arc.

Une journée à la plage a aussi été proposée (à Deauville).

Malheureusement, celle-ci n'a pu se dérouler comme prévue : pas assez de surveillants de baignade, le groupe a dû se diriger vers une autre plage.

Il faudra à l'avenir prévenir les collectivités d'accueil de notre arrivée.

- Des animations de quartier :

6 Animations en Pied d'Immeuble (API) ont été organisées durant la période estivale

Le tournoi de foot organisé le 9 juillet au stade des totems a remporté un vif succès entre 150 à 200 jeunes ont participé. Des jeunes de SAINT-THIBAULT, de CHAMPS-SUR-MARNE et LOGNES ont participé à ce tournoi.

- Les fêtes de quartiers :

La fête du Bois de la grange et celle de la pièce aux chats se sont bien passées.

A noter, une bonne organisation et un bon investissement des animateurs qui ont ainsi permis que tout se déroule bien.

Des activités variées ainsi que des jeux ont été proposés à la population. Ces journées festives se sont terminées par un repas convivial où chacun pouvait apporter sa contribution..

Budget de l'Action 2022/2023:

Charges	<u>Montants</u>	Produits	<u>Montants</u>
60 - Achats et fournitures	7 445 €	70 - Part des usagers	4 461 €
61/62 - Prestations de service (communication incluse)	28 302 €	74 - Subventions	29 566 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	255 976 €	Part Communale :	257 696 €
65 - Frais de gestion	€	Part CAMLV :	€
66 - Charges exceptionnelles	€	Part diverses :	€
Total charges :	291 723 €	Total produits :	291 723 €

Coût à la charge de la commune : 257 696 €

Action 2 - Le séjour :

1- Le séjour à Bar-sur-Seine, proche Lac de la Forêt d'Orient (Aube 10)

Le mini-séjour de Bar-sur-Seine s'est bien déroulé, le groupe de 16 jeunes a été composé en sa totalité de préados (11-14 ans) avec une forte disparité entre les filles (2) et les garçons (14).

Il y a eu une bonne cohésion du groupe malgré qu'il n'y ait que 2 filles, sur l'ensemble du séjour. D'ailleurs ce groupe est resté uni, car à l'issue de cette semaine, ils ont fréquenté la structure jeunesse sur toute la période.

L'hébergement s'est fait en mobilhome, avec une gestion hôtelière et un programme organisé par le prestataire avec des activités variées mais mal réparties sur la semaine.

Le personnel du Domaine a porté une attention toute particulière au groupe, ce qui fut très appréciable et remarqué par les jeunes.

L'équipe d'animation a eu du mal à finaliser du fait des dates du séjour qui ne correspondaient pas avec les congés des parents, qui pourtant étaient fortement intéressés par ce type de séjour.

En amont, une réunion avec les jeunes et les familles a été organisée, pendant laquelle un dossier leur a été remis, pour présenter le séjour et répondre aux interrogations.

Le personnel du Domaine a porté une attention toute particulière au groupe

2 - Le séjour itinérant en vélo Torcy/Auschwitz

La ville de TORCY, pendant les vacances d'été, propose de participer à un séjour avec 5 autres communes : SAINT-THIBAULT, CHAMPS/MARNE, NOISIEL, LOGNES, ROISY-EN-BRIE et TORCY.

Du 3 au 17 août s'est donc déroulé le séjour à vélo avec comme point de départ Torcy et point d'arrivée Auschwitz. 5 jeunes et 2 animateurs ont participé à ce séjour. L'objectif était de rassembler les jeunes des différentes communes suite aux conflits existants entre jeunes. C'est ainsi que les jeunes ont pu dans l'effort partager des moments de solidarité et d'entraide, apprendre à mieux se connaître pour apaiser les tensions, découvrir d'autres environnements et découvrir pour beaucoup l'histoire du débarquement.

Un travail en amont a été fait par les équipes encadrantes pour détailler les différentes étapes des villes traversées, mais surtout l'objectif final de visiter le camp de concentration d'Auschwitz.

Moment particulier pour ces jeunes qui ont pris conscience des conditions inhumaines dans lesquelles se sont retrouvés des humains.

Les jeunes pour se préparer au mieux à ce séjour, ont dû se retrouver en demi-journée, pour vérifier les vélos, se préparer physiquement, et surtout échanger avec les jeunes des autres communes.

Point positif : Ce séjour malgré les réticences de certains au départ, s'est très bien passé sur le plan de la cohésion de groupe et du mieux vivre ensemble. Pour l'avenir il serait intéressant d'étendre à un plus grand nombre ce type de séjour très riche, essayer de mobiliser des filles et de planifier un temps de préparation plus long.

Points négatifs : Ce fut difficile pour mobiliser les jeunes lors des rencontres, et de prévoir toute la logistique dans un temps restreint :

Il faut un travail en amont avec l'ensemble des jeunes pour que le séjour soit une finalité.

Il a été aussi mis en évidence, la difficulté de trouver des animateurs pour remplacer ceux qui partent et de prévoir toute la logistique pour mobiliser des jeunes lors des rencontres de préparations

Budget de l'Action 2022/2023:

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures		70 - Part des usagers	
61/62 - Prestations de service (communication incluse)	11 775 €	74 - Subventions	
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	2 680 €	Part Communale :	15 973 €
65 - Frais de gestion	1 518 €	Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnelles	€	Part diverses :	
Total charges :	15 973 €	Total produits :	15 973 €

Coût à la charge de la commune : 15 973 €

Action 3 - Conseil Des Jeunes (CDJ)

Le Conseil des Jeunes (CDJ) est une instance citoyenne de réflexions, d'informations, de propositions, et d'échanges entre la municipalité et la jeunesse représentant le territoire de la ville de Noisiel.

Cette instance de concertation a été mise en place en 2015 par le secteur concertation avec les habitants et le service municipal de la jeunesse. Lors des dernières élections de 2022, 12 jeunes ont été élus sur 602 participants.

1) Rappel des objectifs :

Permettre aux jeunes de représenter leurs quartiers et leur ville en s'investissant dans des actions citoyennes durant leur mandat d'un an.

Pour cela, l'équipe SMJ doit :

- Organiser des élections dans les quartiers, collèges et lycées,
- Élire un représentant de chaque quartier,
- Donner la parole aux jeunes lors de réunions périodiques de travail,
- Proposer différentes thématiques.

Apprendre aux jeunes le fonctionnement des différentes institutions. Pour cela, il faut mettre en place des séances de sensibilisation à l'éducation civique,

MISSION 4 - L'Information Noisiel Jeunes

Action 1 : Accueil du Public âgé de 15/25 ans

L'Information Noisiel Jeunes (INJ) a pour mission principale de répondre et d'orienter les jeunes dans différents domaines : orientation, emploi, santé, loisirs...

Moyenne de fréquentation par jour :

Mois	Présences de Jeunes		
	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Septembre	15	28	34
Octobre	12	27	33
Novembre	7	16	19
Décembre	8	15	18
Janvier	9	14	17
Février	9	16	19
Mars	12	13	16
Avril	11	23	28
Mai	14	22	27
Juin	17	16	19
Juillet	12	13	16
Août	12	16	19

Commentaires :

La fréquentation mensuelle de l'INJ est de 22 jeunes qui expriment un besoin (ceux utilisant le matériel informatique ou n'exprimant pas demandes particulières ne sont pas comptabilisés).

Caractéristiques de la fréquentation de l'INJ (total) :

Nbre de jours	Nbre de passages	Filles	Garçons	15 à 25 ans	+ 25 ans	Collégiens Lycées Étudiants	Sans emploi	Salariés	Noisiel	Autres Villes
227	2 607	1 389	1 218	1 726	881	1 437	651	519	1 998	609

L'I.N.J. propose ses services de manière anonyme et gratuite.

Au regard du tableau de fréquentation de l'INJ, plusieurs constats peuvent être mis en avant :

52% de femmes/filles fréquentent la structure.

Le public touché est en grande majorité âgé de 15 à 25 ans (65%).

Les jeunes fréquentant l'INJ habitent en majorité Noisiel (75%).

La fréquentation moyenne par jour est de 22 jeunes.

La période de forte activité : mars à mai, essentiellement pour des jeunes qui cherchent une orientation, un emploi saisonnier ou un stage. Autre période de forte activité : de septembre à octobre pour ceux qui n'ont pas trouvé d'école ou d'apprentissage en janvier 2023.

2 périodes de fermeture de la structure , 3 semaines en août et 1 semaine à Noël.

Types de demandes des jeunes fréquentant l'INJ (total) :

Jobs Étudiants (Emploi en CDI, Insertion)	CV et Lettre de motivation (alternances/écoles, emploi)	Services (bureautique, copies, internet, impressions, reliures, scannes, téléphones)	Divers (logements, RSA, CMU, bourses, visas)	Autres (santé, stages, vacances, orientations, formations, préservatifs)	TOTAL des demandes
459	628	1 191	902	699	3 879

Commentaires :

Le public vient en majorité pour l'utilisation des outils logistiques mis à leur disposition et pour une aide technique afin de réaliser des CV et lettres de motivations. Il est à noter que la part des orientations concernant le logement, les bourses, les impôts, le RSA augmente. Plusieurs demandes sont régulièrement émises lors d'un même passage.

Action 2 : Ateliers de l'INJ

Toute l'année l'INJ propose des temps d'information sur différents thèmes et sous formes d'ateliers ou d'expositions :

Simulation d'entretien d'embauche : Mettre en situation les jeunes demandeurs d'emplois à travers des simulations d'entretiens d'embauches avec des professionnels en leur apportant des astuces et outils qui pourront les aider à mieux réussir l'entretien.

SOS rentrée pour les bacheliers (Sans solution à la rentrée, tout savoir sur les démarches à effectuer).

C'est ainsi que L'INJ informe et accompagne les jeunes sur les démarches possibles à suivre. Contact avec le CIO, les écoles et le rectorat...

Action 3 : Forum de l'Emploi

La seconde édition du forum de l'emploi était ouvert à tous, traitant aussi bien de jobs d'été, de l'alternance et/ou de l'insertion.

Il a été organisé le jeudi 4 mai 2023 au sein du gymnase de la SDS de 13h30 à 17h30.

55 partenaires étaient présents (entreprises d'intérim, d'aide à la personne, d'insertion, Police nationale, Armées, ENFIP ...) et le forum a accueilli plus de 200 personnes.

En amont du forum, des ateliers de coaching, de CV et lettres de motivation ont été proposés à ceux qui le souhaitaient.

Un franc succès tant sur le plan des relations avec les partenaires, les services municipaux qui participent à la logistique et au public qui a répondu présent.

**V - COUT RESIDUEL DES ACTIONS MISES EN PLACE
PAR LE SERVICE JEUNESSE = 273 669 €**

VI. SPORTS

Objectifs et/ou missions portés par le service

Objectif 1 / Mission 1 : Mise à disposition des équipements sportifs

Objectif 2 / Mission 2 : Aide et soutien aux associations sportives

1 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées_

Moyens Humains

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'agents de catégorie A	0	0	0
Nombre d'agents de catégorie B	0	0	1
Nombre d'agents de catégorie C	16	15	13
Vacataires	0	0	0

Moyens financiers

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Budget de fonctionnement	112K€	118K€	149,765K€
Budget en personnel	619K€	624K€	624K€
Budget en investissement	13,575K€	18,300K€	14,700K€

Moyens matériels

Équipements gérés par le service :

- Gymnase du COSOM
- Gymnase du COSEC
- Gymnase de la Halle des sports
- Salle polyvalente et sportive de la Ferme du Buisson
- Complexe de Tennis « Bernard Légier »
- Stade de la Remise aux Fraises
- Stade des Totems
- Boulodrome
- Kyudojo (bail emphytéotique)

Matériels gérés par le service :

- Gros matériels d'entretien : auto laveuses, tondeuses, souffleuses...
- Petits matériels d'entretien : chariots de lavage, balais...
- Gros matériels pédagogiques : buts, agrès, filets, poteaux (volley, tennis, badminton...),
- Sept défibrillateurs automatiques externes sur les équipements sportifs municipaux,

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

1 - Services Techniques : une voitures de service, téléphones portables, maintenance et entretien des équipements sportifs (interventions lourdes : réfection de l'éclairage de la grande salle de la halle des sports

- 2 - Service des Ressources Humaines : aide au recrutement, formation et gestion des carrières,
- 3 - Service Finances - Marchés Publics : aide à la préparation et à l'exécution budgétaire, élaboration des marchés publics (location de cars avec chauffeur...), contrats de maintenance (chrono scores, auto laveuses...),
- 4 - Service Informatique : maintenance du parc informatique, aide et conseil à l'utilisation des logiciels (logiciel de gestion des plannings...),
- 5 - Service Administration Générale : aide juridique pour tous types de documents administratifs et réglementaires (conventions, notes BM et CM, arrêtés municipaux),
- 6 - Service Communication : mise à disposition de tous types de supports de communication municipaux pour les associations sportives et les manifestations municipales (calicots, affiches, tracts, affichages urbains, messages sur panneaux lumineux, relais sur site internet municipal et réseaux sociaux...),
- 7 - Service Culture-Animation : organisation conjointe des manifestations « Noisiel en Fête / Forum des Associations / Téléthon » + gestion de la Maison des Fêtes Familiales,
- 8 - Service Activités Périscolaires-Education : Gestion des activités sportives auprès des écoles élémentaires et durant les périodes de vacances scolaires (mise à disposition des équipements sportifs, gestion du budget des transports piscines en cars , relais avec les associations sportives...).

2 - Bilan /Evaluation des missions et actions portées 2023_

MISSION 1 - Action 1 : Mise à disposition des équipements sportifs

Présentation de l'action :

La mise à disposition des équipements sportifs aux usagers (scolaires, collèges, lycées, associations, partenaires privés...) représente une des missions principales du service des sports.

Une équipe de treize gardiens, un responsable du service et une assistante coordinatrice permet d'assurer un accueil des usagers de qualité dans les différentes infrastructures (entretien ménager et des espaces verts, suivi des plannings d'utilisation, respect des règlements intérieurs...).

Le suivi technique des installations sportives est effectué avec le soutien des services techniques de la ville.

L'entretien des stades (tonte, carottage, décompactage, défeutrage, lavage, engrais) est assuré en lien avec les services techniques de la Communauté d'Agglomération.

Le parc immobilier sportif de Noisiel permet la pratique sportive scolaire et associative sur la commune dans des conditions adaptées aux besoins.

Toutefois, au regard de l'ancienneté de certains équipements, des rénovations deviennent incontournables afin d'assurer la continuité d'un service de qualité auprès des usagers :

Travaux à prévoir :

- 1- Changement phase 2 des portes d'accès aux vestiaires du stade des totems.

2- Réhabilitation des courts de tennis (extérieurs et intérieurs) et entretien des deux terrains couverts (fissures de plus en plus importantes au sol), non retenu en 2023. **(reproposée en 2024).**

3- Report de la création d'un padel sur le court n° 3 subventionné à 80 % par l'ANS dans le cadre de la construction et réhabilitation de - l'opération 5000 terrains Paris 2024. subvention accordée par l'ANS

4- Passage en led des courts couverts du complexe de tennis (Réalisé) ainsi que dans les locaux du stade des totems

Stade de la remise aux fraises. (en cours).

5- Passage à la géothermie sur le gymnase de la halle des sports et du Cossec. (fait)

6- Réfection du traçage des lignes des courts de tennis extérieurs. (fait)

7- façade vitrée du complexe de tennis en matériaux polarisant et plus léger. (fait)

8- Changement des buts à sept et à onze au stade de la remise aux fraises. (fait)

9- Mise sous protection alarme de certains équipements première phase. Complexe de tennis, MFF, SPS. (fait)

A suivre Stades, cosec et autres gymnases selon phase 2.

Evaluation quantitative de l'action :

	2020 / 2021 15781hts	2021 / 2022 16067hts	2022-2023 15853 hts
Nombre d'usagers concernés par l'action	5000	5000	5000
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	327	324	330
Coût de revient global de l'action	787 k€	742K€	772K€
Coût de revient par participant / ou usager	157,40 €	145,2	
Coût résiduel de l'action pour la commune	763 k€	728K€	752K€

Budget de l'action 2022/2023:

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	14 900€	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	63 300€	74- Subventions	12 467 €
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	624 000€	Part communale :	751 555 €
65- Frais de gestion	69 365€	Part CA :	
66- Charges except		Part div. lycées/Cnfpt	7 543 €
Total charges :	771 565€	Total produits :	771 565€

Commentaires : Le nombre d'infrastructures sportives réparties sur la ville ainsi que la pérennisation du partenariat afin d'obtenir la mise à disposition ponctuelle du

gymnase de l'ENFIP permet de répondre à la demande des lycées, collège, écoles de proximité de la ville et associations sportives locales.

Le coût de revient par usager intégré au budget de l'action correspond à une estimation du nombre total de personnes venant pratiquer sur l'ensemble des équipements sportifs de la ville (scolaires, associations...) sur l'année de référence.

Cette référence n'intègre pas la fréquence annuelle de venues des différents sportifs (correspondant au nombre total d'entrées) qui diminuerait ostensiblement le coût de revient par usager.

La part diverse correspond aux titres de recettes actuellement émis aux lycées, centre de formation et associations extérieures et organismes autres utilisant les enceintes sportives durant l'année.

Des subventions sont octroyées par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne pour la mise à disposition des structures sportives au collège Le Lizard.

Les interventions des services techniques (main d'œuvre, matériels) ne sont pas intégrées dans cette estimation des coûts.

Coût à la charge de la commune : 751 555 €

MISSION 2 - Aide et soutien aux associations sportives

Présentation de l'action : Le soutien de la commune en direction des associations sportives est formalisé par le biais d'une convention de partenariat contractée avec chacune d'entre elles pour l'année en cours.

L'aide aux associations sportives revêt différents aspects mais les principaux axes de cette politique sont :

- l'aide financière directe, sous formes de :

versements de subventions de fonctionnement,

conclusion de contrats d'objectifs pour certaines d'entre elles,

Subventions exceptionnelles en fin d'année octroyées en fonction des résultats sportifs durant l'année (engendrant des coûts de fonctionnement supplémentaires).

la mise à disposition à titre gracieux de l'ensemble des équipements sportifs municipaux,

l'aide spécifique au développement de l'activité du Kyudo (mise à disposition d'un terrain, viabilisation, accompagnement technique lors de la construction du Kyudojo, définition d'un bail emphytéotique),

la mise à disposition de cars pour les transports de leurs équipes des catégories de jeunes (pour deux associations).

- l'aide financière indirecte, sous formes de :

Recherches et propositions de sponsoring à certaines associations sportives avec une convention de partenariat entre les entreprises et ces clubs.

D'autres formes de soutien, bien que moins coûteuses, ne sont toutefois pas négligeables dans l'accompagnement et la relation partenariale de proximité avec l'ensemble des associations :

- aide logistique pour l'organisation d'événements sportifs et festifs,
- offre de supports de communication (relais sur le site internet et les réseaux sociaux de la ville...),
- organisation d'évènementiels mettant en exergue les associations œuvrant dans le champ du sport sur la ville : Forum des Associations et Noisiel en Fête !

Enfin, le partenariat entre la commune de Noisiel et les associations sportives est aussi le fruit d'une relation permanente entre les représentants associatifs, l'élue en charge du secteur et les agents du service des sports.

La qualité de l'écoute et des échanges personnels est un élément essentiel bien que non quantifiable de cette relation quotidienne.

Evaluation quantitative de l'action :

	2020 / 2021 15781hts	2021 / 2022 16067hts	2022-2023 15853 hts
Nombre d'usagers concernés par l'action	3735	3687	3920
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	327	324	335
Coût de revient global de l'action	137K€	145K€	174K€
Coût de revient par participant / ou usager	36,68	39,32	44,27
Coût résiduel de l'action pour la commune	138K€	145K€	174K€

Budget de l'action 2022/2023 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	14 700€	70-Part des usagers	€
61/62-Prestations de service	39 500€	74- Subventions	€
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	50 000,00 €	Part communale :	173 565 €
65- Frais de gestion	69 365,00€	Part CA :	€
66- Charges except		Part diverses :	€
Total charges :	173 565€	Total produits :	173 565 €

Commentaires : Le soutien et la qualité des services rendus à l'ensemble des associations de la ville (meilleure répartition, nombre de créneaux plus adapté aux besoins de fonctionnement des associations...) sont jugés satisfaisants par les associations bénéficiant de ces services.

Le service des sports s'efforce de pallier les difficultés rencontrées par les associations se traduisant principalement par la difficulté de plus en plus grandissante de mobiliser des bénévoles.

Cela contribue au maintien d'une certaine forme d'émulation et de dynamisme dans la vie et le fonctionnement de la majorité d'entre elles.

Les frais des fluides de l'ensemble des équipements sportifs n'étant pas supportés par le service des sports, ils n'ont pas été intégrés au budget de l'action.

Les achats et fournitures du budget de l'action correspondent aux investissements de matériels sportifs permettant toute pratique sportive dans les différents équipements (protections, tatamis, paniers, buts...).

Les prestations de services correspondent principalement à la mise à disposition de cars aux associations Handball Club de Noisiel et Noisiel Football Academy, ainsi qu'au contrôle des infrastructures sportives effectué chaque année. Ils intègrent également les prestations engagées lors de l'organisation d'événementiels sportifs (Noisiel en Fête et Forum des associations).

Les frais de gestion concernent l'ensemble des subventions de fonctionnement, contrats d'objectifs et subventions exceptionnelles octroyées aux associations durant l'année sportive.

Coût à la charge de la commune : 173 565 €

VI - COUT TOTAL RESIDUEL DU SERVICE DES SPORTS = 925 120€

VII. CULTURE - ANIMATION

A - SECTEUR CULTURE

Objectifs et/ou missions portés par le service

Objectif 1 / Mission 1 : Regagner le public grâce à une programmation éclectique et accessible au plus grand nombre en lien avec le territoire

Objectif 2 / Mission 2 : Développer des actions de sensibilisation des publics et d'éducation artistique et culturelle.

Objectif 3 / Mission 3 : Encourager la coopération avec les acteurs culturels locaux et les associations culturelles du territoire

1 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

Moyens *Humains*

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'agents de catégorie A	0,5	0,5	1/2
Nombre d'agents de catégorie B	1	1	1
Nombre d'agents de catégorie C	0,5	1,5	3/2
Vacataires	1	1	1

Moyens *financiers*

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Budget de fonctionnement	79 K€	127 K€	134,5 K€
Budget en personnel	233 K€	164,5 K€	141,3 K€ (+94 K€ intervenants vacataires)
Budget en investissement	19 K€	3 325,36 €	4 888,87 €

Moyens matériels

Equipements gérés par le service :

- Pôle culturel Michel-Legrand
- Galerie d'exposition du Gymnase du COSOM
- Auditorium Jean Cocteau (sous convention avec la CAPVM)

Matériels gérés par le service :

- matériel et mobilier du Pôle culturel (dont matériel pédagogique et artistique, et matériel scénique)
- matériel et mobilier des loges de l'auditorium
- matériel et mobilier d'expositions

- Moyens complémentaires apportés par les services d'appui :
- Services techniques
 - Informatique
 - Communication
 - Fêtes et Cérémonies
 - Police Municipale
 - Service Jeunesse et Service des Sports

2 - Bilan /Evaluation des missions et actions portées en 2023

MISSION 1 - Action 1 : Des spectacles pour tous

Présentation de l'action :

La saison culturelle de spectacles s'inscrit dans l'orientation politique déjà impulsée en direction du jeune public et des familles avec une programmation pluridisciplinaire, accessible et éclectique (théâtre, danse, marionnettes, magie, conte musical...).

Trois temps forts « grand public » se détachent particulièrement, pour lesquels une réflexion a été menée suite à la saison précédente et les esthétiques artistiques réorientées, avec pour objectif de privilégier des propositions plus « spectaculaires ».

Le spectacle d'ouverture s'attache à être une proposition très grand public, représentative des choix artistiques de la saison.

L'offre municipale est complétée par plusieurs grands rendez-vous habituels proposés par les partenaires du territoire : la Ferme du Buisson, la Communauté d'Agglomération Paris Vallée-de-la Marne et l'association Printemps du Jazz.

Les spectacles grand public ont lieu dans l'Auditorium Jean Cocteau, équipement communautaire mis à disposition de la Ville de Noisiel par la Communauté d'Agglomération Paris-Marne-la-Vallée dans le cadre d'une convention. Cette salle de 350 places est un bel espace scénique, qui permet au public de Noisiel d'avoir accès à un véritable lieu de spectacles.

Les spectacles jeune public de petite forme ont lieu dans la salle de spectacle du Pôle culturel Michel-Legrand (qui peut accueillir jusqu'à 80 personnes).

Au total 15 spectacles ont été proposés, dont 5 par les partenaires.

Pour le jeune public

7 rendez-vous au total : 5 propositions du service culture, 1 proposition de la Ferme du Buisson dans le cadre du festival Tout Ouïe, 1 proposition pour les scolaires du réseau des conservatoires de l'agglomération

Cible : les enfants de 6 mois à 11 ans

Répartition : d'octobre à avril avec 1 rdv par mois

Genres artistiques : conte musical, marionnettes, théâtre, théâtre d'objets, cirque, langue des signes

Jours et horaires : adaptés aux rythmes horaires des enfants et aux disponibilités des familles, les mercredis et dimanches après midi

Lieu : auditorium Jean Cocteau (grandes jauges), salle du Pôle Culturel (petites jauges intimistes)

Pour le tout public familles

8 rendez-vous au total : 5 propositions du service culture, 2 propositions de la Communauté d'Agglomération, 1 proposition dans le cadre du Printemps du Jazz

Répartition: 4 rendez vous de septembre à novembre, 5 rendez vous de janvier à mai

Genres artistiques : cirque, mentalisme, conte musical, arts visuels, comédie musicale, humour, arts de la rue

Jours et horaires : ils sont adaptés aux disponibilités des familles, les samedis soirs (sauf le festival Par Has'Art)

Lieu : Auditorium Jean Cocteau, Ferme du Buisson, Espace public

Les tarifs existants ont été reconduits avec l'optique de faciliter l'accès à la culture :

- 14€/10€ pour les spectacles tout public famille « grand format »
- 6€/4€ pour les rendez-vous jeune public et les « petits formats » tout public familles

Un Abonnement 3 spectacles a également été proposé : le préachat permet de bénéficier du tarif réduit.

Les adhérents du Pôle culturel ont pu également bénéficier des tarifs réduits.

Cette année, la Ville de Noisiel a adhéré au dispositif pass Culture pour sensibiliser le jeune public à son offre culturelle.

Évaluation quantitative de l'action :

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	651	2 144	2 423
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	5	20	17
Coût de revient global de l'action	8 697 €	82 209,25 €	75 706 ,93€
Coût de revient par participant / ou usager	13 €	38,34 €	31,24 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	8 697 €	72 513,75 €	64 792,93 €

Budget de l'action :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	37 552,09 € (+ 7 013€ com)	70-Part des usagers	9 695,50 €
61/62-Prestations de service (21 481,81 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	13 576,30 € (intermittents guso)	Part communale :	66 011,43 €
65- Frais de gestion	Droits d'auteurs : 3 096,73 €	Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	75 706,93 €	Total produits :	75 706,93 €

Coût à la charge de la Commune : 66 011,43 €

Commentaires :

Les 15 spectacles ont rassemblé un public un peu plus important que la dernière saison culturelle.

L'axe artistique de la saison culturelle est « jeune public et familles ». Pourtant la saison 2022/2023 s'est ouverte et s'est clôturée sur des spectacles « tout public » dont les enfants ne sont pas la cible principale. Il s'agira pour la saison prochaine de programmer une ouverture et une clôture de saison en lien avec l'axe artistique fort.

Les spectacles « tout public » sont programmés les samedis et restent des spectacles orientés pour le jeune public. En revanche, les spectacles « jeune public » sont programmés les samedis, dimanches et mercredis. Il faudra identifier plus clairement les jours de programmation et le type de proposition, mais aussi poser plus clairement la différence entre un « jeune public » et un « tout public ».

Les tarifs des spectacles « jeune public » sont plus chers pour les adultes que pour les enfants, à qui la proposition est destinée. Les tarifs sont également identiques que ce soit à l'Auditorium qu'au Pôle Culturel. Il s'agira de réfléchir à une logique plus lisible pour le public.

Les formules d'abonnements n'ont pas fonctionné car les spectateurs ne souhaitent pas s'engager à l'avance par crainte d'un imprévu. Une réflexion sera à mener pour une approche différente de l'abonnement (tarifs noisiéliens/non noisiéliens, etc.)

Les partenariats sont également à requestionner (formules à revoir, public peu nombreux pour le Printemps du jazz, etc.)

MISSION 1 - Action 2 : Des expositions

Présentation de l'action :

Les expositions de la saison culturelle sont l'occasion de valoriser le talent des artistes du territoire. Afin de fidéliser le public à ces rendez-vous, le calendrier habituel qui rythme l'année scolaire est reconduit sur la saison 2022/2023.

5 expositions ont lieu chaque saison : deux expositions collectives et trois expositions individuelles.

Expositions collectives

Les expositions collectives ont lieu dans la galerie du gymnase du COSOM, et elles prennent la forme d'un concours avec l'attribution de prix, soit par un jury, soit par le public. La nouveauté cette année est l'ouverture aux juniors (8-16 ans).

Pour sa 26^e édition, les rencontres photographiques ont réuni 10 artistes pour 36 œuvres sur le thème « intergénérationnel ».

Le salon du Luz'art a reçu 20 artistes (dont 3 catégories juniors) pour 48 œuvres qui ont concouru sur le thème de « la vie en vert ». Cette année, en plus de la peinture, du dessin, de la gravure et de la sculpture, de nouvelles disciplines ont été ajoutées afin de s'adapter aux nouvelles pratiques artistiques : le collage, l'infographie, le modelage et la céramique.

Expositions individuelles

Trois expositions individuelles dans le hall du Pôle culturel Michel-Legrand.

Choix des artistes :

- Milène G., sculptrice, lauréate du Salon du Luz'art 2022
- Patrick Roze, photographe, lauréat des Rencontres Photographiques 2021 et du Salon du Luz'art 2022
- Mathilde Svahn, plasticienne multidisciplinaire : report de l'exposition « le corps comme territoire » prévue initialement sur la saison 2020/2021 et annulée pour des raisons sanitaires.

Évaluation quantitative de l'action :

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	100	300	1 200
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	47	119	109
Coût de revient global de l'action	679,98 €	4 664,55 €	1 860 €
Coût de revient par participant / ou usager	67,99 €	15,54 €	1,55 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	679,98 €	4 664,55 €	1 860 €
Coût de l'action par Noisiélien	0,04 €	0,04 €	0,11 €
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	4	4	4

Budget de l'action :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	245€ + 865 € (com)	70-Part des usagers	0,00 €
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel		Part communale :	1 860 €
65- Frais de gestion	750,00€ (vernissages)	Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	1 860 €	Total produits :	1 860 €

Commentaires :

Le schéma des expositions se reproduit chaque année tel quel. En complément de l'existant, d'autres formes plus dynamiques et interactives pourraient être proposées pour les prochaines saisons.

Coût à la charge de la Commune : 1 860 €

MISSION 2 - Action 1 : Le Pôle culturel Michel-Legrand : des activités culturelles et de bien-être pour tous

Présentation de l'action :

Devenu entité municipale depuis février 2020, le Pôle culturel Michel-Legrand poursuit son objectif de démocratisation culturelle en proposant diverses activités culturelles mais également de bien-être, à une offre tarifaire attractive.

Les activités sont réparties sur 4 grandes disciplines :

- **Arts de la scène** (danse classique, danse créative, danse Street Jazz, théâtre, chant, piano, guitare, formation musicale, studios de répétition)
- **Arts visuels et arts appliqués** (arts plastiques, BD/manga, couture)
- **Expression corporelle et bien-être** (sophrologie, pilates, qi-gong, yoga, tai chi chuan)
- **Langues étrangères** (éveil à l'anglais, anglais, italien).

Les tarifs sont fixés annuellement par l'autorité territoriale selon treize tranches déterminées par le quotient familial et applicables de septembre à juin. Le barème de quotient familial est appliqué pour les Noisiéliens et un tarif extérieur « hors Noisiel » est appliqué aux non-Noisiéliens.

Bilan de la saison 2022-2023 :

Des portes-ouvertes pour les inscriptions aux activités se sont tenues le samedi 3 septembre 2022 de 11h à 18h en même temps que le Forum des associations.

Pour la saison 2022-2023, la majorité des activités ont repris avec la création de créneaux supplémentaires pour le piano et la guitare afin de répondre à la demande.

Les cours d'italien, de danse orientale et l'atelier d'expression n'ont pas été reconduits faute de public. Une réflexion est actuellement menée pour des ateliers ponctuels au cours de la saison.

Les inscriptions aux activités ont fortement augmenté pour cette saison : 488 inscriptions ont été enregistrées pour un total de 417 adhérents. En comparaison, pour la saison 2021-2022, 390 inscriptions ont été comptabilisées pour 310 adhérents.

Comme l'an passé, les activités des arts de la scène ont rencontré un vif succès.

	2021-2022	2022-2023
Inscrits	310	417
Noisiéliens	256	343
Hors Noisiel	54	74
Tranches d'âge		
Enfants -18 ans	172	233
Adultes	138	184
Tranches de revenu		
T1 à T5	60	88
T6 à T10	93	112
T11 à T13	105	136
Hors Noisiel	52	74
Inscriptions	390	488
Arts de la scène	196	249
Arts visuels et arts appliqués	36	42
Expression corporelle et bien-être	91	122
Langues étrangères	67	75

1 particulier et 1 groupe de musiciens ont loué le studio de répétition au cours de la saison 2022-2023.

Comme l'an passé, les restitutions de fin d'année des élèves du Pôle culturel Michel-Légrand se sont déroulées en plusieurs temps forts :

- Exposition des élèves d'arts plastiques et de manga (du 17 au 25 juin) avec un vernissage qui s'est tenu le samedi 17 juin à 14h30.
- Jeux quiz sur le thème de la musique pour les élèves des cours d'anglais (21 juin).
- Restitutions musique, chant et théâtre (24 juin).
- Restitutions danse et théâtre (25 juin).

Les restitutions se sont tenues dans la salle de spectacle du Pôle culturel Michel-Légrand et dans l'Auditorium Jean Cocteau.

C'est un évènement attendu par les professeurs, les élèves et leurs familles. Ce moment permet de valoriser tout le travail effectué sur l'année d'activités. Le public était au rendez-vous et enthousiasmé par la prestation des élèves. Le spectacle de danse « Les créature mythiques » du 24 juin matin a fait salle comble.

Par ailleurs, le Pôle culturel Michel Legrand met également à disposition ses salles à titre onéreux (Conservatoire du Val Maubée, école Sup de Pub) ou à titre gracieux (collège du Luzard).

Évaluation quantitative de l'action :

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	295	310	417
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	198	198	198
Coût de revient global de l'action	233,5 K€ (avec agents du service)	137,11 K€ (hors agents du service)	173,74K€ (hors agents du service)
Coût de revient par participant / ou usager	791,5€	442,3 €	416,62 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	NC	NC	86 582,12 €

Budget de l'action :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	1 841,76 € + 3 958 € (com)	70-Part des usagers (inscriptions des adhérents)	81 283,10 €
61/62-Prestations de service	70 472,58 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel (hors agents du service)	Taxes : 138,66 € Intervenants vacataires : 94 048,60 € intermittents : 3 284,39 €	Part communale :	86 582,12 €
65- Frais de gestion		Part CA (location) :	5 878,77 €
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	173 743,99 €	Total produits :	173 743,99 €

Coût à la charge de la Commune : 86 582,12 €

MISSION 3 - Action 1 : des coréalizations avec la scène nationale de la Ferme du Buisson

Présentation de l'action :

La Ferme du Buisson est une scène nationale située à Noisiel, dont les missions de diffusion artistique et d'éducation artistique et culturelle touchent tout le territoire. Dans ce cadre, la Ville de Noisiel est l'un des partenaires de ces actions.

La collaboration s'établit dans le cadre du Festival Tout Ouïe, temps fort de la création musicale pour le jeune public sur le territoire.

La Ferme du Buisson et la Ville collaborent sur l'accueil d'un spectacle à l'affiche du festival.

Cette année, c'est le spectacle « Fille du Diable » qui a été accueilli à Noisiel. Il a eu lieu à l'Auditorium Jean Cocteau le dimanche 27 novembre 2022.

Évaluation quantitative de l'action :

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'utilisateurs concernés par l'action	annulé	27	29
Nombre de jours de fonctionnement de l'action		1	1
Coût de revient global de l'action		4 164,46 €	6 175,64 €
Coût de revient par participant / ou usager		154,23 €	212,95 €
Coût résiduel de l'action pour la commune		4 072,46 €	6 059,64 €
Coût de l'action par Noisiélien		0,25 €	0,38 €
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)		2	2

Budget de l'action :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	3 085,50 €	70-Part des usagers	116,00 €
61/62-Prestations de service	651 € (location auditorium)	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	2 439,14 € (intermittent Guso)	Part communale :	6 059,64 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	6 175,64 €	Total produits :	6 175,64 €

Commentaires :

Ce budget fait partie intégrante de celui de la saison culturelle présenté plus haut.

Le partenariat avec la scène nationale de la Ferme du Buisson fait partie intégrante de la mission 3. Toutefois, le spectacle coréalisé à Noisiel dans le cadre du festival a une

faible fréquentation, probablement due au fait que les enfants des écoles noisiéliennes bénéficient d'un autre spectacle du festival, offert par la Ville (service éducation). Il a été décidé de ne pas reconduire le partenariat.

Coût à la charge de la Commune : 6 059,64 €

MISSION 3 - Action 2 : des coréalizations avec la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne - le concert du Réseau des Conservatoires

Présentation de l'action :

Le réseau des conservatoires de l'Agglomération produit un spectacle annuel avec les professeurs. Ce spectacle est présenté sur différents lieux culturels du territoire, en coréalisation avec les structures d'accueil.

Cette saison, la Ville de Noisiel a accueilli le spectacle « le Rossignol et l'empereur » le 15 octobre 2023 avec des séances scolaires programmées le 14 octobre.

Évaluation quantitative de l'action :

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	annulé	219	520
Nombre de jours de fonctionnement de l'action		1	2
Coût de revient global de l'action		1 425,48 €	1 283,53 €
Coût de revient par participant / ou usager		6,50 €	2,46 €
Coût résiduel de l'action pour la commune		1 377,98 €	703,53 €
Coût de l'action par Noisiélien		0,08 €	0,08€
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)		4	4

Budget de l'action :

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
60-Achats et fournitures	229,53 €	70-Part des usagers	580 €
61/62-Prestations de service	1 054 € (location auditorium)	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel		Part communale :	703,53 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	1 283,53 €	Total produits :	1 283,53 €

Commentaires :

Ce budget fait partie intégrante de celui de la saison culturelle présenté plus haut.

Ce concert permet de valoriser le talent des professeurs des conservatoires en tant qu'artistes. Le coût de production est pris en charge par la CAPVM, ce qui permet à la Ville de Noisiel de bénéficier d'un concert de qualité à un coût moindre.

Parallèlement, il est à noter qu'il génère peu de recettes pour la Ville, le contrat de coréalisation prévoyant un partage recettes à 95 % pour la CAPVM et 5 % pour la Ville.

Coût à la charge de la Commune : 703,53 €

MISSION 3 - Action 3 : des coréalizations avec la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée-de-la-Marne - le festival Par Has'art

Présentation de l'action :

Par Has'ART ! Festival des arts de la rue de Paris - Vallée de la Marne est organisé par La Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne en coopération avec les 12 communes de l'Agglomération Paris - Vallée de la Marne.

Le festival Par Has'ART ! déploie une programmation de spectacles dans l'espace public sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne.

L'édition 2023 a eu lieu sur la période du 30 juin au 9 juillet 2023, avec 40 représentations de 15 spectacles tout public aux habitants de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne.

La Ville de Noisiel s'inscrit parmi les communes participantes et a accueilli le mercredi 5 juillet 2023 les spectacles : « Fractions » de la compagnie ATMEN, sur la promenade Jean-Jacques Rousseau et sur le parvis de la gare et « De Cuyper VS De Cuyper » de la compagnie Pol & Freddy, dans le city stade de l'esplanade François Mitterrand. Un troisième spectacle « Tu es là » de la Ktha compagnie devait clôturer la soirée mais la séance fut annulée en raison des émeutes qui ont touché Noisiel quelques jours avant.

Évaluation quantitative de l'action :

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	Non communiqué	300	NC
Nombre de jours de fonctionnement de l'action		1	1
Coût de revient global de l'action		0,00 €	0,00 €
Coût de revient par participant / ou usager		0,00 €	0,00 €
Coût résiduel de l'action pour la commune		0,00 €	0,00 €

Budget de l'action :

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel		Part communale :	
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	0,00 €	Total produits :	0,00 €

Commentaires :

La CAPVM prend en charge la totalité des frais de production du festival, ce qui permet à la Ville de Noisiel de bénéficier d'une proposition artistique grand public et en plein air à un moindre de coût, avec une visibilité dans le cadre de ce festival, très apprécié du public.

Coût à la charge de la Commune : 0,00 €

MISSION 3 - Action 4 : des coréalizations avec le collectif Printemps du Jazz

Présentation de l'action :

En coréalisation avec le collectif Printemps du Jazz, la Ville de Noisiel présente chaque année l'un des concerts du festival éponyme.

Cette saison, c'est l'artiste Matyas Szandai qui a été accueilli à l'Auditorium Jean Cocteau le 25 mars 2023.

Évaluation quantitative de l'action :

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	annulé	41	54 + 21 enfants c loisirs
Nombre de jours de fonctionnement de l'action		1	2 (concert + action culturelle)
Coût de revient global de l'action		2 108 €	3 399,44 €
Coût de revient par participant / ou usager		51,41 €	45,32 €
Coût résiduel de l'action pour la commune		2 108 €	3 399,44 €

Budget de l'action :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	1 500 €	70-Part des usagers	0,00 €
61/62-Prestations de service	193,81 € (agents sécu et SSIAP) + 620,00€ (location auditorium)	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	Intermittents : 1 085,63 €	Part communale :	3 399,44 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	3 399,44 €	Total produits :	3 399,44 €

Commentaires :

Ce budget fait partie intégrante de celui de la saison culturelle présenté plus haut.

Les concerts du festival sont gratuits pour les spectateurs, l'objectif étant une sensibilisation du public à la musique jazz. La fréquentation faible de cette édition questionne sur le choix du concert, en jazz contemporain plus difficilement accessible pour le grand public.

Il est à noter que, dans le cadre du festival, des actions de sensibilisation auprès du jeune public ont lieu et à ce titre, 21 enfants des centres de loisirs de Noisiel ont bénéficié d'une rencontre avec des musiciens.

Coût à la charge de la Commune : 3 399,44 €

MISSION 3 - Action 5 : Projet « Noisiel en poésie »

Les services culture-animation et patrimoine-tourisme ont organisé un événement poésie à Noisiel du 19 septembre au 11 décembre 2022, avec remise des prix le 4 février 2023.

Les objectifs étaient les suivants :

- sensibiliser les habitants au patrimoine écrit, notamment à la lecture et au livre,
- valoriser le patrimoine architectural et paysagé de la commune,
- valoriser le tissu associatif local et le vivre ensemble,
- contribuer à la création d'une mémoire poétique de la commune.

Ce concours invitait les habitants de l'agglomération Paris Vallée-de-la-Marne à écrire sur le thème des « curiosités paysagères » de Noisiel.

Les associations ÉcoutÉcris, Mot'Zaïque et Club des poètes ont animé des ateliers d'écritures en amont du concours.

- 47 personnes ont participé, à titre individuel ou collectif et ont produit 39 textes,
- 15 jeunes ont contribué, dont 7 élèves de 5e du collège Le Lizard et 7 élèves de la 3^e Prépa métiers du lycée Simone-Veil,

- 8 résidents de la Pergola ont participé aux ateliers menés par Mot'Zaïque et ont proposé une œuvre collective.

Remise des prix :

- Relicentre Houdart, partenaire de cet événement, a tenu un stand de démonstration de reliure qui a rencontré un franc succès auprès des personnes présentes.
- Une soixantaine de personnes sont venues assister à la remise des prix le samedi 4 février 2023 au Pôle culturel Michel-Legrand,
- Le jury, composé des responsables des services organisateurs, des associations partenaires et de M. Sajat, Président de l'Académie de poésie française, a décerné 3 prix juniors et 3 prix adultes.
- Chaque participant a reçu un recueil édité par Relicentre Houdart, dont un exemplaire en reliure d'art pour les deux premiers prix.

Évaluation quantitative de l'action :

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'usagers concernés par l'action			107
Nombre de jours de fonctionnement de l'action			84
Coût de revient global de l'action			1 700 €
Coût de revient par participant / ou usager			18,88 €
Coût résiduel de l'action pour la commune			1 700 €

Budget de l'action :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	0,00 €
61/62-Prestations de service	1 300 € reliure	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	400€ subventions asso	Part communale :	1 700 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	1 700 €	Total produits :	1 700 €

Commentaire

L'opération a connu un démarrage un peu lent : les ateliers d'écriture n'ont rencontré qu'un succès mitigé (à l'exception des ateliers à destination des résidents de la Pergola). Le nombre et la qualité des textes, ainsi que la participation active des jeunes collégiens et lycéens, témoignent toutefois du succès de l'opération.

Coût à la charge de la Commune : 1 700 €

A - secteur CULTURE = 166 316,16 €

B - SECTEUR ANIMATION

Objectifs et/ou missions portés par le service :

Objectif 1 / Mission 1 : Mise en place de manifestations festives en direction de la population

Objectif 2 / Mission 2 : Animation des relations ville/associations et associations/associations

Objectif 3 / Mission 3 : Gestion des locaux de réunions et d'activités et de la Maison des Fêtes Familiales.

Objectif 4 / Mission 4 : Coordination du jumelage avec la ville de Porec en Croatie.

1 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

Moyens Humains

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'agents de catégorie A	1/2	1/2	1/2
Nombre d'agents de catégorie B	1	1	1
Nombre d'agents de catégorie C		1/2	1/2
Vacataires			

Moyens financiers

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Budget de fonctionnement	36 K€	39,5 K€	41,5K€
Budget en personnel (y compris les vacances sur les manifestations)	116 K€	138 K€	89 K€ + 33 K€ (vacataires)
Budget en investissement	2 240 €	2 438 €	2 573 €

Moyens matériels

Équipements gérés par le service :

- 6 locaux de réunion (LCR), soit 21 salles
- La Maison des Fêtes Familiales pour les associations, les particuliers et les entreprises
- Le Pôle culturel pour des utilisations ponctuelles (principalement la salle polyvalente)

Matériels gérés par le service :

- Matériel et mobilier pour les manifestations
- Matériel et mobilier des locaux municipaux
- Structures de jeux et loisirs

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui :

- Manutention et installations (Services Techniques)
- Aide à la gestion de la sécurité sur tous les événements (Police Municipale)
- Supports de communication (Service Communication)
- Organisation des buffets (Service Fêtes et Cérémonies)
- Co-organisation des manifestations : Forum des Associations, Téléthon, Noisiel en fête avec le Service des Sports
- Partenariat service interne sur différents événements dans l'année (services Crèche, Jeunesse, Ludothèque, Retraité, Patrimoine, Périscolaire, Régie centralisée).

2 - Bilan - Evaluation des missions et actions portées

MISSION 1 - Action 1 : Forum des associations

Présentation de l'action :

Le Forum des Associations s'est déroulé le samedi 3 septembre 2022 de 11h à 18h au Gymnase du COSOM, cours des Roches.

Ce rendez-vous annuel est très attendu par les associations, pour lesquelles c'est une occasion de communiquer sur leurs propositions d'activités et d'accueillir de nouveaux adhérents. Mais aussi pour le public, et notamment les familles en recherche d'activités enfants et adultes pour l'année scolaire qui commence.

38 associations étaient présentes, dont 17 associations culturelles et 21 associations sportives ainsi que les services municipaux (Fêtes et Cérémonies, Sports, Culture-Animation).

Évaluation quantitative de l'action :

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	1 289	1 230	1 811
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	1	1	1
Coût de revient global de l'action	299,98 €	535,80 €	1 680,36 €
Coût de revient par participant / ou usager	0,23 €	0,43 €	0,92 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	299,98 €	535,80 €	941,29 €

Budget de l'action :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	941,29 € (+ 739,07€ com)	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel		Part communale :	1 680,36 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	1 680,36 €	Total produits :	1 680,36 €

Commentaires : L'édition 2022 a connu une hausse de fréquentation notable (+ 47,23%).

Coût à la charge de la Commune : 1 680,36 €

MISSION 1 - Action 2 : Téléthon

Présentation de l'action :

La ville de Noisiel s'est mobilisée pour la 28^{ème} année consécutive, au profit du Téléthon, les 2, 3 et 4 décembre 2022.

Les services Culture-Animation et Sports ont coordonné la logistique et l'organisation des différentes animations proposées par l'amicale du personnel de la Ville et 18 associations noisiéliennes.

La recette au profit de la recherche s'est montée à 4 471,92 € soit + 3 % par rapport à l'an dernier.

Évaluation quantitative de l'action :

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	annulé	Non évalué	Non évalué
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	0	3	3
Coût de revient global de l'action	0	115,92 €	174,32 €
Coût de revient par participant / ou usager	0	0	0
Coût résiduel de l'action pour la commune	0	115,92 €	174,32 €

Budget de l'action :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	34,32 € (+ 140 € com)	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel		Part communale :	174,32 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	174,32 €	Total produits :	174,32 €

Commentaires :

Le public est toujours au rendez-vous de cette manifestation nationale. La collecte de fonds a été supérieure, signe d'un engagement solidaire de la part de la population de Noisiel.

Les associations sont également toujours volontaires pour s'investir sur la manifestation, contribuant ainsi à l'image de la Ville dans son engagement pour cette cause.

Coût à la charge de la Commune : 174,32 €

MISSION 1 - Action 3 : Nouvel an chinois

Présentation de l'action :

Chaque année une partie de la communauté asiatique fête le Nouvel an lunaire (Nouvel an Chinois).

Sur la commune de Noisiel, Paris Store initie une manifestation en collaboration avec la Ville. Deux associations noisiéliennes y ont participé : l'Académie du Dragon bleu et l'École de mon Village.

L'édition 2023 de cet évènement s'est tenu le samedi 4 février à partir de 10h devant le magasin Paris Store.

Après un discours du Maire et du responsable de l'enseigne, une cérémonie a eu lieu en intérieur. Le spectacle de la danse des lions et des dragons a conclu la manifestation.

Le public a répondu présent, avec environ 150 personnes malgré une météo mauvaise. Les stands tenus par des associations noisiéliennes ont proposé des produits alimentaires et des ateliers créatifs au public de 11h30 à 17h00.

Évaluation quantitative de l'action :

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'usagers concernés par l'action			150
Nombre de jours de fonctionnement de l'action			1
Coût de revient global de l'action			680,67 €
Coût de revient par participant / ou usager			4,53 €
Coût résiduel de l'action pour la commune			680,67 €

Budget de l'action :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	523,46 € (+ 157,21 € com)	Part communale :	680,67 €
65- Frais de gestion		Part CA:	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	680,67 €	Total produits :	680,67 €

Commentaires : Paris Store souhaiterait développer le nombre de stands ainsi que la participation des associations.

Coût à la charge de la Commune : 680,67 €

MISSION 1 - Action 4 : Journée Internationale des Droits des Femmes

Présentation de l'action :

La Ville de Noisiel a proposé une manifestation dans le cadre de la « Journée Internationale des Droits des Femmes » le samedi 11 mars 2023 au Pôle Culturel Michel Legrand, avec pour thème « l'émancipation ». Cet événement a été co-organisé avec l'Association Djamma Djigui et a fait appel à la collaboration d'autres associations noisiéliennes et partenaires du territoire.

Cette manifestation cible les femmes en particulier mais aussi le grand public. Elle a, entre autres, pour objectif de valoriser les initiatives noisiéliennes en matière de

droits des femmes, mais aussi de mettre en lumière différentes propositions féminines (artistiques, entrepreneuriales et associatives).

Évaluation quantitative de l'action :

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	46	450	604
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	1	1	1
Coût de revient global de l'action	2 500,00 €	1 156,50 €	1 468,75 €
Coût de revient par participant / ou usager	54 €	2,27 €	2,43 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	2 500,00 €	1 156,50 €	1 468,75 €

Budget de l'action :

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
60-Achats et fournitures	94,00 €	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	953,80 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	420,95 €	Part communale :	1 468,75 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	1 468,75 €	Total produits :	1 468,75 €

Commentaires : L'objectif d'un esprit festif, souhaité par Djamma Djigui et le service animation, pour la différencier de la journée des violences faites aux femmes en novembre, a été atteint, que ce soit dans les propositions d'animation, dans le spectacle ou par la convivialité de la cafeteria tout au long de la journée.

L'organisation de la manifestation, débutée très en amont, a permis de proposer un programme dense et varié.

Coût à la charge de la Commune : 1 468,75 €

MISSION 1 - Action 5 : Le Carnaval

Présentation de l'action :

L'édition 2023 du Carnaval de Noisiel a eu lieu le samedi 25 mars de 15h à 17h.

Le cortège a débuté vers l'entrée du Parc de Noisiel, il a emprunté l'Allée des Bois jusqu'au Lizard, pour terminer sur l'Esplanade François Mitterrand. Un goûter a été distribué aux enfants à l'arrivée du cortège et un bal a clôturé l'évènement sous le kiosque.

Évaluation quantitative de l'action :

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	annulé	700	700
Nombre de jours de fonctionnement de l'action		1	1
Coût de revient global de l'action		1 969,38 €	3 033,45 €
Coût de revient par participant / ou usager		2,81 € €	4,33 €
Coût résiduel de l'action pour la commune		1 969,38 €	3 033,45 €

Budget de l'action :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	281,94 €	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	1 897,51 € (+ 854 € com)	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel		Part communale :	3 033,45 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	3 033,45 €	Total produits :	3 033,45 €

Commentaires : Le carnaval est un rendez-vous attendu par les familles de Noisiel. C'est un moment fédérateur pour les administrés, qui se sont dit satisfait de l'édition 2023. Les partenaires ont répondu présent pour offrir le goûter des enfants. Cette année la manifestation a bénéficié d'une campagne de communication grand format à la hauteur de la manifestation.

Néanmoins, une dizaine d'associations s'étaient engagées à participer avec des groupes costumés. La plupart ne sont finalement pas venues, faute de bénévoles.

De plus, un prestataire pour le défilé (batukada caribéenne) a annulé sa venue la veille, trop tardivement pour un remplacement. Il n'y a donc pas eu d'animation pour fermer le cortège.

Coût à la charge de la Commune : 3 033,45 €

MISSION 1 - Action 6 : La Brocante de la Cité Menier

Présentation de l'action :

La brocante s'est déroulée le dimanche 14 mai de 9h00 à 18h00, dans la cité Menier.

Évaluation quantitative de l'action :

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	annulée	2 500	2 300
Nombre de jours de fonctionnement de l'action		1	1
Coût de revient global de l'action		2 130,13 €	5 475,13 €
Coût de revient par participant / ou usager		0,85 €	2,38 €
Coût résiduel de l'action pour la commune		- 4 627,87€	-712,87 €

Budget de l'action :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	6 188 €
61/62-Prestations de service	2 034,81 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	3 296,99 € personnel (+ 143,33 € com)	Part communale :	- 712,87 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	5 475,13 €	Total produits :	5 475,13 €

Commentaires : Amélioration encore cette année de l'inscription en ligne et de l'installation des exposants. Les animations proposées par le forain donnent une dimension festive à la brocante, notamment pour les familles avec des enfants.

Coût à la charge de la Commune : - 712,87 €

MISSION 1 - Action 7 : Noisiel en Fête

Présentation de l'action :

La 7^{ème} édition de « Noisiel en Fête ! » s'est déroulée le samedi 3 juin 2023, de 13h00 à 18h00 sur l'Esplanade François Mitterrand ainsi que dans la salle omnisports du gymnase du COSOM.

L'objectif de rassembler la population a été atteint, avec une forte participation des habitants de Noisiel et des villes alentours.

« Noisiel en fête » a été une réussite grâce à sa capacité à fédérer un large public, à travers un travail collaboratif entre les services municipaux et les associations. Cet

événement a permis de renforcer le lien social entre les habitants qu'ils soient jeunes ou moins jeunes et de créer une véritable dynamique sur la commune.

Le fait de ne plus imposer de thème sur cet événement permet d'avoir un large choix des activités proposées.

Des associations sportives ont proposé des démonstrations dans le gymnase du COSOM et certaines associations culturelles ont présenté des petits spectacles au milieu du public.

Cet événement a rassemblé un peu plus 3 000 visiteurs (estimation).

Évaluation quantitative de l'action :

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'utilisateurs concernés par l'action	3 000	2 500	3 000 (estimation)
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	1	1	1
Coût de revient global de l'action	21 317 €	27 632,04 €	20 431,78 €
Coût de revient par participant / ou usager	7,00 €	11,05 €	6,81 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	21 317 €	27 632,04 €	20 431,78 €

Budget de l'action :

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
60-Achats et fournitures	176,75 €	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	10 729,35 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	9 525,68 €	Part communale :	20 431,78 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	20 431,78 €	Total produits :	20 431,78 €

Commentaires :

Pour des raisons budgétaires, il a été décidé de supprimer la prestation de sonorisation du site et de privilégier l'utilisation du matériel interne. Il a été pourtant constaté que ce matériel ne permettait pas d'animer correctement l'événement. Une réflexion devra être menée pour un fonctionnement intermédiaire et donc de revoir si oui ou non il sera également possible de proposer une animation sous le kiosque.

Chaque année, des réflexions sont menées pour fluidifier les files d'attente sur les stands et ateliers et limiter les abus. À ce jour, il est impératif d'améliorer ce fonctionnement qui crée quelques fois des frustrations. Le système des tickets pour certaines activités (poney, ferme, maquillage) est encore trop complexe pour le public.

Coût à la charge de la Commune : 20 431,78 €

MISSION 1 - Action 8 : La Fête de la musique

Présentation de l'action :

La commune de Noisiel a mis en place la 2^{ème} édition de la Fête de la Musique dans l'esprit originel de cette grande manifestation nationale : permettre à tous les musiciens, débutants ou confirmés, amateurs ou professionnels, de se produire dans l'espace public. 8 groupes d'artistes ont proposé des prestations.

Évaluation quantitative de l'action :

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'usagers concernés par l'action			120 (estimatif)
Nombre de jours de fonctionnement de l'action			1
Coût de revient global de l'action			0 €
Coût de revient par participant / ou usager			0 €
Coût résiduel de l'action pour la commune			0 €

Budget de l'action :

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel		Part communale :	
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	0 €	Total produits :	0 €

Commentaires : La Fête de la Musique à Noisiel voit sa participation en augmentation. Selon cette évolution en 2024, il faudra se réorganiser et refaire le point sur le déroulement de cet évènement, avec la participation des élèves du Conservatoire en soirée.

Coût à la charge de la Commune : 0 €

MISSION 1 - Action 9 : La Fête du village

Présentation de l'action :

Cet évènement a dû être annulé suite aux émeutes qui ont touché la ville de Noisiel. Les prestations ont dû être réglées par la commune mais seront néanmoins reportées sur la Fête du Village 2024.

Évaluation quantitative de l'action :

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	annulée	350	annulée
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	0	1	
Coût de revient global de l'action		3 150,54 €	2 780,40 €
Coût de revient par participant / ou usager		9,00 €	
Coût résiduel de l'action pour la commune		3 150,54 €	2 780,40 €

Budget de l'action :

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	2 780,40 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel		Part communale :	2 780, 40 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	2 780, 40 €	Total produits :	2 780,40 €

Coût à la charge de la Commune : 2 780,40 €

MISSION 1 - Action 10 : Les Quartiers d'été

Présentation de l'action :

L'édition 2023 de Quartiers d'Été s'est déroulée sur 2 semaines, du samedi 22 juillet au dimanche 6 août, de 13h00 à 19h00 sur l'Esplanade François Mitterrand.

Rendez-vous estival des familles noisiéliennes, notamment pour celles qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances, la manifestation a été pensée comme une proposition ludique variée, notamment pour les enfants.

Le site offrait de nombreuses structures de jeux. La tenue de stands par des associations a permis d'établir un programme d'animations en complément de ces structures.

En revanche, l'événement a connu cette année une faible fréquentation du fait des mauvaises conditions météorologiques.

Évaluation quantitative de l'action :

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	1 758	2 850	1 017
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	23	23	16
Coût de revient global de l'action	29 313,00 €	39 656,95 €	34 142,78 €
Coût de revient par participant / ou usager	9,00 €	13,91 €	33,57 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	29 313,00 €	34 656,95 €	16 642,78 €

Budget de l'action :

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
60-Achats et fournitures	797,14 €	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	19 433,87 € (+ 1 110,91 € com)	74- Subventions Politique Ville	15 000 €
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	12 800,86 €	Part communale :	16 642,78 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses : Dons Super U et Crédit Agricole	2 500 €
Total charges :	34 142,78 €	Total produits :	34 142,78 €

Commentaires : La subvention politique de la ville accordée dans le cadre du dispositif « quartiers d'été » ainsi que des donations de mécènes privés ont fortement contribué à enrichir l'offre de loisirs pour les jeunes.

Coût à la charge de la Commune : 16 642,78 €

MISSION 1 - Action 11 : Le Cinéma plein air

Présentation de l'action :

La deuxième édition de la séance de cinéma de plein air a eu lieu le 29 juillet 2023. Cet événement a rencontré un grand succès, de plus il est fortement apprécié par les familles qui ne pouvaient pas partir en vacances.

Le choix d'un film grand public a permis de cibler toutes les générations.

La sélection du film a été effectuée par vote du public via les réseaux sociaux. Le choix s'est porté sur « Les minions 2 », film d'animation, action, comédie familiale.

Évaluation quantitative de l'action :

	2021-2022	2022-2023
Nombre d'usagers concernés par l'action		250
Nombre de jours de fonctionnement de l'action		1
Coût de revient global de l'action		3 229,96 €
Coût de revient par participant / ou usager		12,91 €
Coût résiduel de l'action pour la commune		3 229,96 €

Budget de l'action :

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	2 963,16 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	237,87 €	Part communale :	3 229,96 €
65- Frais de gestion	28,93 €	Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	3 229,96 €	Total produits :	3 229,96 €

Commentaires : En raison du mauvais temps, la séance de cinéma de plein air a été organisée dans le gymnase du COSOM. Contre toute attente le public était au rendez-vous.

Coût à la charge de la Commune : 3 229,96 €

MISSION 2 - Action 1 : Le collectif d'animation

Présentation de l'action :

C'est au sein du Collectif que sont réfléchies et préparées les manifestations principales de l'année, le Carnaval, Noisiel en Fête, la Fête du Village, le Forum des associations, le Téléthon...

Le Collectif est l'un des principaux lieux d'expression du partenariat entre la Ville et les associations mais il permet aussi de tisser du lien entre les associations.

Celles-ci disposent toutes, par ailleurs, de l'appui logistique et matériel de la commune, notamment à travers la mise à disposition de locaux municipaux pour le développement de leurs activités ainsi que des mises à disposition de matériel et un dispositif de subventions pour certaines d'entre elles.

Le collectif d'animation s'est réuni 6 fois cette année.

MISSION 3 - Action 1 : Gestion des LCR

Présentation de l'action :

Le service animation gère la mise à disposition de locaux aux associations noisiéliennes pour l'organisation de leurs activités de septembre à juillet.

Cela a concerné plus d'une quarantaine d'associations pour les activités régulières (soit une dizaine de plus qu'en 2021/2022).

Une vingtaine d'autres associations et syndicats de copropriétés ont régulièrement effectué des demandes ponctuelles pour des réunions ou des manifestations.

Certains services municipaux ont également été amenés à occuper ces locaux pour l'organisation de réunions ou d'activités : politique de la ville, périscolaire, éducation, sports, jeunesse, concertations avec les habitants, CCAS, administration générale (élections), etc.

La valorisation de l'utilisation par les associations pour l'année 2022 a été estimée à près de 230 000 €

B - secteur ANIMATION = 49 409,60 €

**VII - COUT RESIDUEL DES SECTEURS
CULTURE - ANIMATION (A+B) = 215 725,76 €**

VIII. - PATRIMOINE

I - Objectifs et/ou missions portés par le service

Quatre missions sont inscrites dans la convention Noisiel, Ville d'art et d'histoire, signée avec le ministère de la Culture en décembre 2000 :

Mission 1 : Sensibiliser la population locale au patrimoine

Mission 2 : Initier le jeune public au patrimoine

Mission 3 : Développer le tourisme culturel

Mission 4 : Communiquer, diffuser et promouvoir le patrimoine local

Auxquelles s'ajoute une mission scientifique spécifique au contexte noisiélien :

Mission 5 : Conserver, étudier et valoriser les collections

II -Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

Moyens Humains (en équivalent temps plein)

	2020/2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'agents de catégorie A	1	1	1
Nombre d'agents de catégorie B	1	1	0,50
Nombre d'agents de catégorie C	0	0	0
Vacataires en ETP*	0,28	0,29	0,30
Appenti(e)	0,5	0,5	0,37

Moyens financiers

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Budget de fonctionnement	9,82K€	10,26K€	14,25K€
Budget en personnel	122,10 K€	131,09 K€	116,11K€
Budget en investissement	0 K€	0 K€	20,98K€

III - Bilan /Evaluation des missions et actions portées

Mission 1- Sensibiliser la population locale

Mission 3- Développer le tourisme culturel

Action 1 : Programmation de visites guidées et conférences

Présentation de l'action :

Mise en œuvre d'une programmation de visites guidées, balades et conférences autour du patrimoine local, médiation numérique, à destination des adultes et des familles.

Evaluation quantitative de l'action :

	2020/2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	1973	1896	1628
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	58	76	67
Coût de revient global de l'action	23 282,88 €	19 474 €	26 092,72 €
Coût de revient par participant / ou usager	12,35	10,27 €	16,02 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	22 161,88	9 761 €	15 491,72 €

Budget de l'action 2022/2023:

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	173,18 €	70-Part des usagers	8 801,00 €
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	24 119,54 €	Part communale :	15 491,72 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	24 292,72 €	Total produits :	24 292,72 €

Coût à la charge de la Commune : 15 941,72 €

Commentaires :

Saison marquée par le départ de l'agent permanent en charge des publics et réservations (janvier), d'un des guides conférenciers de l'équipe (avril) et de l'apprentie (juin). Cette situation a engendré un surcroît de travail pour les autres guides et la responsable du service et, en conséquence, une proportion plus élevée du coût salarial non compensée par les recettes. Il n'a pas été possible de répondre à toutes les demandes de visites sur le dernier trimestre de la saison, notamment pour les groupes (-32%) ce qui a impacté la fréquentation globale et les recettes.

Les rallyes-jeux numériques ont rencontré le succès habituel avec 246 téléchargements sur la saison. Toutefois, la situation du service n'a pas permis de produire les nouveaux jeux prévus initialement cette saison.

Mission 1- Sensibiliser la population locale

Mission 3- Développer le tourisme culturel

Action 2 : Accueil et valorisation touristique

Présentation de l'action : récolte d'informations et documentation, accueil téléphonique, Internet et sur place pour informer le public sur les activités touristiques du territoire (Noisiel et Paris Vallée-de-la-Marne) en relais local de l'Office de tourisme Paris Vallée de la Marne. Participation aux réunions et Éductours du réseau touristique de la région Île-de-France, partenariats avec les comités départementaux du tourisme des départements 77, 93 et 94

Évaluation quantitative de l'action :

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	15 781	17 963	17 481
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	18	59	78
Coût de revient global de l'action	10 058,77 €	9 227,00 €	17 194,65 €
Coût de revient par participant / ou usager	0,64 €	0,51 €	0,98 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	10 058,77 €	9 227,00 €	17 194,65 €

Budget de l'action :

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	17 194,65 €	Part communale :	17 194,65 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	17 194,65 €	Total produits :	17 194,65 €

Coût à la charge de la Commune : 17 194,65 €

Commentaires :

Il est à noter que la demande d'activités touristiques a quasiment retrouvé son niveau d'avant le COVID, mais avec un degré d'exigence du public beaucoup plus important, notamment en termes de délais de réponse à leurs demandes. Constat d'un besoin d'immédiateté qui n'existait pas auparavant à ce point.

Le départ de l'agent permanent en charge des publics et réservations (janvier), puis de l'apprentie qui avait partiellement pris le relais (juin) ont rendu très difficile le traitement des demandes. Cette situation a engendré un surcroît de travail pour la responsable du service, ce qui explique le coût salarial plus élevé.

Il n'a pas été possible de contribuer aux actions touristiques de l'Office du tourisme Paris Vallée de la Marne (cf. Croisières estivales, Grande marche, etc.) comme à l'habitude.

MISSION 2 - Initier le jeune public

Action 3: Activités éducatives

Présentation de l'action : Mise en œuvre d'une programmation de visites et d'ateliers pédagogiques autour du patrimoine local à destination des jeunes de la maternelle à la terminale, en temps scolaire et hors temps scolaire, ainsi qu'à destination des publics dits « empêchés » et à la formation permanente.

Les actions proposées dans le secteur pédagogique consistent en visites commentées sur le terrain et ateliers pédagogiques en temps scolaire et hors scolaire, animations événementielles hors temps scolaire et conférences grand public.

En temps scolaire, les enseignants peuvent piocher dans notre liste d'activités clés en main (cf. brochure Explorateurs), élaborer avec notre concours un projet spécifique sur mesure, ou encore participer à une action menée autour d'une de nos expositions ou tout autre événementiel.

Évaluation quantitative de l'action :

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	1960	2106	2 897
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	86	137	125
Coût de revient global de l'action	23 764,96 €	22 539,51 €	24 719,53 €
Coût de revient par participant / ou usager	12,12	10,70 €	9,30 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	17 054,96 €	15 189,51 €	19 339,53 €

Budget de l'action :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	432,87 €	70-Part des usagers	5 380,00 €
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	24 286,66 €	Part communale :	19 339,53 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	24 719,53 €	Total produits :	24 719,53 €

Commentaires :

La fréquentation des activités pédagogiques du patrimoine est restée assez stable par rapport à l'année précédente, avec même une augmentation. Cette mission du service patrimoine a été jugée comme prioritaire et a été placée au centre des tâches confiées à l'apprentie entre janvier et mai. L'impact du manque de personnel y a donc été moindre que sur les autres activités du service.

Ce dernier a surtout réduit :

- les projets spécifiques sur l'année, plus chronophages : 2 projets / 11 actions, pour 3 projets / 24 actions la saison passée),
- les activités hors temps scolaire et l'opération *C'est mon patrimoine* (1 centre de loisirs).

Pour les activités en temps scolaire : les jeunes des établissements de Noisiel représentent 36% de la fréquentation , soit un peu moins que la saison précédente (42,5%) tout en restant dans les proportions habituelles.

La proportion d'élèves des cycles élémentaires est stable (respectivement 70% et 11%). Il est à noter par contre une inversion maternelle/collège : 1% versus 13% et 15% versus 6%).

Coût à la charge de la Commune : 19 339,53 €

MISSION 1- Sensibiliser la population locale

MISSION 3 - Développer le tourisme culturel

MISSION 4 - Communiquer, diffuser, promouvoir le patrimoine local

Action 4 : Actions évènementielles

Présentation de l'action :

Mise en œuvre de manifestations ayant pour but la valorisation du patrimoine local à destination des publics locaux et régionaux.

Évaluation quantitative de l'action :

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	1 886	2 438	3 904
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	65	63	108
Coût de revient global de l'action	23 429,05 €	20 799,32 €	22 355,47 €
Coût de revient par participant / ou usager	12,39 €	8,53 €	5,73 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	18 853,05 €	16 223,32 €	17 736,31 €

Budget de l'action :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	606,92 €	70-Part des usagers	119,60 €
61/62-Prestations de service	4 414,52 €	74- Subventions	4 500,00 €
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	17 334,47 €	Part communale :	17 736,31 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	22 355,47 € €	Total produits :	22 355,47 € €

Commentaires :

La saison a été marquée par la suppression d'un événement récurrent, le *Printemps chocolat*, et la création d'un nouvel événement, le concours *Noisiel en poésie*. Ce dernier s'est déroulé sur 3 mois, ce qui explique l'augmentation du nombre de jours d'action (versus le *Printemps chocolat* qui durait 1 mois environ). Le concours a remporté un franc succès et a donné lieu à l'édition d'un recueil relié offert à tous les participants. Il est à noter que cet événement était porté en partenariat avec le service culture-animation dont les coûts induits n'apparaissent pas dans ce bilan mais dans celui de ce service.

Les Journées européennes du patrimoine (septembre 2022) ont rencontré le succès habituel avec néanmoins une augmentation de fréquentation de près de 70%. A noter que cette augmentation a été constatée de manière générale dans toute la France, sans doute liée au besoin d'activités en sortie de crise Covid.

Le même constat a été fait pour la *Nuit des musées* et *Rendez-vous aux jardins*. La perte d'un agent permanent dans le service a complexifié le montage de ces événements et entraîné une augmentation des frais de personnel. Les animations originales proposées (respectivement un jeu d'enquête et des balades contées) ont cependant rencontré un grand succès et leur public a émis le souhait de voir ce type d'actions être renouvelé sur les saisons suivantes.

Les Journées nationales de l'architecture (octobre 2022), par contre, ont rencontré un échec cuisant cette année et une réorientation des activités proposées au public a été envisagée pour l'opus 2023.

Coût à la charge de la Commune : 17 736,31 €

MISSION 4 - Communiquer, diffuser, promouvoir le patrimoine local

Action 5 : Publications

Présentation de l'action :

Actualisation et réédition de brochures d'information, contribution à la réalisation de flyers et dépliants. Activité éditoriale (ex : collection Focus).

Évaluation quantitative de l'action :

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	7 000	3 000	1 000
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	18	8	4
Coût de revient global de l'action	15 564,04 €	11 186,60 €	2 817,30 €
Coût de revient par participant / ou usager	2,22 €	3,73 €	2,82 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	15 248,34 €	10 764,10 €	2 622,10 €

Budget de l'action :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	195,20 €
61/62-Prestations de service	1 497,60 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	1 319,70 €	Part communale :	2 622,10 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	2 817,30 €	Total produits :	2 817,30 €

Commentaires :

Le service a contribué à la réalisation des brochures *Rendez-vous* et *Saison culturelle*, comme chaque année, notamment pour la rédaction des contenus des deux brochures, le choix de l'iconographie pour la première, la conception de visuels pour la seconde.

La monographie *Focus* initialement prévue en lien avec l'exposition du *Printemps chocolat* n'a pas été réalisée du fait de l'annulation de l'événement et sera remplacée par une brochure *Parcours* en début de saison 2023-2024 (réédition selon nouvelle charte de l'ex *Au fil de la ville* dont le stock arrive à son terme).

Les recettes des ventes des produits de carterie et d'édition ont diminué de 54%. Cette baisse est directement liée à la diminution du nombre de visites guidées de groupes (-32%), public généralement plus acheteur que les individuels.

Coût à la charge de la Commune : 2 622,10 €

MISSION 5- Conserver, étudier et valoriser les collections

Action 6 : Conserver, étudier et valoriser les collections

Présentation de l'action : Actions menées autour des collections patrimoniales et du patrimoine monumental. Ces actions peuvent prendre la forme de gestion des dons, de travaux de recherche scientifique, de travaux d'inventaire, d'actions de conservation préventive et/ou de restauration, d'actions de protection et de mise en valeur des divers patrimoines sous la forme de publications et/ou d'expositions.



Évaluation quantitative de l'action :

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	15 781	16 067	15 853
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	46,5	95	36,5
Coût de revient global de l'action	12 851,85 €	17 994,80 €	33 473,94 €
Coût de revient par participant / ou usager	6,81 €	1,12 €	2,11 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	12 851,85 €	17 494,80 €	32 973,94 €

Budget de l'action :

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
21 - Mobilier (Investissement)	20 975,91 €		
60-Achats et fournitures	1 162,78 €	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	600,00 €	74- Subventions	500,00 €
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	10 735,25 €	Part communale :	32 973,94 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	33 473,94 €	Total produits :	33 473,94 €

Commentaires :

Comme la saison précédente, deux dossiers ont impacté régulièrement l'activité du service :

- Suivi du projet de sauvegarde des Anciens réfectoires : partenariat avec la Fondation du patrimoine, suivi des dons ; veille régulière de l'état de conservation de l'édifice avec alertes lors d'incidents dommageables (fuites, intrusions, etc.) ; visites VIP des partenaires et acquéreurs potentiels ; diverses opérations de médiation et réunions diverses en interne, etc.

- Site de l'Ancienne chocolaterie : suivi du projet Linkcity, notamment pour la conception d'une Maison du projet, la réalisation d'un Podcast et la rédaction d'un livre ; accompagnement des services de l'État (Conservation régionale des monuments historiques, Architecte des Bâtiments de France)

S'est ajouté l'achèvement au cours de l'automne-hiver 2022-2023 du récolement de la collection Menier que Nestlé se propose de déposer en mairie. En prévision de cette arrivée, une importante ligne budgétaire en investissement a été accordée au service afin d'acquérir du mobilier de conservation complémentaire. Ce dossier est toutefois en attente. La rédaction de la convention de dépôt, initialement prévue au cours du dernier trimestre 2022 pour un dépôt effectif début 2023, n'a pas encore abouti. La réflexion menée sur l'éventuelle cession des Anciens réfectoires pose en effet la question de la localisation des collections qui y sont actuellement conservées. Aucune solution n'ayant encore été trouvée, il ne paraît pas raisonnable d'accueillir pour

l'instant de nouvelles collections, d'autant que le volume de la collection Nestlé est particulièrement important.

Parallèlement, la fréquentation/sollicitation du bureau de documentation (hors projets Linkcity) a diminué par rapport à la saison précédente mais avec un public toujours aussi varié : étudiants, enseignants-chercheurs, auteurs et usagers en recherche d'informations sur leur logement (cité Menier) ou leurs ancêtres (ouvriers).

Coût à la charge de la Commune : 32 973,94 €

VIII - COUT RESIDUEL DU SERVICE DU PATRIMOINE = 105 808,25 €

IX. - PREVENTION - SECURITE

Objectifs et/ou missions portés par le service :

- Assurer conformément à l'article L 511-1 du Code de la sécurité intérieure les tâches relevant de la compétence du maire que celui-ci leur confie en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique.

- Gestion administrative et comptable du poste de Police Municipale, accueil du public.

Moyens à disposition du service

Moyens Humains

	2023
Nombre d'agents de catégorie A	
Nombre d'agents de catégorie B	2,92
Nombre d'agents de catégorie C	23,04
Vacataires / Emploi d'avenir	1,64

* en catégorie C :

DÉPART :

- le 30/09/2022
- le 19/05/2023
- le 01/07/2023
- le 01/03/2023
- le 06/03/2023

ARRIVÉE :

- le 30/08/2022
- le 01/04/2023
- le 31/05/2023

Moyens financiers

	2023
Budget de fonctionnement	105 209 €
Budget en personnel	1 341 062 €
Budget en investissement	7 313 €

Moyens matériels

Equipements gérés par le service :

- Poste de police municipale, situé au 1 place Gaston Defferre
- Un centre de supervision urbain, situé au 1 place Gaston Defferre

Matériels gérés par le service :

- Un véhicule de service sérigraphié, de type Hyundai Tucson
- Un véhicule de service sérigraphié, de type Peugeot Rifter
- Un véhicule de service sérigraphié, de type Citroën Berlingo

- Trois VTT de marque Gitane, remis en état en 2019
- Logiciel Logitud pour la gestion du service, nouvelle version 2015 avec logiciel de géolocalisation et kit de détresse
- Radar TRUSPEED
- Trois éthylotests électroniques homologués
- Dix terminaux G.V.E. «Géo-Verbalisation Électronique »
- Quatorze caméras individuelles et une base de téléchargement pour ces dernières
- Deux flashes ball
- Deux revolvers 38 SP et quinze pistolets semi automatique de type HK P30
- Dix neuf radios portatives affectées à chaque agent
- Deux radios portatives permettant la communication entre police nationale et municipale.

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui :

- **Services Techniques** : soutien technique et logistique pour le bon déroulement de certaines festivités, ainsi que pour la réfection de toute la signalétique de la commune et la matérialisation de certains travaux sur la voie publique. La lutte contre les dépôts d'immondices.
- **Service CCAS** : en partenariat pour l'aide apportée à certaines personnes en difficultés physiques, psychologiques et / ou financières.
- **Service DRH** : pour toutes les formations continues et obligatoires, mais également ponctuelles. Le recrutement, la gestion des heures supplémentaires et des congés.
- **Secteur Marchés Publics** : travail en commun sur les mises en concurrence concernant les différents prestataires (uniformes et matériels). Rédaction du cahier des charges pour le projet de la vidéo protection.
- **Secteur Culture et Animation** : travail en commun pour l'organisation des fêtes ayant lieu sur la voie publique telles que « brocante, Noisiel en fête, carnaval, 13 juillet, fête du village etc.. »
- **Service Fête et Cérémonie** : travail en commun pour l'organisation des cérémonies institutionnelles.
- **Service Patrimoine** : travail en commun pour l'organisation des journées du patrimoine sur la commune de Noisiel.
- **Service concertation avec les habitants** : travail en commun concernant le suivi du marché forain, des commissions de marché :
 - participation aux différentes réunions et rencontres de quartiers ;
 - travail en commun sur l'installation de nouveaux commerces sur la ville ;
 - apporter des réponses aux administrés et autres en matière de sécurité publique.

Conformément à l'article L 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure nous faisons respecter sur l'ensemble du territoire communal le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

L'ensemble de ces prérogatives sont effectuées par le biais des patrouilles véhiculées, VTT et pédestres qui consistent à :

Assurer une présence dans les quartiers, à prendre contact avec les commerçants et les administrés ;

Effectuer des actes de prévention, gérer les différends de voisinage et de voie publique, les nuisances sonores ;
 Veiller également aux entraves dans les halls d'immeubles et lutter contre la petite ou moyenne délinquance ;
 Procéder à l'interpellation d'individu en flagrant délit ;
 Veiller aux respects des arrêtés du maire, assurer le bon déroulement des manifestations ;
 Gérer les animaux errants sur la voie publique ;
 Réguler la circulation routière et procéder au contrôle de la vitesse des véhicules ;
 Accueillir les administrés au poste de police municipale ;
 Gérer les objets trouvés ;
 Enregistrer et surveiller les opérations tranquillités vacances ;
 Gérer les mises en fourrière de véhicules (SI-FOURRIÈRE).

MISSION 1 - Action 1 : Assurer le bon ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique et faire respecter les arrêtés de police du Maire

Evaluation quantitative de l'action :

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	15 781	16 067	15853
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	340	319	342
Coût de revient global de l'action	1 000 792 €	1 104 535 €	1 225 082 €

Coût à la charge de la commune : 1 225 082 €

MISSION 1 - Action 2 : Constatation des infractions par procès verbaux (Procès verbal électronique ou procès verbal de contravention écrit)

Évaluation quantitative de l'action :

	2021	2022	2023
Nombre de timbres amendes émis	9 807	8 846	6 726
Coût de revient global de l'action	194 113 €	185 843 €	144 341 €
Coût de revient par participant / ou usager	19,79 €	21,01 €	21,46 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	194 113 €	185 843 €	144 341 €

Coût à la charge de la commune : 144 341 €

MISSION 2 - Action 1 : Surveillance du bon déroulement des séances du marché et de ses abords

Cette surveillance consiste à veiller au bon déroulement des séances de marché, assurer le respect de l'arrêté municipal gérant le fonctionnement du marché (contrôle des commerçants, respect des alignements, respect de l'hygiène, des horaires d'arrivées et de départs, gestion des stationnements illicites sur le marché et ses abords) constat des infractions telles que : vente à la sauvette, contrefaçons, non affichage des prix etc ...

Evaluation quantitative de l'action :

	2021	2022	2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	87 Commerçants non sédentaires	79 Commerçants non sédentaires	79 Commerçants non sédentaires
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	153	156	155
Coût de revient global de l'action	102 636 €	76 503 €	116 868 €
Coût de revient par participant / ou usager	1 179,72 €	968,39 €	1 479 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	102 636 €	76 503 €	116 868 €

Coût à la charge de la commune : 116 868 €

Constatation des infractions par procès verbaux (P.V.E ou procès verbal de contravention écrit).

Cette mission consiste à dresser un procès verbal aux contrevenants ne respectant pas :

- les stationnements illicites sur l'ensemble de la commune,
- le non respect du code de la route « feux tricolore, stop ...,
- le non respect de la vitesse,
- le non respect des arrêtés de police du Maire,
- le non respect des règles en matière d'hygiène publique, et l'ensemble des contraventions dont les policiers municipaux sont habilités à constater.

MISSION 2 - Action 2 : Prévention routière pour les classes élémentaires : du CP au CM2

- Pour les CE1 et CE2 : une demi - journée sur le thème du piéton
- Pour les CM1 et CM2 : une demi - journée sur le thème du vélo « théorique » et une demi-journée sur le thème du vélo « pratique » sortie à vélo dans la commune.

Evaluation quantitative de l'action :

	2021	2022	2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	0	772 élémentaires	283 élémentaires
Nombre de jours de fonctionnement de l'action		48	13
Coût de revient global de l'action		34 618 €	9 884 €
Coût de revient par participant / ou usager	26,88 €		35 €
Coût résidentiel de l'action pour la commune	9 246 €		9 884 €

Coût à la charge de la commune : 9 884 €

Mission 3 - Action 1 : centre de supervision urbain

Présentation de l'action :

Un centre de supervision urbain a été rendu opérationnel dès le mois d'avril 2018.

Fin 2021, une troisième tranche d'implantation de caméras a été effectuée, et plus précisément, sur les lieux identifiés où sévissaient des trafics de stupéfiants importants, troublant la tranquillité et la sécurité des administrés sur le quartier des Deux-Parcs.

Ce qui porte le nombre de caméras de voie publique à 55. Pour ce faire, 6 opérateurs de vidéo protection ont été recrutés pour visualiser, en temps réel, le domaine public permettant d'apporter des réponses immédiates en cas de constatations d'infractions diverses.

Pour une surveillance efficiente, les opérateurs de vidéo-protection recrutés couvrent la plage horaire de 07h45 à 02h00 du matin, du lundi au vendredi et le samedi de 12h00 à 02h00. Ils ont également pour mission de procéder aux extractions ou aux relectures de vidéos, sur réquisition écrite de l'Officier de Police Judiciaire mais également de la justice. Depuis le mois de mai 2023, les agents du C.S.U. couvrent les horaires suivants le samedi de 9h à 2h du matin.

	2021	2022	2023
Nombre d'usagers concernés par l'action	15 781	16 067	15853
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	306 jours	305 jours	304 jours
Coût de revient global de l'action	281 824 €	312 867 €	305 296 €
Coût de revient par participant / ou usager	17,86 €	19,47 €	19,26 €
Coût résidentiel de l'action pour la commune	281 824 €	312 867 €	305 296 €

Coût à la charge de la commune : 305 296 €

IX - COUT RESIDUEL DU SECTEUR PREVENTION SECURITE = 1 801 471 €

X. - GESTION DES BATIMENTS ET ESPACES COMMUNAUX

A - DEPENSES

ESPACES VERTS

Plantations diverses pour la ville	5 977,51 €
Arbres a replanter dans la ville	2 493,36 €
Intervention sur Salvador Allende	1 377,55 €
Plantation d'arbres dans la cour de l'école Maternelle Allée des Bois	1 659,69 €
Fourniture et pose jeu toboggan parc ferme du buisson suite vandalisme	20 754,31 €
Sous total	32 262,42 €

VOIRIE

Réfection trottoirs allée de la ferme	20 596,35 €
Reprise dalle béton gare routière	3 923,87 €
Reprise dalle béton rue JP Sartre	20 325,96 €
Fourniture et pose d'un revêtement synthétique sur le Plateau EPS PAC	93 800,40 €
Fourniture et pose de clôtures	3 372,72 €
Sous total	142 018,63 €

ACQUISITIONS DE MATÉRIELS

Acquisition d'un compresseur d'air pour parc automobile	7 178,82 €
Benne camion IVECO	7 800,00 €
Acquisition d'une presse équerre pour les serruriers	1 191,10 €
Acquisition d'une fraise pour motoculteur	3 328,80 €
Acquisition de chariot pour ilotiers de Voirie	611,08 €
Acquisition de matériel et d'outillage pour le service "bâtiment"	1 863,14 €
Acquisition de matériel et d'outillage pour le service "voirie"	4 150,36 €
Acquisition de matériel et d'outillage pour le service "espaces verts"	2 418,68 €
Acquisition de mobiliers urbains (bancs, corbeilles, potelets SERI , barrières)	8 214,83 €
Acquisition de chaises pour manifestations	1 999,99 €
Matériels pour rénovation logement gardien MEF	10 387,74 €
Câbles pour raccordement climatiseurs école des Noyers	1 928,20 €
Fourniture matériel pour aménagement Savaldor Allende	1 377,55 €
Fourniture travaux régie bâtiment	400,79 €
Sous total	52 851,08 €

BÂTIMENTS SCOLAIRES

École maternelle et élémentaire de l'allée des Bois

Fourniture d'un abri vélo 4 351,80 €

Restauration Bois de la Grange

4 portes coupe feu 12 024,00 €

Groupe scolaire des Noyers et de la Ferme du Buisson

Pompe pour le chauffage 4 114,28 €

Groupe scolaire des Tilleuls

Recouvrement du sol amianté Phase 3 23 062,66 €

Sous total 43 552,74 €

Bâtiments divers

Multi accueil

Installation d'une porte entre le dortoir des grands et le couloir pour le renouvellement de l'air 2 850,00 €

Crèche collective

Mise en place de protection de radiateurs 23 499,34 €

Centre de loisirs du BDG

Remplacement porte ascenseur 3 379,20 €

La Poste

Fourniture de convecteurs électriques 4 838,96 €

Pôle culturel

Remplacement de rideaux M1 et renforcement de la barre de maintien des projecteurs 10 261,20 €

Logement Anatole France (Mme ENGELRAN)

Remplacement chaudière 3 670,29 €

Logement de fonction école Bois de la Grange

Fourniture radiateur 219,00 €

Police municipale

Fourniture et pose porte de sécurité suite émeute 5 596,81 €

Sous total 54 314,80 €

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Stade de la Remise aux Fraises

Rénovation partielle toiture 6 599,76 €

Stade des Totems

Rénovation porte accès des vestiaires 9 010,80 €

COSEC

Rénovation douche arbitres 6 603,00 €

Sous total 22 213,56 €

OPERATIONS SPECIFIQUES

REFECTION DES COURS D'ECOLES

Réfection de la cour d'école de l' Allée des Bois élémentaire 200 790,61 €

Pente accessibilité pour la cour de l'école Allée des Bois 36 033,01 €

Sous total 236 823,62 €

VIDEO PROTECTION

Passage de la fibre boulevard Allendé 4 414,56 €

Remplacement écran géolocalisation 1 480,80 €

Remplacement disque dur vidéo-protection 3 009,60 €

Remplacement caméras 8 409,84 €

Réparation camera suite émeute 23 519,40 €

Changement de 5 caméras 17 200,80 €

Sous total 58 035,00 €

OPÉRATIONS A.P/C.P

RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Travaux de rénovation de l'éclairage public 2023 476 716,27 €

OPERATION ECONOMIE D'ENERGIE

Logements de la Maison de l'enfance et de la Famille

Sécurisation électrique 3 014,55 €

Logement du gardien de la Maison de l'enfance et de la Famille

Remplacement des volets roulants 21 370,80 €

Remplacement des menuiseries extérieures par produits isolants
Intervention sur la toiture 6 654,51 €

Logement du gardien de la crèche collective	
Remplacement des volets roulants	2 942,50 €
Logement du gardien du stade de la Remise aux Fraises	
Remplacement menuiseries ext. par produits isolants	4 400,00 €
Logements de fonction du gardien du GS des Tilleuls	
Remplacement des volets roulants	1 782,00 €
Logements de fonction du gardien du Gs Jules Ferry/Maryse Bastié	
Remplacement des volets roulants	2 376,00 €
Travaux pour la gestion des radiateurs électriques	
sur le GS du BDG, CL BDG, CL TILLEULS et classes préfa Tilleuls	22 632,93 €
Sous total	62 158,74 €

PROGRAMME PLURIANNUEL DE REMPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE PAR DES LEDS

RÉHABILITATION DES ANCIENS RÉFECTOIRES

École Allée des bois primaire	9 582,79 €
École des Tilleuls	13 335,63 €
Groupe scolaire des Noyers	7 128,74 €
Maison de la jeunesse	5 002,30 €
Maison de l'enfance et de la famille	1 574,28 €
SPS de la Ferme du Buisson	2 297,58 €
Stade des Totems	2 637,58 €
Stade de la Remise aux Fraises	2 247,59 €
Led ecole des tilleuls	763,74 €
Led Tennis	11 453,29 €
Led CTM	9 722,02 €
Led Mairie principale	372,77 €
Led école Maryse Bastié	3 147,22€
Sous total	69 265,53 €

PROGRAMME PLURIANNUEL DE REFECTION ET DE MISE AUX NORMES PMR DES VOIRIES

Réfection partielle de l'avenue Pierre Mendès France (chaussée)	174 003,24 €
Commune de Noisiel - Rapport FSRIF 2023	143

Réfection du trottoir Allée de la Ferme	47 708,27 €
Réfection avenue Pierre Mendès France (îlot central)	18 469,44 €
Mise en accessibilité de la voirie dans le cadre du PAVE phase 1	23 602,80 €
Mise en décharge enrobé pollué Cours du Château	32 580,35 €
Réfection de la passerelle passage du Cygne	19 171,40 €
Contrôle technique passage des Cygnes	1 200,00 €
Réfection cours du château	95 253,83 €
Réfection de trottoir cours du Buisson Art théâtral	121 428,55 €
Création d'un mur de soutènement Cours de l'Arche Guédon	240 842,33 €
Sous total	774 260,21 €

SÉCURISATION PRÉVENTIVE DES BÂTIMENTS

Hôtel de ville

Mise en place d'un contrôle d'accès + nouvelle banque d'accueil	67 130,10 €
---	-------------

Remplacement et révision des alarmes anti-intrusion

Maison des fêtes familiales	3 264,25 €
Mairie annexe du Lizard / Police municipale / INJ CTM	3 880,24 €
MPT et Centre de loisirs de la Pièce-aux-chats	2 945,59 €
Maison de l'enfance et de la famille	3 591,26 €
Centre de loisirs de la Pièce-aux-chats	870,82 €
Installation alarme gymnase SPS	113,33 €
Installation alarme école maryse bastié	630,98 €
Installation alarme lcr totems	3 983,50 €
Installation alarme restaurant Jules Ferry	2 639,28 €
Installation alarme centre loisirs pièce aux chats	3 744,12 €
Installation alarme maison enfance et famille	4 750,94 €
Installation alarme tennis	7 535,45 €
Installation alarme gymnase sps	4 306,87 €
Installation alarme centre loisirs verger	3 293,77 €
Installation alarme lcr bois de la grange	3 278,69 €
Installation alarme centre loisirs des tilleuls	4 837,13 €
Sous total	5 201,50 €
	58 867,72 €

Crèche collective du Lizard

Mise en conformité des armoires électriques (TGBT)	14 467,44 €
--	-------------

Pôle Culturel

Mise en conformité des armoires électriques	15 487,68 €
Fourniture et pose centrale alarme incendie	1 763,78 €
Contrôle technique des 2 armoires électriques.	1 440,00 €

Mise en conformité de l'alimentation de l'alarme incendie	1 551,60 €
Sous total	34 710,50 €

ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Bâtiments divers

Travaux de mise aux normes PMR	90 746,65 €
Installation électrique PMR	2 752,81 €
Installation électrique pôle culturelle	7 004,14 €
Amenagement PMR remplacement de luminaires et detecteurs	535,54 €
contrôle technique et mission SPS	1 086,00 €
Sous total	102 123,14 €

CTM

porte sécurisée CTM	1 972,39 €
portes souples	25 128,00 €
Sous total	27 100,39 €

PROGRAMME PLURIANNUEL EVOLUTION DU PARC COMMUNAL DE VEHICULES

Acquisition d'un VL Electrique Plombier	30 230,36 €
Acquisition d'un Utilitaire Electrique Signalisation	30 230,36 €
Acquisition d'un express pour CTM (VL ASTREINTE)	17 167,54 €
Acquisition d'un Camion/benne pour Inter/ Urgence	34 488,88 €
Sous total	112 117,14 €

CONSTRUCTION ET DEMOLITION ECOLE MATERNELLE ALLEE DES BOIS

Branchements concessionnaires	5 650,45 €
Diagnostic complémentaire amiante.	3 576,00 €
Mission SPS désamiantage / démolition	1 608,00 €
Travaux de déconstruction / désamiantage	184 185,60 €
Démolition du terrain de sport ADB +50 000(cour école et terrain jeux CAPVM)	55 440,00 €
Dévoisement des réseaux	45 714,01 €
Reconstruction du terrain de sport ADB + clôture et pare ballon.	172 434,91 €
Travaux de clôture	4 680,00 €
Sous total	473 288,97 €

EXTENSION RECONSTRUCTION ECOLE DES NOYERS

Aménagement du centre de loisirs en classe maternelle	11 362,37 €
---	-------------

RECONSTRUCTION ECOLE JULES FERRY

ITB	14 834,17 €
SOGEFI	53 832,35 €
MOE	44 468,32 €

EXTENSION ECOLE MATERNELLE FERME DU BUISSON

Étude de sol CT, CSPA	2 620,00 €
-----------------------	------------

A - DEPENSES PATRIMOINE COMMUNAL : 3 026 927,77 €

B - RECETTES

Subventions d'investissement du patrimoine communal :	
- Services Techniques :	589 455,76 €
- Service Urbanisme :	199 500,00 €
- Service Police municipale :	1 205,10 €
Soit un total de :	790 160,86 €

X - COUT RESIDUEL DU PATRIMOINE COMMUNAL = 2 236 766,91 €

COUT DES ACTIONS D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS ENGAGEES PAR LA VILLE DE NOISIEL EN 2023

I + II + III + IV + V + VI + VII + VIII + IX + X = 14 748 421,86€

Il convient de noter que ces actions ne représentent qu'une partie des efforts consacrés par la Ville à l'amélioration des conditions de vie des habitants par un développement social urbain appuyé.

En effet ne sont pas pris en compte dans ce rapport :

- L'effort pour appliquer des tarifs dégressifs conséquents pour toutes les prestations en direction de l'enfance et de la jeunesse.
- Les interventions quotidiennes des agents communaux pour entretenir et préserver les espaces de vie et les bâtiments communaux, ainsi que les acquisitions de fournitures et de prestations destinées à maintenir le patrimoine communal.
- Les frais de gestion interne inhérents à la mobilisation des services supports pour assurer le bon fonctionnement des services d'actions à la population.
